

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

ORDRE DU JOUR

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2024

*

* *

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 19 février 2024 à 18h00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

MOTIONS :

- Du groupe Beauvais pour tous – pour un moratoire des retraits de postes d'enseignants à Beauvais
- Du groupe Beauvais notre ambition – soutien au pouvoir d'achat de nos agents
- Du groupe Beauvais au cœur - contre les fermetures de classes

Ville responsable

001 - Budget primitif de l'exercice 2024 - budget principal et budgets annexes

002 - Budget de l'exercice 2024 - Autorisations de Programmes, Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement

003 - Besoin de financement 2024 -Cadre annuel délégation du conseil municipal au Maire

004 - Vote des taux d'imposition de l'année 2024

005 - Versement d'une subvention à la Croix Rouge du département du Pas de Calais

006 - Fusion des commissions municipales

007 - Tableau des effectifs

008 - Modification des frais de déplacement des agents en stage ou en formation

009 - Adhésion à la convention cadre unique avec le Centre de gestion de l'Oise (DG60)

010 - Rapport Social Unique (RSU) 2022

011 - Cohésion sociale - Bourse aux Initiatives Citoyennes - Reconduction du dispositif en 2024 et approbation du règlement

Ville durable

012 - Quartier Argentine - NPRU : Demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et à la prise de l'arrêté de cessibilité dans le cadre du projet de constitution d'une réserve foncière en vue de la requalification des commerces des Champs Dolent et de la place de France

013 - Travaux de requalification du cœur de ville de Beauvais : rues de la Taillerie, Carnot, Saint-Pierre et des Jacobins - Attribution des marchés de travaux

014 - Acquisition du commerce de Monsieur et Madame TALBOT - Centre commercial Champs Dolent

015 - Acquisition de la parcelle cadastrée section Q n° 501 – Réserve foncière de Marissel

016 - Acquisition de la parcelle cadastrée section Q n° 343 – Réserve foncière de Marissel

017 - Cession de l'immeuble sis 22-24 Boulevard Saint Jean à Beauvais **RETIREE**

018 - Vente de la parcelle cadastrée section BO n°119

Ville attractive

019 - Concession de service public pour la gestion et l'exploitation des activités de loisirs commerciales de la base de loisirs du Plan d'Eau du Canada

020 - Culture - Convention de partenariat pour la réalisation de deux tapisseries destinées à la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais à l'occasion des 800 ans de la cathédrale

021 - Service vie associative – coup de pouce « manifestations »

022 - Service vie associative et relations internationales – changement de nom de la MSIH (Maison des Services et des Initiatives Harmonie)

023 - Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations hébergées au sein de Harmonie - Maison des associations

024 - Service vie associative et relations internationales -Subvention exceptionnelle 2023 accordée au Comité des Œuvres Sociales - COS

025 - Elispace - Programmation des manifestations 2024 et programmation provisoire 2025

026 - SPORTS - Convention entre la commune de Beauvais et la fédération française de pétanque relative à l'organisation de la finale de Coupe de France de Pétanque

027 - SPORTS - Subvention sur projet - Lite Quest Basket 3/3

Ville solidaire

28 - Vie Éducative - fixation des crédits scolaires versés aux écoles publiques

QUESTION ORALE

- du groupe Beauvais notre ambition « Notre sécurité sera-t-elle impactée par celle des jeux olympiques et para olympiques »

Compte rendu des décisions prises par le Maire.

Fait à Beauvais, le 13 février 2024

M. LE MAIRE : Il y a quelques parents d'élèves. Alors c'est vrai qu'il y a, on en reparlera, des motions qui vont être présentées lors de ce Conseil Municipal, mais il y a des parents d'élèves qui souhaitent intervenir sur la question des fermetures de classes, à Beauvais précisément. On peut leur laisser la parole.

Willy WOHLCHLEGEL : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, je vous remercie de me laisser la parole. J'interviens en tant que Directeur de l'école primaire Jean Moulin mais je représente également mes collègues des écoles Lanfranchi et maternelle Charles Perrault.

Simplement, pour vous dire que nos conditions de travail sont très difficiles, je pense que vous le savez, on a beaucoup d'élèves en situation d'inclusion, donc ils sont en souffrance dans nos classes. Même si les effectifs ne sont pas très importants, on a quand même des conditions difficiles. On a des élèves allophones, qui ne parlent pas français, il n'y a plus de place sur Camus qui est la classe d'U.P.E.2A. du secteur. On va également accueillir des enfants du foyer de Senlis, qui va être temporairement fermé pour travaux à la rentrée prochaine et donc qui vont être accueillis sur le foyer Adoma, ce qui va nous rajouter un certain nombre d'élèves, on ne sait pas exactement, une dizaine on va dire. Mais ce sont des enfants qui ont des problématiques particulières et dont il va falloir s'occuper particulièrement.

Donc toutes ces conditions font qu'on est très inquiets de ces 3 fermetures de classes sur le même secteur, sur le quartier Argentine qui est en R.E.P. +. On est très inquiets vis-à-vis de ça, donc on voulait vous demander si vous pouviez nous soutenir par rapport à cette situation.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE: Je vous remercie. Il se trouve que je suis déjà intervenu sur la problématique de l'école Jean Moulin précisément, suite à un courrier d'ailleurs que vous m'avez adressé, qui était très précis sur la situation que je connaissais déjà, et qu'on suit avec Anne-Françoise, la situation de cette école, avec les problématiques que l'on connaît d'enfants qui ont des troubles de comportement. J'avais déjà échangé d'ailleurs avec des professeurs d'école à ce sujet. Il se trouve que vendredi, comme vous le savez, il y avait la C.D.E.N., dans laquelle a été évoquée la question de ces retraits de postes sur tout le Département, mais en l'occurrence Beauvais bien sûr en faisait partie. Et j'ai expliqué, puisque c'était Monsieur le Recteur qui était présent, parce que Monsieur SEBILLE est maintenant parti, le fait qu'il était absolument nécessaire de revoir la situation de ces écoles où les enseignants sont confrontés à ces problématiques que vous évoquez. La nécessité aussi d'ouvrir de nouvelles places dans les I.M.E. pour les enfants qui sont atteints de handicap. Et bien sûr, la nécessité forcément de préserver les équipes d'enseignants en ayant des effectifs réduits dans les classes.

Comme je l'ai dit d'ailleurs très concrètement dans une de mes interventions auprès des personnes qui étaient présentes, les Organisations Syndicales et autres, nous avons fait l'expérience avec Anne-Françoise d'une école où nous avons un enfant autiste, et on a vu à quel point c'était compliqué pour les enseignants de gérer ces situations, avec la présence d'autres enfants, alors même que la maman était là. Et même si, effectivement, il y a la possibilité d'avoir des A.E.S.H., néanmoins parfois ce n'est pas suffisant. Et nous-mêmes d'ailleurs, surtout sur les écoles maternelles, nous sommes souvent confrontés à cette problématique d'A.E.S.H. qui viennent malheureusement un peu tardivement.

M.LE MAIRE (suite) : C'est vrai que c'est un sujet, bien que la M.D.P.H. fasse le maximum, bien que nous ayons, comme le dit à chaque fois l'État, de nombreux A.E.S.H. dans le Département, on voit bien que c'est souvent insuffisant par rapport aux problématiques que nous avons à traiter. C'est vrai que c'est la question de l'avenir de l'Education Nationale qui est en jeu, et c'est quand même relativement inquiétant.

On a été bien sensibilisés sur cette question. Sachez que je suis intervenu en ce sens en C.D.E.N. et je ne manquerai pas d'ailleurs de le refaire au besoin pour d'autres situations.

Alors maintenant, je vous propose de faire l'appel.

Le lundi 19 février 2024 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Mohrad LAGHRARI - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Hatice KILINC-SIGINIR - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Jérôme LIEVAIN - Farida TIMMERMAN - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Ludovic CASTANIE - Joséé MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Thierry AURY - Grégory NARZIS - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUÏ - Marianne SECK - Claire MARAIS-BEUIL - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Charlotte COLIGNON

POUVOIRS Sandra PLOMION à Caroline CAYEUX - Mamadou LY à Isabelle SOULA - Catherine THIEBLIN à Franck PIA - Halima KHARROUBI à Antoine SALITOT - Dominique CLINCKEMAILLIE à Roxane LUNDY - David MAGNIER à Claire MARAIS-BEUIL

Date d'affichage	26 février 2024
Date de la convocation	13 février 2024
Nombre de présents	38
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Nous allons, dans un premier temps, rendre un hommage.

Mes chers collègues, avant que nous n'entamions l'étude des points inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, je voudrais que nous rendions, en effet, hommage à notre ami et ancien collègue Richard HAUDOIRE qui est décédé, je le rappelle, le 17 janvier dernier.

C'est vrai que la nouvelle de sa disparition nous a surpris, voire même choqués, et profondément attristés, tant cette nouvelle était brutale.

Richard, c'était un ami fidèle, un compagnon de route, qui a travaillé de longues années à mes côtés, aux côtés de Caroline CAYEUX, à nos côtés à tous en fait, pour faire vivre Beauvais et le Beauvaisis. Il avait toujours l'envie d'agir et l'ambition de bien faire pour les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens. Même si, Richard HAUDOIRE n'habitait plus dans le Beauvaisis, il restait bien sûr une figure de notre Ville et plus largement de notre territoire. C'est vrai que sa disparition laisse bien sûr un grand vide.

Passionné de politique, il s'était engagé avec énergie pour Beauvais, il avait d'ailleurs été conseiller municipal délégué en charge des fêtes Jeanne Hachette entre 2008 et 2014, qu'il chérissait particulièrement, pour être au bras d'ailleurs de Jeanne Hachette, on s'en souvient. Vice-Président de l'Agglo en charge de l'animation du territoire pendant la même période, Richard HAUDOIRE était un homme chaleureux, ouvert aux autres, attentif à leurs attentes. Simple, accessible, il nouait facilement le dialogue avec ses concitoyens. Pour lui, l'amitié était une valeur centrale, il avait toujours à cœur d'écouter, de partager avec chacune et chacun d'entre nous.

Il était infirmier de formation, il a fondé une entreprise. Directeur de Domicile Santé Plus, et il s'était particulièrement investi dans les activités aussi de la Ligue contre le Cancer, en devenant Président du Comité de l'Oise. Il avait aussi été un temps administrateur de l'association des commerçants beauvaisiens, Beauvais Shopping.

Il avait ensuite renoncé à ses engagements politiques pour vivre pleinement sa passion des chevaux. Et toujours avec le souci de prendre soin, il avait fondé un centre de thérapie avec le cheval, Seni'Horses Thérapie, au sein duquel il accueillait et accompagnait entre autres des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des autistes. C'est cet engagement qui l'avait fait quitter le Beauvaisis l'an dernier pour s'installer dans le Loir-et-Cher. Une partie de son cœur est cependant toujours restée ici, en témoigne d'ailleurs l'hommage que nous lui avons rendu vendredi avec les personnes très nombreuses qui sont venues.

Aujourd'hui, je pense à sa famille et à ses proches, à vous toutes et tous qui êtes présents ce soir pour lui rendre hommage. Tout comme vous, je suis dans la peine car il est toujours triste de voir partir une personne de sa trempe, un homme de caractère, un homme de générosité, sensible et attachant.

Je vous invite maintenant à respecter, avec moi, une minute de silence.

(minute de silence)

Je vous remercie.

MME MARAIS-BEUIL : Permettez-moi de lui rendre aussi un hommage.

Vous le savez, les combats politiques, il y en a eu avec lui mais c'est avec grande tristesse que dès mi-janvier j'ai appris son décès. Il avait aussi, et vous l'avez oublié, fait partie de la Jeune Chambre Economique. Et comme dans chaque chose qu'il faisait, qu'il partageait avec les autres, il a été à l'œuvre pour mettre en place ce qu'on avait appelé à l'époque Volant de Nuit. Volant de Nuit qui s'est traduit après par Capitaine de Soirée. Vous l'avez peut-être oublié mais Richard HAUDOIRE avait anticipé sur cette action, qu'il avait mise en place avec la Jeune Chambre Economique sur Beauvais. Il s'est ensuite investi pour les autres, comme il l'a toujours fait, pour les autres et pour sa Ville.

Donc je vous remercie d'abord d'avoir fait cet hommage et c'est avec grande tristesse que je me joins à vous pour cet hommage.

M.LE MAIRE : Merci Madame BEUIL. C'est vrai que la liste de tout ce qu'il a fait n'était pas forcément exhaustive et j'aurais dû, en effet, le préciser tant il était engagé sur beaucoup de choses. On connaissait bien Richard HAUDOIRE prompt à s'engager sur beaucoup d'actions sociales et caritatives. Merci d'avoir précisé ces éléments, Madame BEUIL.

Alors, mes chers collègues, pour ce Conseil Municipal, je vous informe que nous avons reçu 3 motions et 2 questions orales. Je vous propose d'ailleurs que, concernant les questions orales qui réglementairement devraient être présentées en fin de Conseil, on les présente en début de Conseil à la suite des motions.

Donc 2 motions, une déposée par la majorité Beauvais C'est Vous, portant sur la carte scolaire ; et l'autre présentée par le groupe Beauvais au Cœur, représentant l'opposition de gauche, portant également sur ce sujet.

J'ajoute à la motion du groupe d'opposition de la gauche une question orale, qui sera posée par Madame CLINCKEMAILLIE, qui est absente, mais je pense que c'est Madame LUNDY, d'après ce qu'elle m'a dit, qui interviendra sur la question de la loi Egalim et bien sûr son interaction sur la restauration scolaire.

Ensuite, ont été déposées par le groupe Beauvais notre Ambition Rassemblement National une motion portant sur la mise en place de la prime pouvoir d'achat d'Emmanuel MACRON et une question orale portant sur la sécurité pendant les Jeux Olympiques.

Mes chers collègues, je vous propose de passer à l'examen de la motion présentée par la majorité Beauvais C'est Vous, qui concerne la carte scolaire. Je rappelle ici que depuis 20 ans, nous avons, et cela quelles que soient les couleurs politiques des gouvernements successifs, constamment et âprement défendu notre Ville, nos écoles, nos enseignants, nos parents d'élèves et nos élèves. C'est vrai que l'intérêt supérieur de notre Ville a toujours primé sur des considérations partisans, quelle que soit d'ailleurs la sensibilité des uns et des autres au sein de notre majorité. Cela continuera.

MOTION DU GROUPE BEAUVAIS POUR TOUS – POUR UN MORATOIRE DES RETRAITS DE POSTES D'ENSEIGNANTS À BEAUVAIS

M. LE MAIRE : Sur cette motion, dont je vous donnerai la lecture dans quelques instants, permettez-moi de vous faire part de mon point de vue simplement.

Dès que nous avons eu connaissance, avec Anne-Françoise LEBRETON, mon adjointe en charge de l'éducation, des premières pistes soumises à la collectivité en matière de carte scolaire, nous avons immédiatement fait part de notre inquiétude et de notre indignation. D'ailleurs, il a fallu quand même qu'on prenne rendez-vous avec le Directeur de l'Education Nationale pour avoir des informations officielles sur ses intentions. Je tenais aussi à le préciser.

J'ai donc demandé à Monsieur SEBILLE, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, et lui ai fait part plus exactement de mon opposition au projet de nouvelle carte scolaire, et cela a commencé, vous vous en souvenez d'ailleurs, avec la classe de l'école de Marissel A, pour laquelle j'étais intervenu, notamment pour demander de stopper ce retrait de postes. C'est vrai que nous avons, dans la foulée, obtenu gain de cause, ainsi que d'ailleurs pour Kergomard. C'est une première victoire et j'espère que nous serons entendus sur les autres projets de fermeture de classes. C'est vrai que la C.D.E.N. qui s'est tenue le 16 février, donc vendredi, m'a permis de redonner notre position face aux décisions de l'Education Nationale, à propos desquelles nous n'avons pas, je le rappelle encore, été concertés ni vraiment écoutés en amont. C'était d'ailleurs l'objet de mon intervention qui était vraiment de demander, outre la concertation avec les Organisations Syndicales mais aussi avec les collectivités sur ces projets de fermeture.

Ce travail sur la carte scolaire est toujours traumatisant pour les élus que nous sommes mais surtout, et je le sais bien, pour les enseignants, que nous avons d'ailleurs entendus, et les parents d'élèves. C'est vrai que ce travail de carte scolaire, il doit être, à mon sens, beaucoup plus structuré, beaucoup plus participatif, afin de permettre à notre collectivité de s'exprimer plus fortement et de mieux faire valoir les arguments que nous avons à développer pour maintenir des classes ouvertes. Dans une ville où la construction de programmes immobiliers est forte et régulière, et qui se déploie d'ailleurs dans les quartiers de notre Ville, et malgré la baisse de la démographie scolaire, il est contradictoire de fermer des classes là où nous allons accueillir de nouvelles familles. C'est le cas sur Marissel, c'est le cas sur Saint-Just-des-Marais, c'est le cas aussi sur Argentine. Evidemment, nous ne pouvons donc accepter les propositions faites par l'Education Nationale, qui sont d'ailleurs contraires finalement aux autres politiques publiques qui sont suivies notamment sur la mixité sociale, la diversification de l'habitat. Il faut être, à un moment donné, un peu cohérent.

Je vais vous lire notre motion. C'est une motion pour un moratoire des retraits de postes d'enseignants à Beauvais.

L'éducation est un des enjeux majeurs de la ville de Beauvais, accueillir l'enfant, l'accompagner vers l'autonomie, transmettre et consolider ses savoirs. Quotidiennement, nos services vont au devant des Directions des écoles. Ils fournissent le matériel pédagogique nécessaire à un enseignement de qualité. Ils entretiennent les bâtiments, investissent des technologies avancées pour doter les classes de tableaux numériques et développer le cahier de texte numérique One, ou encore travailler à l'extension des cités éducatives à d'autres quartiers de celui d'Argentine, puisqu'on a projeté Saint-Jean également à nous rejoindre sur les cités éducatives.

M.LE MAIRE (suite) : Beauvais souhaite donner à tous les enfants les moyens de s'épanouir, de se construire et de bien grandir.

Comme je l'ai exprimé lors de ma dernière rencontre avec le D.A.S.E.N., la Ville est engagée dans le suivi de la carte scolaire, cherchant un équilibre sur le long terme lors de la répartition des élèves selon les secteurs scolaires. La majorité municipale souhaite d'ailleurs que la notion de logique territoriale prédomine et que la question de l'évolution annuelle des effectifs ne soit pas la seule prise en compte pour l'évolution de la carte scolaire. Il faut un peu abandonner cette question de l'arithmétique, si je puis dire, dans la construction de cette carte scolaire.

Beauvais s'attache également à faire vivre la mixité sociale au cœur des quartiers et au travers des programmes de renouvellement urbain. Elle œuvre pour améliorer la qualité de l'habitat, redynamiser la vie sociale et économique des quartiers, elle poursuit notamment le relogement de familles au sein de plus de 607 logements reconstruits sur le territoire avec l'aide de l'État et de nombreux partenaires. De surcroît, elle construit les écoles de demain, sur Argentine et Saint-Lucien, avec des infrastructures modernes, mieux bâties, faites de matériaux plus naturels et créant des cours végétalisées. Parallèlement, elle conforte aussi la scolarité des élèves à Bois Brûlet, en implantant une restauration scolaire et un accueil de loisirs ouvert à tous les enfants.

Dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain, la Ville accompagne les familles confrontées à ces changements indispensables à la modernisation de Beauvais. Elle met en avant son projet altruiste et l'attention portée aux familles et aux élèves des écoles primaires. Des réunions de présentation des projets sont organisées de façon régulière pour présenter les étapes, les échéances des projets à tous. Beauvais accompagne donc les familles dans le changement.

Cependant, en ce début février, la Commission Départementale de l'Éducation Nationale étudie les retraits de postes sur un vaste territoire ; 4 retraits de postes concerneraient la ville de Beauvais. Ces choix pourraient accentuer l'incompréhension des familles des élèves, vis-à-vis d'un environnement déjà très changeant.

De ce fait, la ville de Beauvais demande à l'Éducation Nationale un moratoire sur le retrait des postes d'enseignants, compte tenu de la forte mobilité actuelle des familles beauvaisiennes et de leur environnement, mais aussi du fait des 5 retraits de postes déjà effectués, rappelons-le, en 2023-2024. La ville de Beauvais et les familles revendiquent donc un enseignement sécurisant et riche pour chaque élève au sein de ses écoles. Le nombre des enseignants et leurs compétences sont des éléments primordiaux de cette ambition.

Voilà, mes chers collègues, la motion que je vous propose et que je vais mettre aux voix. Ensuite, je donnerai bien sûr la parole à Madame LUNDY pour la présentation de sa propre motion sur la carte scolaire.

MME LUNDY : Je vais vous dire, c'est quelque chose, nous, qui nous semblait assez important, parce que face aux menaces de fermetures de classes que nous connaissons, il nous semble absolument primordial que nous puissions nous exprimer d'une même voix, tous ensemble, pour pouvoir simplement redire notre soutien aux enseignants, aux syndicats, aux parents d'élèves, qui se mobilisent maintenant depuis des jours, comme nous l'avons fait d'ailleurs la semaine dernière en Conseil d'Agglomération, où nous avons pu tous ensemble, d'une même voix, voter la même motion en soutien à nos agriculteurs.

Cette motion, Monsieur le Maire, cela ne vous surprendra pas, elle pose quelques petits problèmes, pour que nous puissions tous nous exprimer d'une même voix autour de ce texte.

MME LUNDY (suite) : D'abord sur la forme. Le premier problème, c'est que dans quelques jours, nous allons fêter un bien triste anniversaire, il n'y aura pas de gâteau pour celui-ci, il n'y aura pas de rires d'enfants, au contraire, puisque je pense évidemment à votre décision de fermer l'école Emile Foëx. Personne ici ne peut oublier que l'un de vos premiers actes, en tant que Maire, aura été de fermer cette école, sans justifications valables, sans concertations, sans compassion pour les enseignants, les enfants et leurs familles. Et ça a été une bataille assez importante, éprouvante, pour beaucoup, que nous avons menée. A l'approche d'une telle date, on ne peut pas décemment avoir un texte qui autodécerne à la majorité municipale un brevet d'autosatisfaction en matière de politique éducative. C'est un sujet, vous le savez, je ne tiens pas à polémiquer, nous avons déjà eu plusieurs fois ces débats, mais c'est un sujet de discussion sur lequel nous avons des désaccords, que nous avons déjà débattu à de nombreuses reprises, et c'est aussi ça la démocratie et le débat autour de la politique éducative.

Après, sur le fond, il y a quand même un sujet qui me semble plus important, c'est que vous proposez une motion sur nos écoles mais sans jamais évoquer les fermetures de classes. L'expression n'est d'ailleurs pas prononcée, elle n'est pas employée à un moment dans cette motion. Et donc ça esquivé un peu ce qui est le principe même de la revendication aujourd'hui de nos parents d'élèves et de nos enseignants, puisque nous ne nous prononçons pas très clairement contre les fermetures de classes dans la ville de Beauvais.

Depuis un certain nombre de jours, nous sommes beaucoup, je pense, quelles que soient par ailleurs ici nos sensibilités, à nous mobiliser, à faire en sorte de défendre ces classes menacées de fermeture à Beauvais, alors qu'au Département c'est quand même votre majorité, Monsieur le Maire, qui a voté ces suppressions de classes avec cette carte scolaire. Vous co-présidez le Conseil Départemental de l'Education Nationale mais la carte scolaire a bien été, malheureusement, votée. Je crois qu'en cohérence, il est important que nous puissions toutes et tous nous retrouver autour d'un même texte, ce ne serait pas la première fois d'ailleurs que l'un ou l'autre des groupes fait le choix de retirer sa motion, de manière à ce que nous puissions tous ensemble nous exprimer de manière unanime d'une même voix et nous retrouver autour d'un même texte.

Donc Monsieur le Maire, je vous propose que nous puissions regarder ensemble la motion également que nous avons déposée au niveau de notre groupe, de manière à ce que nous puissions de manière plus consensuelle nous retrouver autour d'une même motion. Et je pense que ce message d'unité est important, comme ça a été le cas en Conseil d'Agglomération et comme ça a été le cas sur tout un tas de sujets essentiels pour notre collectivité. Je pense que nous le devons à nos parents d'élèves, à nos enseignants et aux petits Beauvaisiens qui aujourd'hui seraient les premières victimes des décisions qui sont prises. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Oui, sachez qu'on est complètement à fond pour aider, comme vous dites, les petits Beauvaisiens, les familles, les parents et les enseignants. On sait très bien que l'éducation est une problématique majeure dans notre pays, globalement. Vous faites bien sûr le retour sur l'école Foëx, on s'en doutait. Je pense qu'on ne peut pas comparer la question de la fermeture que nous avons décidée l'année dernière, et qui a d'ailleurs évité quand même des fermetures de classes, il faut bien le dire aussi, d'une part. D'autre part, excusez-moi mais retrait de poste, dans le langage, alors c'est vrai que le langage Education Nationale il faut le comprendre, mais retrait de poste, ou alors il y a quelque chose que je n'ai pas tilté, égale fermeture de classe. Pour que ce soit très clair, moi c'est ça que j'avais entendu. Je ne fais que reprendre la dialectique de l'Education Nationale.

M.LE MAIRE (suite) : Maintenant, j'ai compris, de toute façon la motion, bien sûr, je vais la maintenir, mais nous allons voter. A vous, libre de voter ou de ne pas voter, bien évidemment. Et je vous donnerai ensuite la parole, Madame LUNDY, pour que vous présentiez votre propre motion. Madame BEUIL.

MME MARAIS-BEUIL : Oui, ça va peut-être vous surprendre mais je vais rejoindre Madame LUNDY qui vous a demandé si nous pouvions avoir un texte en commun.

Effectivement, ça vous paraît peut-être dérisoire mais je pense que pour les Beauvaisiens, c'est un signe majeur de pouvoir montrer que nous sommes tous derrière une certaine volonté, c'est-à-dire l'absence de fermetures de classes, afin que nos élèves, nos enseignants, puissent le faire avec une rentrée paisible.

M. LE MAIRE : Madame BEUIL, je vais donc laisser la parole à Madame LUNDY, pour qu'on entende sa motion, et au besoin, on pourra peut-être lever la séance pour qu'on essaie, en effet. Parce qu'on était prêts à voter votre motion, pour tout vous dire. Mais dans l'esprit, on souhaiterait quand même garder quelques éléments importants que j'avais évoqués en C.D.E.N., notamment sur la logique territoriale qui devrait prédominer à la prise en compte de ces fermetures de classes, si ça peut vous convenir. Pour moi, c'était la même chose. Donc Madame LUNDY, on vous entend.

MOTION DU GROUPE BEAUVAIS AU CŒUR – CONTRE LES FERMETURES DE CLASSES

MME LUNDY : Je vous remercie Monsieur le Maire. C'est vrai que je pense que là, c'est un signal important qui est envoyé à nos enseignants et à nos parents d'élèves. C'est dans cet esprit que nous avons proposé cette motion, plus consensuelle, ne revenant pas sur notamment des sujets d'opposition, que nous avons pu avoir dans le cadre de la fermeture de l'école Foëx.

Le Conseil Municipal de Beauvais s'oppose aux fermetures de classes et demande aux services de l'Education Nationale de les maintenir ouvertes. Alors que la carte scolaire devrait être validée prochainement par le Conseil Départemental de l'Education Nationale, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale au niveau départemental semble confirmer la suppression de plusieurs classes à Beauvais, ce qui pourrait impacter les écoles Charles Perrault, Jean Moulin, Bossuet, Ferry et Lanfranchi, Camus.

Le Conseil Municipal s'oppose fermement à la logique du Gouvernement qui semble valider les propos de sa précédente ministre de l'Education Nationale, Madame Amélie OUDÉA-CASTÉRA, qui affirmait il y a quelques semaines : « Nous sommes, à certains moments, obligés de procéder à certaines fermetures de classes. Les écoles peuvent être performantes mais si le nombre d'enfants est trop réduit pour une classe donnée, c'est toute l'émulation qui est remise en cause, et la capacité de progression de nos enfants. Tous les professeurs vous le diront ».

Au contraire, nous croyons que des classes moins chargées permettent une ambiance de travail plus sereine pour les enseignants et les enfants, ainsi qu'un meilleur encadrement et suivi des élèves.

Le Conseil Municipal de Beauvais s'engage à tout faire pour que les petits Beauvaisiens aient la meilleure éducation possible et exprime son soutien aux parents d'élèves et enseignants qui se mobilisent contre des fermetures de classes. Il demande aux services de l'Education Nationale de maintenir ouvertes les classes concernées.

M. LE MAIRE : Merci Madame LUNDY. Pour tout vous dire, quand j'ai vu votre motion, je me suis dit que c'était finalement un peu complémentaire à la nôtre.

Ce que je vous propose, c'est que vous vous réunissiez, avec mon Premier Adjoint Lionel CHISS et Anne-François LEBRETON. Il y a la salle des Commissions qui est juste derrière, et vous pourrez ainsi retravailler sur une nouvelle version de cette motion.

M. RAHOUI : Pour ce qui nous concerne, avec Marianne SECK et Leila DAGDAD, on est totalement prêts à voter les 2 textes, les 2 motions nous conviennent. Elles sont, effectivement, complémentaires mais elles affichent surtout la même intention, la même orientation, c'est-à-dire de préserver un enseignement de qualité dans notre Ville.

On voudrait néanmoins quand même compléter, puisqu'il va y avoir une réécriture pour trouver quelque chose d'encore plus consensuel, on voudrait compléter le sujet. C'est-à-dire que lorsqu'on parle de mixité sociale dans le système éducatif, il ne faut pas qu'on oublie d'évoquer un sujet, c'est celui de la carte scolaire, et qui est, malheureusement, parfois contourné avec des dérogations à la carte scolaire, des populations qui contournent des écoles dans certains quartiers, pour scolariser leurs enfants dans des écoles un peu plus privilégiées. Lorsqu'on parle du quartier Argentine, on est en plein dans ce sujet-là, où on a des écoles qui sont déshabillées de leurs effectifs, pour aller vers d'autres écoles.

M. RAHOUI (suite) : C'est exactement le même phénomène à Saint-Lucien, c'est le même phénomène à Saint-Jean.

Et je pense qu'il faut qu'on affirme, en tant que Conseil Municipal, que le contournement de la carte scolaire est aussi un ennemi à toutes les intentions qui ont pu être évoquées au cours des présentations des 2 motions, et c'est un sujet qui nous tient à cœur.

Alors on est prêt, comme je l'ai dit, à voter les 2 textes et sûrement ce qui va pouvoir en résulter, parce qu'on considère qu'il est encore temps de trouver une solution, il est encore temps de trouver un accord avec l'autorité académique qui a des moyens, qu'ils doivent répartir de manière juste et équitable. Et dans ce cadre-là, on contribuera avec nos voix à pouvoir exprimer une position unanime du Conseil Municipal de Beauvais.

MME LEBRETON : Je vous rejoins complètement sur la problématique des dérogations. On a été amenés à remettre des critères, en effet, pour avoir, je vais employer le mot « contrôle », ce n'est peut-être pas celui-là, mais en tout cas on a de nombreuses demandes qui ne rentrent pas dans les critères et qui desservent certaines écoles. Et par le biais d'une adresse, par le biais d'une connaissance, par différents biais, on se retrouvait avec une quantité considérable de dérogations qui n'étaient pas justifiées, qui étaient juste par l'envie d'aller dans telle école ou telle autre.

Donc là, on a remis un cadre, avec des critères bien plus précis. Alors il y aura toujours un contournement, mais en tout cas on a vraiment une attention qui est portée là-dessus. Là, on a commencé les dérogations depuis lundi dernier, c'est la première étape, et on a une Commission qui se réunit pour vraiment essayer de trouver la faille et de comprendre pourquoi la demande est formulée pour les dérogations pour l'année suivante.

C'est un vrai sujet, je vous rejoins, pour essayer d'équilibrer. Et tout enfant doit être scolarisé dans l'école de son secteur, ça c'est quelque chose qui nous est aussi important. Et après, chaque cas est étudié personnellement, au regard aussi du parcours de vie des gens parfois un peu complexe, mais c'est un vrai sujet sur lequel on attache beaucoup d'importance dans les inscriptions scolaires.

M. LE MAIRE : J'invite Monsieur RAHOUI à vous rejoindre dans ce groupe pour la réécriture de cette motion. On vous donne une interruption de séance de 15 minutes peut-être, en salle des Commissions, si vous voulez bien. Merci.

(interruption de séance)

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

MOTION COMMUNE NON AUX FERMETURES DE CLASSES

En ce début février, le Conseil Départemental de l'Éducation nationale a étudié les retraits de poste et fermetures de classe sur un vaste territoire. Quatre retraits de poste et fermetures de classe concerneraient la Ville de Beauvais. Ces choix pourraient accentuer l'incompréhension des familles, des élèves vis-à-vis d'un environnement déjà très changeant.

De ce fait, la Ville de Beauvais demande à l'Éducation nationale un moratoire sur le retrait de postes d'enseignants et de fermetures de classe, compte tenu de la forte mobilité actuelle des familles beauvaisiennes et de leur environnement mais aussi du fait des 5 retraits de postes et fermetures de classe déjà effectués en 2023/2024.

La Ville de Beauvais et les familles revendiquent un enseignement sécurisant et riche pour chaque élève au sein de ses écoles. Le nombre des enseignants et leurs compétences sont les éléments primordiaux de cette ambition.

De plus, le conseil municipal souhaite que la notion de logique territoriale prédomine et que la question de l'évolution annuelle des effectifs ne soit pas la seule prise en compte pour l'évolution de la carte scolaire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'approuver à l'unanimité la motion ci-dessus.

(reprise de séance)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je vais vous lire la motion qui a été retravaillée. Je remercie Lionel CHISS, Anne-Françoise LEBRETON, Madame BEUIL qui était présente, Monsieur RAHOUI qui était présent également, et Monsieur NARZIS, et Madame LUNDY bien sûr.

Ça s'intitule : « Non aux fermetures de classes », comme ça, c'est clair pour tout le monde.

En ce début février, le Conseil Départemental de l'Education Nationale a étudié les retraits de postes et fermetures de classes sur un vaste territoire ; 4 retraits de postes et fermetures de classes concerneraient la ville de Beauvais. Ces choix pourraient accentuer l'incompréhension des familles des élèves vis-à-vis d'un environnement déjà très changeant.

De ce fait, la ville de Beauvais demande à l'Education Nationale un moratoire sur le retrait de postes d'enseignants et de fermetures de classes, compte tenu de la forte mobilité actuelle des familles beauvaisiennes et de l'environnement, mais aussi du fait des 5 retraits de postes et fermetures de classes déjà effectués en 2023-2024.

La ville de Beauvais et les familles revendiquent un enseignement sécurisant et riche pour chaque élève au sein de ses écoles. Le nombre des enseignants et leurs compétences sont des éléments primordiaux de cette ambition.

De plus, le Conseil Municipal souhaite que la notion de logique territoriale prédomine et que la question de l'évolution annuelle des effectifs ne soit pas la seule prise en compte pour l'évolution de la carte scolaire.

Voilà donc la motion que nous vous proposons de mettre aux voix. La motion est adoptée à l'unanimité.

MOTION

Déposée par le groupe Beauvais notre ambition

Conseil municipal du 19 février 2024

Soutien au pouvoir d'achat de nos agents

En 25 ans les agents publics ont perdu 25 % de leur rémunération en euros constant principalement à cause du gel du point d'indice, et ce malgré une légère augmentation ces derniers temps. C'est un constat sans appel. Les carrières de la fonction publique, grignotées par l'inflation, s'affaissent, des agents n'ont même plus de perspectives de progression même modérées.

Ce gel n'est pas un hasard mais un choix délibéré de se servir des rémunérations comme variables d'ajustement des déficits budgétaires. Les ministres de la fonction publique qui se succèdent s'échinent à démontrer par une communication sophistiquée que le pouvoir d'achat des agents se maintient. Leur créativité est sans limite. Par exemple : la revalorisation du forfait mobilité est présentée comme un levier de progression salariale.

L'INSEE a récemment comparé les données salariales entre le secteur public et le secteur privé et mis en évidence une dynamique désavantageuse pour les agents publics.

En l'espace de 10 ans, entre 2011 et 2021, le salaire net moyen a augmenté de 7,8 % dans le privé contre 1,2 % seulement pour la fonction publique. Avec le retour de l'inflation en 2021, c'est le dévissage. Si jadis le qualificatif de fonctionnaire était synonyme de sûreté de l'emploi et de niveau de vie confortable, force est de constater qu'aujourd'hui il n'en est plus rien. Des emplois fonctionnaires persistent mais les agents territoriaux se voient de plus en plus souvent proposer un emploi au titre de contractuel et les salaires n'ont plus autant d'écart avec le SMIC qu'auparavant. Travailler pour les collectivités territoriales, est-ce encore synonyme de situation financière stable, confortable et avantageuse ? Non.

Depuis plusieurs années, la prime Pouvoir d'achat, encore appelée « prime Macron » a été distribuée dans les entreprises privées pour les employés dont les salaires correspondaient aux grilles d'attribution. Depuis 2023, les agents de la fonction publique y sont également éligibles. La prime vise à soutenir les agents face à l'inflation et son versement a démarré dès octobre 2023 dans certaines régions.

Considérant sa visée, il serait logique que cette prime soit non seulement versée aux agents de la ville de Beauvais comme c'est le cas dans plusieurs autres collectivités, mais aussi que celle-ci soit indexée sur l'inflation et donc revalorisée. Cela serait d'autant plus pertinent malgré le ralentissement de l'inflation mais pas encore une baisse de celle-ci, au contraire, bien au contraire nous assistons à une augmentation des tarifs de l'électricité à hauteur de 10% pour le premier trimestre 2024.

C'est pourquoi, le Conseil municipal, réuni le 19 février 2024 décide :

- De distribuer cette prime aux agents concernés avant le 31 mars 2024.

Et d'indexer cette prime pouvoir d'achat à l'inflation.

- D'élargir cette prime à tous les agents publics actuellement sous contrat.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de rejeter à la majorité la motion ci-dessus.

MOTION DU GROUPE BEAUVAIS NOTRE AMBITION – SOUTIEN AU POUVOIR D’ACHAT DE NOS AGENTS

MME MARAIS-BEUIL : Effectivement, lors de notre précédente séance plénière, lors de la présentation du Rapport d’Orientation Budgétaire, nous avons abordé cette prime et cette demande d’octroyer cette prime à nos agents. Parce que tout vient dans un contexte de diminution du pouvoir d’achat de l’ensemble des ménages, Monsieur CHISS nous a expliqué ô combien ce pouvoir d’achat n’était pas entamé du tout pour les salariés du privé, qui ont touché, comme vous l’avez dit, cette prime de pouvoir d’achat, ainsi qu’une augmentation de salaire, et que donc l’impact de la diminution du pouvoir d’achat ne pouvait pas se prévoir auprès d’eux.

Malgré tout, et vous le savez combien, les agents des services publics, eux, n’ont pas cette chance. Alors vous nous avez dit à de nombreuses reprises qu’ils ne sont pas en peine puisqu’ils ont eu la revalorisation du point d’indice, qu’ils ont eu le R.I.F.S.E.E.P., qu’ils ont eu les tickets restaurant. Mais tout ça ne fait pas encore la totalité, et ramener leur pouvoir d’achat à ce qu’il était antérieurement. En effet, en 25 ans, les agents publics ont perdu 25 % de leur rémunération en euro constant, principalement à cause du gel du point d’indice. Gel qui a été légèrement lâché ces dernières années, et ce malgré une légère augmentation ces temps derniers.

C’est un constat sans appel, les carrières de la fonction publique, grignotées par l’inflation, s’affaissent, des agents n’ont même plus de perspectives de progression même modérée. Ce gel n’est pas un hasard mais un choix délibéré de se servir des rémunérations comme variables d’ajustement des déficits budgétaires. Les ministres de la fonction publique qui se succèdent s’échinent à démontrer par une communication sophistiquée que le pouvoir d’achat des agents se maintient, leur créativité est sans limite. Par exemple, la revalorisation du forfait mobilité est présenté comme un levier de progression salariale. Ce qui, normalement, ne devrait pas l’être. L’I.N.S.E.E. a récemment comparé les données salariales entre le secteur public et le secteur privé, et mis en évidence une dynamique désavantageuse pour les agents publics.

En l’espace de 10 ans, entre 2011 et 2021, le salaire net moyen a augmenté de 7,8 % dans le privé, contre 1,2 % seulement pour la fonction publique. Avec le retour de l’inflation en 2021, c’est le dévissage. Si jadis le qualificatif de fonctionnaire était synonyme de sûreté de l’emploi et de niveau de vie confortable, force est de constater qu’aujourd’hui, il n’en est plus rien. Des emplois fonctionnaires persistent mais les agents territoriaux se voient de plus en plus souvent proposer un emploi au titre de contractuel et les salaires n’ont plus autant d’écart avec le S.M.I.C. qu’auparavant. Travailler pour les collectivités territoriales, est-ce encore synonyme de situation financière stable, confortable et avantageuse ? Je vous répondrai non, Monsieur le Maire. Depuis plusieurs années, la prime pouvoir d’achat, encore appelée prime Macron, a été distribuée dans les entreprises privées pour les employés, dont les salaires correspondaient aux grilles d’attribution. Depuis 2023, les agents de la fonction publique y sont également éligibles. La prime vise à soutenir les agents face à l’inflation et son versement a démarré dès octobre 2023 dans certaines régions.

Considérant sa visée, il serait logique que cette prime soit non seulement versée aux agents de la ville de Beauvais, comme c’est le cas dans plusieurs autres collectivités, mais aussi que celle-ci soit indexée sur l’inflation et donc revalorisée. Cela serait d’autant plus pertinent, malgré le ralentissement de l’inflation mais pas encore une baisse de celle-ci, au contraire, et bien au contraire.

MME MARAIS -BEUIL (suite) : Alors, c'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Maire, que ce Conseil Municipal, réuni le 19 février 2024, décide de distribuer cette prime aux agents et de l'indexer à l'inflation, de l'élargir à tous les agents publics actuellement sous contrat.

M. LE MAIRE : Je vais être très clair et direct, Madame BEUIL, pour vous dire que la majorité municipale ne votera pas cette motion, dans la mesure où nous avons fait, et nous nous en sommes déjà fortement expliqué, à la fois à l'Agglo au Conseil Communautaire, et au Conseil Municipal, nous avons fait d'autres choix politiques pour soutenir le pouvoir d'achat de nos agents, et qui vont d'ailleurs bien au-delà de la prime Macron. Je vais m'en expliquer.

Vous le savez, et je vais le redire ici de manière très claire, nous avons fait le choix d'un soutien qui est concret et durable au pouvoir d'achat de nos agents, en mettant en place une revalorisation salariale dans le cadre du R.I.F.S.E.E.P. Nous avons préféré, en effet, cette revalorisation, non pas furtive ou temporaire mais ferme et définitive, par rapport à cette fameuse prime Macron. C'est pourquoi nous avons attribué à tous nos agents, ça me donne l'occasion de rappeler ce que nous avons décidé, aux agents de catégories A, B et C, une revalorisation pérenne. Ça se traduit par un effort budgétairement, tout confondu, si vous le permettez Madame la Présidente, Conseil d'Agglo, plus Ville, plus C.C.A.S., plus Office du Tourisme également, l'ensemble des structures municipales et communautaires, 1,6 million et près d'un million, on en reparlera tout à l'heure dans le budget, pour la ville de Beauvais. Avec donc une augmentation de 50 € par mois pour les agents de catégorie A, ce qui représente tout de même 600 € brut par an ; et pour les agents de catégorie C, c'est une augmentation de 70 € par mois, ce qui représente au total 840 € brut par an.

Cette proposition, je vous rappelle, a été négociée, et acceptée d'ailleurs par l'ensemble des syndicats, des représentants du personnel. Nous avons eu un dialogue social sur cette question. Cela nous a permis de mettre en place cette revalorisation qui quand même est conséquente, dans l'intérêt de nos agents. Et j'ajoute que dans le cadre de notre Plan d'Achat Territorial, nous avons également déployé, mais ça c'était déjà l'an passé, l'instauration des titres restaurant. Ce n'est quand même pas neutre parce que ça représente une augmentation nette de 756 € par an, pour ceux en tout cas qui prennent le ticket restaurant, et ils sont de plus en plus nombreux puisque nous avons aujourd'hui 900 agents qui se sont inscrits pour ces tickets restaurant. Donc c'est un vrai succès, ça fait deux tiers de nos agents, ce qui prouve que ça répond à un vrai besoin et à une véritable aide au pouvoir d'achat de nos agents.

J'ai annoncé également, je le rappelle, lors des vœux du personnel, nous allons d'ailleurs en reparler aussi dans le cadre de ce Budget Primitif, le lancement cette année d'un nouveau chantier relatif à l'amélioration des conditions salariales de nos agents, à travers ce qu'on appelle le Complément Indemnitaire Annuel. Et je peux d'ores et déjà vous dire que les réunions de travail, en effet, et d'échanges ont commencé, donc des réunions de concertation avec les représentants syndicaux. Et ça se déroule dans un esprit positif et constructif. Jacques DORIDAM est en lien avec eux, et au besoin j'aurai l'occasion certainement de rediscuter également lorsque vous aurez avancé sur les discussions.

Puisque j'ai cité ce Plan d'Achat Territorial, je vous rappelle aussi que ce Plan comprend différents éléments qui sont importants, parce que c'est un point qui est toujours évoqué par les représentants du personnel, c'est la déprécarisation de l'emploi, qui tout de même a permis à plusieurs dizaines de personnes, puisque c'est engagé déjà depuis 2 ans, de voir leur emploi consolidé.

M.LE MAIRE (suite) : Notre collectivité propose par ailleurs plusieurs dispositifs d'aide pour nos agents, ce qui leur permet aussi d'améliorer encore leur pouvoir d'achat. Mais ça, il faut aussi le rappeler, ça me donne l'occasion de le rappeler, l'aide à la garde d'enfant, le forfait mobilité durable, l'aide pour l'acquisition d'un vélo, l'aide pour les vacances ou encore la participation au financement de la mutuelle qui était d'ailleurs attendue. Le soutien au pouvoir d'achat s'exprime donc dans différents dispositifs très concrets et très pérennes.

Quant à l'évolution des charges de personnel, je voudrais juste vous rappeler qu'entre 2020 et 2023, tout de même, la moyenne annuelle de la rémunération des titulaires est passée à la ville de Beauvais de 2 214 € à 2719 €, soit une augmentation de 22,8 %. Un effort budgétaire qui est quand même très important.

Je le redis donc ici de manière très claire et très pragmatique, en matière de soutien au pouvoir d'achat de nos agents, notre majorité a déjà fait beaucoup, elle va continuer à le faire avec le Complément Indemnitaire Annuel, ledit CIA. Et j'ai toujours eu pour règle et pour ambition de tenir mes engagements puisque, effectivement, je l'avais évoqué, comme je l'ai dit au dernier échange de vœux avec les agents.

MME MARAIS-BEUIL : Oui, j'ai bien entendu, Monsieur le Maire. Vous venez de nous donner la moyenne de 1 400 est passée à 2 700, mais c'est une moyenne. Pouvons-nous l'obtenir catégorie par catégorie ? C'est-à-dire catégorie A, catégorie B et catégorie C. Quelle est la moyenne de la catégorie C et quelle augmentation a-t-elle obtenu ? Et ça dans les 3 catégories, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Aucun souci Madame BEUIL, on peut vous transmettre les éléments d'information. C'est en effet une moyenne générale pour que vous vous rendiez compte aussi des efforts budgétaires, mais mérités pour nos agents.

M. AURY : Madame BEUIL, dans sa motion, fait un développement important sur le pouvoir d'achat en berne des agents territoriaux. Et nous avons nous-mêmes très régulièrement, depuis le début du mandat, alerté sur cette question, soutenu les agents lors de différents mouvements de grève et d'actions diverses, réclamé nous-mêmes le versement de la prime Macron. On l'a fait encore lors du dernier Débat d'Orientation Budgétaire. Donc il s'agit bien d'un sujet majeur.

Et, contrairement à vos propos, Monsieur PIA, à l'instant, nous ne pensons pas que nous en sommes quittes avec les mesures que vous avez rappelées, et qui d'ailleurs, pour une large part, vous ont été quand même imposées par les mouvements forts des agents territoriaux. Je pense qu'aujourd'hui, les agents continuent, effectivement vous nous donnez des moyennes de rémunération, ce que nous savons c'est que beaucoup d'agents territoriaux, en particulier ceux de catégorie C, qui sont nombreux, mais aussi les autres, continuent d'avoir de lourdes difficultés en matière de pouvoir d'achat, de pouvoir de vivre comme on dit.

Là où on a un problème avec la motion de Madame BEUIL, c'est qu'elle nous semble assez en contradiction avec des positions et votes du Rassemblement National par ailleurs. Nous avons retrouvé ce qui est dit dans le programme de Marine LE PEN, qui ne propose pas le dégel de la valeur du point d'indice de la fonction publique. Le Président de votre parti dit que « le dégel n'est pas faisable budgétairement dans le programme qui est le nôtre », je le cite. Ça veut dire qu'en fait, le Rassemblement National s'oppose à de véritables hausses de salaire qui, je le rappelle, sont celles qui permettent de cotiser pour la retraite future des agents.

M.AURY (suite) : Et d'ailleurs plus largement sur la question salaire, on retrouve toute une série de votes de vos parlementaires contre les augmentations des salaires minimaux. Vous avez voté contre l'augmentation du S.M.I.C. à 1 500 €, contre l'indexation des salaires sur l'inflation, contre l'encadrement des salaires. Et la proposition de hausse du S.M.I.C. a même totalement disparu de votre programme. Par contre, vous n'êtes pas avares de votes pour des soutiens aux plus riches, contre le rétablissement de l'impôt sur la fortune, pour la création d'une taxe sur les super profits ou bien sur les revenus supérieurs à 3 millions d'euros.

J'aurais pu encore développer bien d'autres points, mais en tout cas, nous n'avons pas envie ce soir de faire le cadeau au R.N. de faire mine de croire à son imposture sociale et donc nous ne prendrons pas part au vote sur cette motion.

MME MARAIS-BEUIL : Je prends donc note de ces observations où d'un côté on nous dit « il faut absolument donner la prime » et de l'autre côté « je ne la voterai pas ». Mais ce n'est pas grave, l'idéologie, moi parfois, je sais la mettre de côté pour voter pour le bien des Beauvaisiens et là c'était pour le bien des agents. Donc je vois que vous ne faites pas la même chose. Vous êtes sectaires et idéologues.

M. AURY : Nous ne sommes pas ni sectaires, ni idéologues, on l'a encore montré sur le point précédent. Par contre, il ne faut pas non plus raconter des histoires aux gens. Là, vous faites proposer un texte qui est en fait en contradiction avec, peut-être pas ce que vous pensez vous mais en tout cas, peut-être que vous êtes en désaccord avec les positions de votre parti. Mais en tout cas, votre parti, d'une manière constante, sur toutes les augmentations de salaire qui sont quand même le fondement de ce qui doit rémunérer le travail et pouvoir prévoir les retraites, vous vous y opposez. Donc on n'a pas envie de faire semblant de croire à cette imposture.

MME DAGDAD : Oui, alors nous, notre groupe, on en a longuement aussi parlé et nous ne prendrons pas part au vote, ce n'est pas un jugement de fond, nous avons des valeurs. Et par contre, malheureusement, on ne peut pas se permettre de voter une motion du Rassemblement Nationale.

M.LE MAIRE Bien, donc je mets aux voix.

Il y a 2 voix pour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est contre ? Vous ne prenez pas part au vote, pardon. La motion est rejetée.

QUESTION ORALE DU GROUPE BEAUVAIS AU CŒUR CONCERNANT LA LOI EGALIM

MME LUNDY : Je vous remercie Monsieur le Maire. En effet, une question de ma collègue Dominique CLINCKEMAILLIE que nous souhaitons aborder. Parce que nous faisons écho ici à la motion de soutien que nous avons votée lors du dernier Conseil d'Agglomération à l'unanimité, donc en soutien à nos agriculteurs et agricultrices, le 9 février dernier.

Comme il a été dit alors, ce soutien nous oblige, il nous engage, individuellement et collectivement, ou alors ce ne sont que des mots. Individuellement, les uns les autres, parce que nous sommes chacun d'entre nous aussi des consommateurs, des élus qui agissons donc en responsabilité, mais collectivement parce qu'il est possible d'agir collectivement à ce niveau.

Notre collectivité dispose de leviers importants, elle a aussi des obligations, comme celle de respecter la loi EGalim 2, insuffisante, il faut le dire, car elle ne garantit pas de prix plancher, mais dont l'objectif est malgré tout d'améliorer la rémunération des agriculteurs.

Quelle est donc la politique d'achat de la ville de Beauvais pour la restauration collective mais plus globalement, quelle est la part du local ?

MME LEBRETON : Comme vous le savez, le développement durable est l'alliance du social, de l'économie et de l'environnement, avec pour lien une démarche vivable, viable et équitable. Si le but est la préservation de l'environnement, l'enjeu est la recherche d'un juste équilibre pour répondre à de multiples objectifs, contraintes, injonctions parfois paradoxales. Il s'agit d'une démarche complexe, qui bouscule l'humain, sa perception du développement et de la modernité. En effet, elle met en évidence la grande interdépendance qui existe entre la nature et les organisations humaines. Elle suppose la mobilisation de tous les acteurs politiques, sociaux et économiques, que ce soit par la sensibilisation ou parfois par la contrainte, y compris dans sa dimension financière.

La loi Egalim, complétée par la loi Climat et Résilience, a fixé un objectif ambitieux d'au moins 50 % de produits durables et de qualité, avec 20 % de produits bios, et vise à rééquilibrer les relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, tout en promouvant une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Dans le contexte spécifique de la restauration scolaire, cette loi revêt une importance capitale. En effet, nos enfants passent une part significative de leur journée à l'école, où ils consomment souvent au moins un repas. Il est donc de notre devoir de veiller à ce que ces repas soient non seulement nutritifs mais aussi respectueux de l'environnement et des productions agricoles. La restauration scolaire est bien plus qu'un simple repas, c'est un outil éducatif, un moyen de promouvoir la santé et le bien-être de nos enfants, ainsi qu'un levier pour soutenir notre agriculture locale et protéger notre environnement.

A Beauvais, au sein de nos 15 locaux de restauration, nous délivrons un peu plus de 2 500 repas, 51 000 petits-déjeuners dans les quartiers prioritaires, et à quantité variable des goûters sur le temps périscolaire, à hauteur d'un budget de 111 000 €, et au moins avec une composante bio. Goûter sur lequel nous avons fait un important travail de qualité, de diversité, depuis le mois de septembre 2023. Entre 2 800 et 3 000 repas sont servis chaque jour pour une facturation aux familles entre 14 centimes et 2,46 € le repas.

MME LEBRETON (suite) : Un engagement pris par la majorité dès 2020, qui prend tout son sens dans la conjoncture actuelle. Je rappelle, pour votre information quand même, qu'un repas préparé et servi à table coûte entre 9 et 11 €.

Malgré ce choix d'un coût faible du repas, la collectivité s'est pleinement saisie des enjeux alimentaires, en réponse aux dispositions de la loi EGalim. Nous agissons sur plusieurs axes. Approvisionnement en produits durables et de qualité en privilégiant les aliments issus d'une production respectueuse de l'environnement. Nous avons initié un marché bio sur ce mandat, avec notamment un travail avec des producteurs locaux pour les légumes. Depuis le 1^{er} février 2024, nous renouvelons ce marché bio, avec une exigence supplémentaire, en lien avec la traçabilité des produits, l'identification de la labellisation lors de la facturation, ce qui nous a fait défaut jusqu'à maintenant, pour valoriser la qualité des produits achetés en grande quantité.

Par ailleurs, la notion de produits locaux est une notion discriminatoire pour le Code des Marchés Publics, comme vous le savez certainement. Compte tenu des principes du droit européen d'interdiction de la préférence locale, il reste compliqué de s'approvisionner en produits locaux dans le cadre des marchés publics. Là aussi, il faut que ces nouveaux marchés soient plus flexibles et le passage par une légumerie pourrait être pour nous plus facilitant. D'ailleurs, depuis 2021, nous avons engagé ce travail de partenariat avec la légumerie de Beauvais Itinér'air, qui nous fournit nos légumes bios qui proviennent de maraîchers bios locaux. Nous passons à peu près 2 commandes par mois, parce que ces commandes sont pour le moment hors marché et donc avec un coût plus conséquent. Nous avons le projet de travailler avec une entreprise sociale, type E.S.A.T., pour répondre à l'offre dans le cadre d'un marché privilégié. Nous avons également pris attache auprès d'autres fournisseurs, comme Covelli, RibéPrim, Etablissements Lucien, Comptoir du Frais, qui nous assurent d'une autre manière une production locale. Bien que la dimension locale ne soit pas attendue dans la loi EGalim, il nous semblait important de l'intégrer à notre démarche.

Au budget 2023, nous avons alloué un budget pour le bio et la qualité des produits de 277 000 €, que nous avons valorisé à hauteur de 330 000 €, avec une évolution du bio et de la qualité des produits à 28 % pour cette année, contre 22 % en 2022. Notre objectif, pour la fin de l'année 2024, étant d'atteindre le 35 %. Des efforts ont été réalisés pour une partie des petits-déjeuners et des goûters, dont au moins une des composantes est le bio : le lait, les fruits. Cependant, le poids de l'inflation, la difficulté de réapprovisionnement ont parfois freiné nos efforts. Nous avons été une des premières communes à participer à la collecte de données sur la plateforme Ma Cantine, plateforme gouvernementale d'accompagnement vers la mise en œuvre des objectifs de la loi EGalim.

En 2023, nous nous sommes engagés dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, en associant tous les professionnels de la restauration, l'U.P.C., les services, et avons réalisé un diagnostic pour engager tous les acteurs dans un plan d'action ambitieux. Entre autres, nous allons mettre en place des Gâchi'Pain pour sensibiliser les enfants au gaspillage. Notre enquête, réalisée en décembre 2023 auprès des parents d'élèves élus, présents sur le temps de la restauration scolaire, a confirmé cette nécessité d'agir sur cette thématique, tout en saluant la qualité des repas proposés par la collectivité. Ce travail réalisé sur le gaspillage alimentaire permet aussi d'avoir des marges de manœuvre pour renforcer la qualité des produits, dont les coûts sont parfois dissuasifs pour la collectivité.

MME LEBRETON (suite) : Toujours dans cette lutte contre le gaspillage, Monsieur le Maire va signer dans quelques semaines une convention de dons à l'association les Restos du Cœur, pour venir également en soutien de ceux qui sont dans le besoin. Nous avons réduit l'usage du plastique, en passant de l'utilisation des bouteilles d'eau individuelles à l'usage des gourdes, notamment dans le cadre des événements sportifs, avec le pique-nique zéro déchet. Nous avons renforcé l'exigence de la Commission des Menus, qui se réunit une fois par mois, avec cette vigilance quant à l'équilibre des menus, le respect des préconisations de labellisation, l'augmentation du bio, l'approvisionnement en produits locaux, la diminution des produits transformés en favorisant les produits cuisinés au sein de l'U.P.C., et le respect de la saisonnalité des produits. De plus, nous allons au-delà des recommandations de la loi, puisque nous proposons un menu alternatif végétarien 2 fois par semaine, pour réduire la consommation de viande et encourager l'alternative avec des sources de protéines comme les légumineuses.

Vous voyez, Madame LUNDY, et au-delà de vous, Madame CLINCKEMAILLIE, mes chers collègues, que nous affichons clairement notre volonté et nos actions en faveur d'une alimentation plus saine, plus durable, et accessible à tous, et au-delà, dans une démarche de préservation de notre environnement.

MME LUNDY : Je vous remercie, Madame LEBRETON, pour tous ces éléments, c'est vraiment très intéressant.

La seule remarque, c'est que je ne pense pas avoir entendu le pourcentage de produits locaux, qui était le sens de la question. On a abordé, en effet, un certain nombre de marchés mais par contre, vous n'avez pas donné le pourcentage. Est-ce que vous l'auriez ?

MME LEBRETON : Pour l'instant, en effet, ça ne rentre pas dans le cadre de la loi, qui était quand même votre question sur la loi EGalim. Donc là, le taux est faible aujourd'hui, parce qu'au niveau des marchés, c'est compliqué. On ne peut pas favoriser des marchés avec le critère local. C'est vraiment sur cette dimension qu'on essaie de travailler. C'est pour ça qu'on a fait le choix de passer par la légumerie, parce qu'eux peuvent avoir des producteurs locaux et donc après nous faire des livraisons.

Aujourd'hui, on est bloqués par ce critère-là, qui est un frein pour nos marchés publics. Comme on ne peut pas être toujours hors marchés, parce que pour les coûts, c'est trop conséquent pour nous, on est aujourd'hui limités.

Le nouveau marché bio, sur lequel on travaille depuis le 1^{er} février, a fait rentrer ce critère-là du local. J'espère vraiment qu'on va faire évoluer cette dimension locale.

M.LE MAIRE : Ce point est important. Et j'ajouterais que c'est vrai qu'on a un problème avec cette loi EGalim 2, ça a été évoqué également dans les instances du Conseil Départemental. Comme vous le savez, je suis vice-président en charge de l'éducation et dans l'escarcelle de mes délégations, j'ai la restauration au niveau des collèges. C'est vrai que dans cette loi, on parle de circuit court. Le problème c'est qu'en fait, le circuit court n'est pas forcément un circuit court. C'est-à-dire que les choses ne sont pas suffisamment claires. On peut effectivement labelliser circuit court mais on voit des produits qui viennent même je dirais des pays étrangers qui sont qualifiés de circuit court parce qu'ils sont achetés localement. Mais en fait, ils ne sont pas produits localement, voyez-vous.

M.LE MAIRE (suite) : Donc là, il y a un vrai sujet sur cette loi EGalim 2, et je dois dire qu'il faudrait que cette loi puisse évoluer dans ce sens. Ça fait peut-être partie des interpellations qui pourraient être faites auprès du Gouvernement, mais je sais que Madame CAYEUX a quelques informations à ce sujet.

MME CAYEUX : Je n'ai pas des informations particulières sur le sujet mais je voudrais revenir sur ce que nous avons fait il y a 3 ou 4 ans pour les cantines scolaires.

J'ai par exemple en mémoire le marché des poulets, des poulets bios, et où au bout de 3 mois, le producteur retenu nous a dit « je n'en ai plus, je ne peux pas fournir ». Donc il y a ce double problème-là, pas simplement notre volonté mais la possibilité aussi qu'ont les éleveurs, les agriculteurs, de fournir. Il faudrait qu'on puisse s'engager sur des volumes extrêmement importants, qu'ils ne peuvent pas toujours fournir parce qu'ils n'ont pas toujours la main d'œuvre.

Et pour vous faire sourire, je me souviens d'une journée où il y avait, au mois de juin, des fraises pour le dessert qui étaient bios, eh bien il manquait des fraises pour un certain nombre de classes, et je voyais courir dans Beauvais les acheteurs de la restauration municipale pour compléter en fraises. Je ne suis pas sûre du tout que les autres étaient bios, mais c'est pour vous montrer, avec un peu d'humour, que ce n'est pas toujours très simple chez des producteurs d'avoir des volumes nécessaires.

Il ne faut pas oublier qu'il y a plusieurs milliers de repas qui sont servis tous les jours, les cantines, les foyers logements, la restauration municipale à certains moments aussi. Et donc les volumes doivent être extrêmement importants, et c'est la difficulté qu'ont d'ailleurs tous les maires qui veulent faire du bio au niveau des communes de 50 ou 60 000 habitants. Parce que sur des communes plus petites, c'est plus facile d'avoir des menus bios dans une cantine. Il y a quelques maires de l'Agglo qui le font et qui réussissent parfaitement bien, mais à partir du moment où il faut servir un certain nombre de milliers d'enfants, ce n'est pas évident.

Mais croyez bien qu'on a lancé les efforts pour y arriver et j'imagine que nous allons pouvoir, petit à petit, monter en puissance.

M. LE MAIRE : C'est vrai qu'il y a toute une filière à organiser, et le Plan Alimentaire Territorial pourra d'ailleurs nous y aider puisqu'on y travaille au niveau de l'Agglo.

MME MARAIS-BEUIL : Oui, j'ai bien entendu. Il est dommage, mon collègue n'est pas là, qui gère la restauration du lycée Jeanne Hachette et donc qui aurait pu vous expliquer que chez lui, il a 30 % de produits locaux dans un circuit court. Et Monsieur le Maire, vous devez parfaitement connaître par où il passe puisque c'est géré par la Chambre d'Agriculture et que ça s'appelle Approlocal, et qu'en passant par là, il a 30 % de produits locaux, donc de circuit court, et donc je ne vois pas pourquoi certains y arrivent et pas d'autres. Donc je suis un peu surprise.

Alors ne confondons pas non plus que du bio, je vous parle du local en général, il n'y a pas forcément que du bio, le local c'est général. Et nous qui avons défendu une motion il y a une semaine sur la défense de l'agriculture et de nos agriculteurs, je pense qu'il est essentiel aujourd'hui de valoriser ces circuits courts sur notre territoire.

MME SECK : Moi qui suis élue régionale et qui siège à la Commission Agriculture dans les Hauts-de-France, j'ai eu l'occasion, effectivement, d'auditionner beaucoup d'acteurs par rapport à la question des cantines scolaires. C'est beaucoup plus simple pour le Département, pour les collèges et les lycées, puisque dans les collèges et les lycées on a encore des cantines avec des cuisines, des chefs de cuisine, le matériel, etc.

D'ailleurs, je fais un appel à tous les élus du Département présents par rapport à cette question, parce qu'à l'échelle des collèges, c'est quelque chose qui est plutôt facile à mettre en place aujourd'hui. C'est beaucoup plus compliqué dans les cantines puisqu'on doit passer par les Unités Centrales Culinaires, donc là-dessus je peux vous rejoindre.

Mais comme vous l'avez dit, on a la chance d'avoir dans le territoire une légumerie expérimentale, celle de l'association Itinér'air, et qui a en plus un restaurant d'insertion. Donc moi, la première question que je leur ai posée quand je les ai rencontrés, c'est de savoir est-ce que ça coûte plus cher. Eh bien, la réponse est non, ça ne coûte pas plus cher de s'approvisionner en local et bio, à travers une légumerie locale.

Donc, le critère de proximité, effectivement, j'entends bien qu'il y a des évolutions à faire sur la réglementation par rapport aux marchés publics. Mais par contre, il existe des moyens pour accélérer les choses, notamment en s'approvisionnant par les légumeries locales. Alors sachant que la légumerie de l'association Itinér'air est expérimentale, qu'elle a donc une capacité maximale assez restreinte, elle ne pourra pas fournir l'entièreté des cantines des collèges, des lycées, des écoles du territoire, mais par contre, ça peut valoir la peine de réfléchir, avec les élus départementaux et régionaux, à la mise en place d'une légumerie sur notre territoire, donc une légumerie publique, gérée de manière publique, qui permettrait d'avoir en tout cas accès à des légumes bios et locaux à moindre coût pour l'ensemble des cantines du territoire.

MME LUNDY : Je trouve que c'est un débat intéressant. C'est un débat intéressant parce que c'est vrai qu'on parle toujours de l'importance de soutenir nos agriculteurs, je crois que c'est un discours que nous avons porté avec force ces dernières semaines et de manière très unanime. Et en même temps, quand on s'interroge aussi sur la manière dont on peut agir, nous à notre niveau, il est important que ce ne soit pas que des paroles et qu'on arrive collectivement à trouver les moyens d'aider nos agriculteurs en favorisant le local.

Simplement une remarque, Madame LEBRETON, suite aux difficultés, que j'entends bien, sur les marchés publics, mais vous dire qu'il a été reconnu que l'acheteur peut maintenant faire valoir une dose de local dans le cadre de la mise en concurrence, à condition que ce soit en lien avec l'exécution du marché public. Il serait assez intéressant je pense de travailler d'un point de vue juridique dans les semaines et mois qui viennent, de manière à ce qu'on étudie les différentes possibilités pour faciliter les choses et faire en sorte de pouvoir soutenir nos agriculteurs, nos producteurs locaux, qui sont, comme nous l'avons dit, au cœur du Beauvaisis notre Terre mais qui doivent être aussi en lien avec notre Ville.

M. LE MAIRE : Croyez bien que les services sont bien sûr mobilisés pour trouver les angles d'attaque nécessaires pour pouvoir travailler avec les producteurs locaux.

Il n'y a pas de vote, c'est une question orale. Mais je pense que nous avons pu vous apporter toutes les réponses.

QUESTION ORALE DU GROUPE BEUVAIS NOTRE AMBITION « NOTRE SÉCURITÉ SERA-T-ELLE IMPACTÉE PAR CELLE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES ? »

MME MARAIS-BEUIL : Les chiffres sont mauvais, très mauvais même. En France, la plupart des indicateurs de la délinquance sont en hausse en 2023. Selon les statistiques du ministère de l'Intérieur, les homicides sont en hausse de 18 %, les tentatives d'homicide ont augmenté de 13 %, les violences sexuelles de 8, et les coûts et blessures volontaires de 7.

Le ministre de l'Intérieur annonce une mobilisation inédite des forces de sécurité intérieure à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Au total, la sécurité des Jeux dans leur ensemble sera assurée en moyenne par environ 30 000 policiers et gendarmes par jour. Pour la seule Ile-de-France, la préfecture de police définit un besoin compris entre 12 000 et 45 000 forces de sécurité intérieure pour les journées les plus importantes. Un tel volume nous permettra notamment de réaliser 700 patrouilles dans les transports en commun à l'instant T. Cela sans compter la sécurité de tous sur les autres sites.

La mobilisation des forces sera permise par plusieurs leviers : la fin temporaire des zones de compétence de police nationale et de gendarmerie ; l'emploi des élèves des écoles de police et de gendarmerie et des réservistes de la police nationale et de la gendarmerie ; l'annulation et le report des événements se tenant dans la période ; l'aménagement des congés annuels et du temps de travail ; la mobilisation de l'ensemble des états-majors.

Monsieur le Maire, à la lumière de ces informations, comment la sécurité de notre territoire sera-t-elle assurée ? Notre seule police municipale ne pouvant le faire seule, avez-vous des informations concernant une éventuelle mobilisation de nos forces de police nationale ? Et comment allez-vous régler la sécurité pendant cette période, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : Madame BEUIL, chers collègues, la sécurisation des Jeux Olympiques et son impact sur les dispositifs locaux de sécurité nous mobilisent bien sûr déjà depuis plusieurs mois, croyez bien. Nous avons des échanges directs qui ont lieu entre le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale et la Direction de Prévention Sécurité de notre Ville, ainsi qu'avec bien sûr la Présidente de la Communauté d'Agglo et moi-même.

Il a, effectivement, été annoncé la mobilisation conséquente d'agents de la police nationale et de la gendarmerie nationale dans les villes et les sites accueillant les Jeux Olympiques, ainsi que sur les plateformes aéroportuaires et sur les grands axes routiers. La mobilisation des effectifs de la police nationale ne veut cependant pas dire que tous les agents affectés en Province seront transférés sur Paris ou dans la région parisienne. Il s'agit avant tout d'une mobilisation des effectifs qui auraient pu prétendre à des congés estivaux. L'objectif étant que les commissariats locaux, et donc celui de Beauvais, fonctionnent comme tous les étés. Cependant, il convient d'anticiper la situation sur notre territoire qui se trouve proche de Paris. Beauvais et le Beauvaisis accueillent certainement des touristes et des visiteurs pour les Jeux, qui logeront ici ou qui transiteront via l'aéroport de Beauvais. Ce flux implique une mobilisation d'effectifs sur la voie publique et à l'aéroport pour la police nationale. S'y ajoute le passage de la flamme olympique le 18 juillet prochain, qui mobilise toute notre attention bien sûr.

Ainsi, les congés au sein de la police nationale, ça c'est ce que nous a dit Monsieur le D.I.P.N., ont été limités comme suit : 80 % de présence au lieu de 60 à partir de début juillet et jusqu'au 9 septembre ; 100 % de présence entre le 23 juillet et le 11 août.

M.LE MAIRE (suite) : Quels que soient les besoins de renfort à projeter à Lille ou à Paris, il restera 60 % des effectifs dans l'Oise, comme un été normal. Sur la voie publique, la police municipale aura pleinement son rôle à jouer, puisque sa présence sera renforcée sur le territoire durant les Jeux.

Il s'agit en effet de veiller au bon ordre et à la tranquillité publique du fait du flux plus important sur le territoire et des événements locaux autour des Jeux.

Voici ce qui est d'ores et déjà arrêté. D'abord, concernant l'accueil de délégations étrangères, le Département devrait accueillir quelques 23 délégations étrangères en hébergement ou en entraînement. Nous attendons leur qualification et leur validation officielles. La police nationale sécurisera les entraînements, concernant le passage de la flamme dans l'Oise et en Picardie, et les festivités de célébration, nous aurons plus de précisions sur l'organisation. Une réunion est prévue à cet effet mi-mars. Des renforts vont être mobilisés pour les événements festifs, particulièrement le grand concert que nous organiserons le 18 juillet. Nous avons des effectifs de l'Aisne et de la Somme qui viendront d'ailleurs nous prêter main forte le 18 juillet. Concernant les J.O. proprement dits, la police nationale mettra à disposition des sites olympiques, des renforts pouvant représenter 40 % de ces effectifs. Pour le moment, il est prévu d'envoyer une petite centaine de policiers de l'Oise à Paris du 21 juillet au 11 août.

Concernant la sécurisation et la mission de contrôle aux frontières à l'aéroport, la police nationale recrute actuellement 10 gardes-frontières et assistants gardes-frontières, et 26 policiers adjoints, qui sont arrivés en juin, dont 10 pour Beauvais ; 14 agents de l'Agence européenne Frontex seront présents à l'aéroport tout l'été. Et les services de la P.A.F., 100 personnels, seront présents à 100 % et conserveront tous leurs agents à Beauvais.

Par ailleurs, je vais être très clair, le travail de la police municipale ne sera pas de suppléer la police nationale, mais bien d'assurer les missions de la police municipale durant une période de forte activité. La police municipale ne pourra toutefois pas assurer les prérogatives judiciaires de la police nationale et c'est pourquoi le commissariat, comme je le disais précédemment, fonctionnera à régime normal. Nous allons donc continuer à travailler de concert avec la D.I.P.N. sur cet enjeu majeur. En effet, la Direction Prévention Sécurité organise actuellement ses moyens et ses effectifs pour cette période.

MME MARAIS-BEUIL : Donc vous me dites et vous me confirmez qu'à l'instar de la police nationale, notre police municipale ne sera pas impactée, il n'y aura pas de report de congés, on ne leur demandera pas de travailler à 100 % pendant cette période ?

M. LE MAIRE : Oui, tout à fait. Pas d'autres interventions ? Je vous propose qu'on passe à l'ordre du jour. Il y a les P.V. à faire valider.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 DECEMBRE 2023

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Tout le monde est pour ? Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0038

Budget primitif de l'exercice 2024 - budget principal et budgets annexes

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal,

Vu l'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu le débat d'orientations budgétaires de la ville de Beauvais qui s'est tenu le 21 décembre 2023,

Vu le tableau des autorisations de programme et crédits de paiement joint en annexe de la maquette budgétaire,

Considérant que le budget primitif 2024 répond aux orientations définies par le conseil municipal à l'occasion du débat d'orientations budgétaires,

Considérant que le document budgétaire est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M57,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2024 du budget principal de la Ville et des budgets annexes de l'Elispace, lotissement Longue Haie, lotissement Agel qui s'équilibrent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	95 450 037,00 €	95 450 037,00 €
INVESTISSEMENT	51 759 586,00 €	51 759 586,00 €
TOTAL	147 209 623,00 €	147 209 623,00 €

ELISPACE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 177 703,00 €	1 177 703,00 €
INVESTISSEMENT	620 243,00 €	620 243,00 €
TOTAL	1 797 946,00 €	1 797 946,00 €

LONGUE HAIE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	380 000,00 €	380 000,00 €
INVESTISSEMENT	190 000,00 €	190 000,00 €
TOTAL	570 000,00 €	570 000,00 €

AGEL	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	10 003,00 €	10 003,00 €
INVESTISSEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL	20 003,00 €	20 003,00 €

- d'acter la répartition des crédits de paiement telle qu'elle ressort de la nouvelle situation jointe en annexe du document budgétaire et du rapport de présentation du budget primitif 2024 ;
- de décider le versement des subventions dans le cadre du vote du budget primitif 2024 listées en annexe du document budgétaire sous réserve que les pièces justificatives relatives aux dossiers déposés soient transmises à l'autorité territoriale ;
- de décider le versement de subventions d'équilibre au budget annexe Elispace dans la limite des inscriptions budgétaires 2024, soit d'un montant maximum en fonctionnement de 665 733 € et en investissement de 280 413 € ;
- Décider la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal au budget annexe Elispace au prorata des écritures comptables et du nombre de salariés couverts par ces budgets ;
- Décider la refacturation des dépenses payées par un budget et couvrant des activités exercées sur d'autres budgets sur la base d'un état liquidatif mentionnant la répartition des dépenses.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville responsable », du mardi 6 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 35

Votes contre : 7

Abstention : 3

1 – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. CHISS : Mes chers collègues, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous présente notre Budget Primitif pour l'année 2024.

Un budget dont je dois dire, nous sommes fiers, dans la mesure où, dans un contexte économique et social fluctuant, nous avons été en capacité de respecter les grands équilibres de ce que le budget d'une collectivité comme la nôtre doit contenir. Et à ce titre, je considère que ce Budget Primitif 2024 s'inscrit en pleine cohérence avec les appréciations de la Chambre Régionale des Comptes, après le dernier audit de notre collectivité rendu en novembre 2019, vous vous en souvenez sans doute. En effet, à propos de la situation financière de notre collectivité, la C.R.C. écrivait ceci : « Une situation financière stable et satisfaisante, caractérisée par un endettement maîtrisé, une capacité d'autofinancement consolidée et un fonds de roulement conséquent. La commune bénéficie ainsi de solides marges de manœuvre. »

Ce B.P. 2024 viendra à nouveau corroborer les appréciations de la C.R.C. tant il est solide. Et permettez-moi, avant de rentrer dans le détail de ce B.P. 2024, de remercier sincèrement Monsieur le Maire pour sa confiance, ainsi que mes collègues pour leur mobilisation et leur participation à la construction de ce budget. Je veux également dire un grand merci à ma Directrice des Finances, Anne-Sophie FARDEL, et à ses équipes, pour l'immense travail accompli pour vous présenter ce budget.

Mes chers collègues, le B.P. 2024, c'est le budget des 3 P : Puissant, Protecteur, et Participatif. Puissant car nous mobiliserons plus de 44 millions d'investissements, et c'est le budget le plus important du mandat. C'est une vraie prouesse, c'est un choix puissant et nous allons investir dans toute la Ville, dans tous les quartiers, dans tous les domaines du quotidien et pour l'avenir.

Protecteur car il est marqué par une augmentation significative des salaires du personnel municipal, on a déjà abordé ce sujet un petit peu plus tôt dans le Conseil Municipal. Nous mobiliserons pour cela 946 000 €, afin de permettre à nos agents des catégories A et B de bénéficier d'une augmentation de 50 € par mois, soit 600 € brut par an, et aux catégories C de bénéficier d'une augmentation de 70 € par mois, soit 840 € brut par an. A cela s'ajoutent bien sûr les mesures prises dans le cadre de notre Plan en faveur du pouvoir d'achat territorial, que je ne redétaillerai pas ici mais qui ne sont pas négligeables, loin de là, en particulier les tickets restaurant. Ce budget est aussi protecteur car il respecte notre engagement d'améliorer le pouvoir d'achat des Beauvaisiennes et des Beauvaisiens, puisque pour la 15^{ème} année consécutive, nous n'augmentons pas le taux communal des impôts. Nous maintenons le demi-tarif de la cantine scolaire, nous favorisons le maintien du billet à 1 € la journée dans toute la Ville pour les bus. Nous confirmons un tarif social de l'eau. Nous mobilisons 300 000 € supplémentaires pour l'action sociale dans le cadre du Plan Protection Solidarité. Et enfin, nous continuerons à développer le pouvoir d'achat associatif en soutenant nos associations dans l'organisation de leur pot de fin d'année, Assemblée Générale et manifestations diverses.

Pour finir, ce budget est participatif puisque nous avons décidé de lancer cette année les premiers budgets participatifs qui étaient inscrits à notre projet de mandat à hauteur de 100 000 €. Ce dispositif nous permettra de financer des initiatives citoyennes portées par les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens.

M.CHISS (suite) : De même, cette année sera marquée par l'installation du Conseil des Jeunes Pousses, l'instauration dans le cadre du Plan Action Jeunesse d'un Conseil de la Jeunesse, et par de nombreuses consultations thématiques identiques à celle que nous avons lancée pour l'avenir de la place de Bracheux à Marissel.

Vous le voyez, c'est un budget qui prépare l'avenir mais qui s'occupe également du quotidien des Beauvaisiens.

Pour réaliser ce budget, qui s'élève à 147 millions d'euros, en hausse de 3,6 % par rapport à 2023, nous avons respecté et maintenu les grands équilibres financiers qui ont toujours été la marque de fabrique politique de Beauvais Pour Tous et qui sont : un endettement contenu, un autofinancement solide, des recettes conséquentes, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et des dépenses d'équipement puissantes. C'est cette méthode que nous appliquons à la structure de notre budget et qui fait sa force.

La section de fonctionnement du budget principal atteint 95 millions d'euros, en augmentation de 5,26 % par rapport au B.P. 2023. Les recettes proviennent à 68 % des impôts et taxes. La fiscalité locale est évaluée à 47,35 millions d'euros pour 2024, en augmentation de 1,7 million d'euros par rapport à 2023. Les dotations de l'État sont estimées à 22,5 millions d'euros, soit 23 % du budget. Les produits de service devraient s'établir aux alentours de 5 millions d'euros, soit une hausse de 1,5 % par rapport à 2023. Les recettes usagers représentent 41 % de ces produits de service.

Dans les recettes, permettez-moi de faire un focus sur les 1,2 million d'euros de recettes générées par les Certificats d'Economie d'Énergie, liés à notre Contrat de Performance Énergétique de 2016. Déjà à l'époque, nous étions pionniers dans le domaine des économies d'énergie, anticipant ce que toutes les collectivités ont fait depuis. Le résultat se voit aujourd'hui très concrètement et nous sommes récompensés de nos investissements verts qui nous donnent des marges de manœuvre supplémentaires.

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, elles atteignent un total de 81 millions d'euros et correspondent aux dépenses suivantes : les charges à caractère général pour à peu près 20 millions d'euros, soit 23 % des dépenses, en hausse de 1,21 % ; les charges de personnel, estimées à 54,6 millions d'euros, en hausse de 3,4 millions d'euros – 3,4 millions d'euros, je le redis – du fait des revalorisations salariales de 2023 et 2024, de la refonte du R.I.F.S.E.E.P., de la montée en puissance des tickets restaurant, des avancements de garde de promotion, et aussi des décisions d'embauche de 2023 et prévisionnelles de 2024 ; et enfin, les charges de gestion courante qui devraient s'établir à 10,3 millions d'euros, en augmentation de 11 % par rapport à 2023 ; enfin, les charges financières, pour 673 000 €, en baisse significative de 68 %, du fait de l'arrivée à échéance de 3 emprunts en 2023 et de 2 autres en 2024.

Ces prévisions nous permettent d'escompter un autofinancement de 9,48 millions d'euros, dont l'objectif est de permettre le remboursement du capital de l'emprunt et aussi, évidemment, le financement de nos projets d'investissement.

La section d'investissement elle, mobilisera 50 millions d'euros à peu près de dépenses dites réelles, et 51,7 ici. Parmi celles-ci, je vais en citer quelques-unes : les sports, le premier poste de dépenses en 2024, 10,5 millions d'euros, avec notamment évidemment la fin des travaux de la restructuration de la piscine Bellier pour 6 millions d'euros ; les travaux sur les complexes de tennis Dassault et Kennedy pour 1 million d'euros ; et la rénovation du gymnase Jean Moulin, pour 1,4 million d'euros.

M.CHISS (suite) : Viennent ensuite les différents travaux d'aménagement de la Ville, pour 7,3 millions d'euros, avec surtout la requalification des espaces publics en cœur de ville, dont les travaux débiteront très prochainement pour 3,2 millions d'euros ; les acquisitions foncières auprès des bailleurs, la préfiguration du Pôle d'Exchange Multimodal, et l'embellissement des espaces verts.

Le troisième axe d'investissement concerne la culture, avec les travaux sur les équipements culturels pour près de 7 millions d'euros, notamment les travaux de rénovation du Quadrilatère pour 5 millions d'euros ; les travaux de rénovation de la médiathèque Argentine et de l'A.S.C.A., 460 000 € ; les travaux de restauration des églises beauvaisiennes ou encore la subvention d'équilibre au budget annexe de l'Elispace.

Parmi les dépenses significatives de fonctionnement, vous noterez la montée en puissance du Plan Action Jeunesse, avec le recrutement de nouveaux animateurs hors les murs, pour déployer cette politique dans tous les quartiers de Beauvais. Nous développerons également un plan de lutte contre les discriminations, pour lequel nous avons inscrit 50 000 € et qui est un marqueur fort voulu par notre Maire.

Ce budget est aussi le budget d'une ville dynamique, une ville qui gagne car elle avance. Et évidemment, cette année sera ponctuée par de nombreux événements sportifs, encore le sport, et des animations célébrant les Jeux Olympiques. Ainsi, l'année 2024 sera olympique et plus encore pour notre Ville qui sera une aréna géante, avec des manifestations pour les petits et les grands, un grand terrain de jeux à ciel ouvert. La flamme olympique traversera Beauvais, c'est un moment d'histoire exceptionnel à vivre tous ensemble, et cela a déjà commencé ce week-end avec la Coupe du Monde Junior Epée Dames qui a eu lieu à l'Elispace. A la fin du mois, nous accueillerons le Lite Quest 3x3 de basket, puis début mars la finale de la Coupe de France des Clubs de Pétanque. En avril, le service des sports organisera une journée paralympique et une journée Jeux Olympiques et Paralympiques pour les enfants sur la place Jeanne Hachette. En mai, nous accueillerons les Routes de l'Oise, la Color Run, la Champion's Cup au stade Brisson ; en juin Les Foulées de la Rue, le Triathlon de Beauvais, avant le passage de la flamme olympique le 18 juillet, ponctué par un grand spectacle avec Claudio CAPEO, puis l'arrivée du Beauvais Olympique Tour dans les quartiers de la Ville. J'ajoute à tous ces événements la dynamisation de notre plan d'eau du Canada qui, dès cet été, va permettre aux Beauvaisiens de trouver un nouveau spot alliant nature, sport, détente et respiration. C'est une nouvelle ère qui commence pour le plan d'eau, et oui, nous avons hâte d'y être.

Ainsi, dans ce B.P. 2024, nous mobilisons pour chacun de ces objectifs que nous nous sommes fixés pour ce mandat les moyens suivants : prendre soin de la nature, 4,4 millions d'euros ; prendre soin de l'humain, 15,6 millions d'euros ; prendre soin de notre Ville, 20,8 millions d'euros ; et promouvoir une administration durable, 3,4 millions d'euros.

En 2024, Beauvais confirmera sa place de l'Oise en capitale et une ville qui continue à se mobiliser à travers GAIA, son pacte vert, pour faire de la transition écologique une réalité concrète. D'ailleurs, le film réalisé par nos agents et projeté lors de la cérémonie de vœux aux agents nous éclaire avec force sur l'engagement militant de ces derniers en faveur de la transition écologique. Ainsi, notre Ville trace son chemin, avec dynamisme, enthousiasme et rigueur budgétaire.

M. CHISS (suite) : Mes chers collègues, avant de conclure mon intervention portant sur le budget 2024, permettez-moi de remercier le groupe Beauvais Avant Tout et son président Mehdi RAHOUI, pour le contre-budget constructif et responsable qu'ils nous ont présenté, et auquel nous avons répondu, je crois, favorablement.

Evoquant la question budgétaire, Jacques DELORS affirmait, lors de son discours devant le Parlement Européen le 17 janvier 1989, « la maison est en ordre ». Eh bien, chers collègues, sachez qu'avec ce Budget Primitif qui s'inscrit dans le droit fil des budgets précédents, les comptes de la maison Beauvais sont en ordre. Je vous remercie.

MME MARAIS-BEUIL : Merci Monsieur CHISS pour toutes ces éloges sur votre budget. Que dire ? J'aurais été surprise que vous nous disiez l'inverse puisque vous en êtes le détenteur et vous en êtes celui qui l'avez construit avec la majorité. Donc il aurait été surprenant que vous nous avouiez qu'il n'est pas satisfaisant, qu'il ne vous correspond pas. Heureusement, vous êtes là et vous avez été mis en place par la majorité de la ville de Beauvais, donc heureusement que vous en êtes content.

Mais parfois il faut savoir redescendre un peu sur terre quand même. Merveilleux, fantastique, génial, je n'ai entendu que ça. Soyons aussi un peu prudents. Je vous l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, parfois j'aurais mieux fait de me taire parce que quand je vous avais dit « faites attention aux taux », quelques années plus tard, ça s'est vérifié. Je vous ai dit récemment « faites attention, la croissance de la France a été revue à la baisse par la Banque Centrale Européenne », puisqu'ils nous la faisaient passer à 1 % ; Bercy vient de le confirmer et vient d'annoncer, pour l'année 2024, une restriction budgétaire de 10 milliards et une restriction budgétaire pour l'année 2025 de 12 milliards, qui devrait être inscrite dans la loi de finances prochaine. Alors je vais vous dire, soyons très très très prudents. L'inflation vous avait rattrapé un peu, prudence, l'énergie avait flambé, mais là cette fois ce sont les financements de l'État sur lesquels il va falloir que nous soyons très prudents. Quand nous voyons la courbe de la D.G.F., que nous avons dans le rapport, qui a bien chuté, vous nous la dites stable pour cette année, rien ne nous dit qu'elle continuera d'être stable, et la fin d'année risque de nous voir attribuer des financements en baisse. Donc je vais vous dire, oui c'est bien, mais soyons aussi prudents. Nos Beauvaisiens ne veulent pas que vous jetiez l'argent par les fenêtres. Alors c'est très bien, les rénovations il faut les faire, le maintien c'est bien, mais je vous appellerais surtout à une grande prudence quant à votre enthousiasme sur ce budget. Car aujourd'hui, le recul nous dit, le Covid est passé par là, l'inflation après, et nous le voyons, de nombreux problèmes interviennent au fur et à mesure de nos budgets. Et donc aujourd'hui, c'est la prudence, c'est l'État qui va vous le dire, puisqu'aujourd'hui l'État doit réduire de façon drastique ses financements avec des économies imposées par cette régression de la croissance.

M. CHISS : Oui mais je suis évidemment moi aussi, et vous le savez, très prudent, et je suis aussi très humble parce que je ne suis ici que l'héritier d'une gestion à laquelle je ne participais pas, et d'ailleurs j'en profite pour rendre hommage à la fois à Caroline CAYEUX et à Jean-Marie JULLIEN mon prédécesseur, parce que quand je suis arrivé, j'ai trouvé une situation financière très saine, qui nous permet justement d'avoir ces ambitions que nous défendons aujourd'hui.

M.CHISS (suite) : Je ne peux pas vous laisser dire qu'on jette l'argent par les fenêtres, je pense que je vous ai expliqué dans mon propos que notre capacité à faire était intacte, c'est ça qui est important, et c'est ce que j'essaie très modestement de garantir, que nous ayons la capacité de faire, et qu'ensuite, nous ayons des projets à défendre. Je pense que défendre des projets c'est tout le contraire de jeter l'argent par les fenêtres, puisque toutes nos dépenses, tout l'argent des Beauvaisiens est fléché, et fléché d'ailleurs majoritairement pour les Beauvaisiens. Je pense que je vous l'ai expliqué, quand on voit le programme sur l'année 2024, à la fois d'investissement et à la fois d'événements, sans parler évidemment du fonctionnement des services régaliens, j'ai envie de dire de la collectivité, tout cet argent revient pour les Beauvaisiens et pour les Beauvaisiennes, pour la vie de la Ville. Pour justement dans cette période d'incertitude, dans cette période où on sent des tensions dans la société, apporter aux gens de la joie de vivre, des événements, des occasions d'être ensemble, et donc ça c'est tout le projet que nous portons, et c'est bien loin, je vous rassure, de jeter l'argent par les fenêtres. Tout ici est parfaitement maîtrisé.

Pour finir, 2 petits points très techniques. D'abord sur la croissance, effectivement nous avons anticipé qu'elle serait en baisse, puisque nous avons retenu des hypothèses comprises entre 0,8 et 0,9 % de croissance. Nous n'avons pas pris les hypothèses de croissance très optimistes qui nous étaient annoncées en fin d'année 2023.

En ce qui concerne les taux d'intérêt, pour en avoir discuté très récemment avec un certain nombre de banquiers, on nous annonce une baisse des taux d'intérêt sur le 2^{ème} semestre 2024 et dans le courant de l'année 2025, que les marchés ont déjà anticipée. Nous sommes là aussi attentifs et nous ne nous endettons qu'à bon escient, avec parcimonie. Et avec Anne-Sophie FARDEL, nous prêtons une très grande attention à la qualité des emprunts que nous prenons et aux taux que nous accompagnons. Je dirais que justement, grâce à notre solidité financière, ça nous a permis de nous endetter relativement tard, et ça nous a permis d'ailleurs de ne pas être impactés à plein par la très forte hausse des taux de fin 2022 et de l'année 2023, et plutôt de bénéficier de la décrue, même si elle est légère pour le moment, mais qui devrait s'accroître des taux d'intérêt.

Donc on est bien loin de jeter de l'argent par les fenêtres, au contraire, on est dans la rigueur budgétaire et dans l'ambition, et c'est ce que je défends ici.

M. LE MAIRE : J'ajouterais, Madame BEUIL, que la prudence ne doit pas nous interdire d'agir tant les besoins sont importants. Et nous avons, comme l'a excellemment dit Lionel CHISS, des indicateurs qui sont quand même favorables, en termes d'endettement, d'autofinancement. Donc on peut tout de même avoir des projets pour cette année budgétaire.

MME LUNDY : Mes chers collègues. Avant toute chose, je pense, Monsieur le Premier Adjoint, que nous devrions travailler à des motions unitaires plus souvent parce que ça vous a quand même beaucoup détendu pour la présentation de ce budget ! Et donc je tiens vraiment à m'en féliciter. Vraiment, je pense que plus souvent nous dénoncerons notamment la politique du Gouvernement, on va trouver des points d'accord sur des sujets et on arrivera à détendre l'atmosphère de ce Conseil Municipal.

Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire que nous avons eu, nous vous avons proposé la mise en place d'un véritable bouclier social et climatique pour que la Ville puisse permettre un choc de pouvoir d'achat à destination des Beauvaisiennes et des Beauvaisiens en 2024.

MME LUNDY (suite) : Je persiste à croire que cela devrait être une priorité, compte tenu de l'inflation qui persiste, des taux d'intérêt, j'entends ce qui a été dit mais qui n'ont pas baissé et qui sont toujours à des niveaux records, de la hausse des tarifs des services que vous avez orchestrée, notamment à l'Aquaspace, de la nouvelle hausse de la Taxe Foncière avec l'augmentation des bases locatives, de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères plusieurs fois augmentée, vous savez ce qu'on en pense, et qui pèse notamment sur les charges locatives, de la hausse des tarifs de l'eau, que vous avez décidée à la fin de l'année, ou encore du doublement des tarifs pour le centre-ville qui ne saurait tarder.

Tout cela pèse dans un contexte encore plus dur, compte tenu des dernières annonces du Gouvernement, avec notamment la hausse de l'électricité, et je me félicite qu'en Conseil d'Agglomération nous ayons pu, une nouvelle fois, nous positionner tous ensemble contre la hausse des tarifs de l'électricité, qui vont impacter très durement les Beauvaisiens. Mais aussi compte tenu des prévisions de croissance revues à la baisse et des coupes budgétaires annoncées par le Gouvernement, puisque oui, ce sont les services publics de manière générale qui risquent d'être impactés par ces coupes budgétaires.

Ce bouclier social et climatique, il avait pour ambition non seulement de préserver les plus fragiles et les classes moyennes, mais aussi de mettre en place une politique volontariste d'investissement, qui s'occupe concrètement des besoins des Beauvaisiens. Il avait vocation, et je le dis, à enrichir un projet municipal qui n'était pas le mien. Je rebondis sur ce que vous disiez, Monsieur le Maire. Mais évidemment, nous avons l'un et l'autre des projets différents aux élections municipales, en tout cas avec Madame CAYEUX. Et c'est aussi finalement toute la beauté et la richesse de la démocratie, réussir à faire vivre le débat, où il y a des positions qui peuvent être différentes sur des sujets. C'est aussi ça la vie d'un territoire, tout en parvenant à faire société ensemble. C'était le sens de ce bouclier que nous avons proposé, avec des propositions très concrètes, qui visaient à enrichir un projet dont vous vous doutez bien que nous avons tout un tas de divergences, liées notamment au fait que nous nous étions opposés sur un certain nombre de projets dans le cadre des élections municipales.

Alors, qu'en est-il concrètement sur les propositions de ce bouclier ? D'abord, et je commence par ça, nous avons commencé par demander une véritable hausse pour l'action sociale du C.C.A.S., après avoir combattu très fortement, vous vous en souvenez, la baisse de 10 % du budget en 2021. Je vois que Madame SOULA s'en souvient. Et je tiens à le dire, ça a été une bataille importante pour nous, compte tenu de la situation sociale que nous connaissons dans cette Ville. Quand nous avons 1 Beauvaisien sur 4 qui vit sous le seuil de pauvreté, la question de l'action du C.C.A.S. doit être une priorité absolue. Donc je tiens à le dire, nous avons demandé une hausse de ce budget et elle va véritablement dans le bon sens. Et je remercie en tout cas Madame SOULA pour les différents éléments fournis, pour sa disponibilité qui montre là aussi que nous devons aller plus loin, pour répondre à une demande qui est toujours plus forte. Et comme nous l'avons dit dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, aussi prendre en compte qu'il y a énormément de Beauvaisiens qui aujourd'hui doivent être éligibles à un certain nombre de dispositifs du C.C.A.S. et qui n'y font pas appel, et je crois que c'est un travail collectif que nous devons mener et que cette hausse, en tout cas, va dans le bon sens. C'est un premier pas que nous souhaitons souligner.

MME LUNDY (suite) : Ensuite, nous avons proposé, face à la crise du logement et du marché de l'immobilier, dans un contexte qui est un contexte, en effet, marqué par la remontée des taux d'intérêt, nous avons proposé la création d'une cellule de veille sur le logement. Il était intéressant que les élus puissent suivre cette situation, qui aujourd'hui touche de plein fouet un certain nombre de pans d'acteurs économiques, mais aussi citoyens, qui sont concernés par cette crise du logement et qui la constatent comme nous la constatons, puisque nous avons eu une baisse du produit des droits de mutation à titre onéreux, c'est un peu technique, mais en tout cas, nous avons une baisse de près de 20 % pour 2023, avec des perspectives qui ne sont pas plus réjouissantes pour 2024. Et je crois que c'est un sujet que nous devons prendre très au sérieux, quand on voit qu'en effet nous avons une demande en logements qui ne faiblit pas et qu'il y a un vrai travail à faire aujourd'hui pour essayer de répondre à cette embolie du marché.

La troisième proposition que nous avons faite, c'était d'instaurer une prime de pouvoir d'achat pour nos agents. Alors, j'ai bien entendu, Monsieur le Maire, la réponse qui a été la vôtre au début de ce Conseil. On ne va pas refaire ce débat que nous avons eu en Conseil d'Agglomération, que nous avons eu en Conseil Municipal. Vous le savez, pour nous c'était quelque chose d'important parce que, ce que nous avons aujourd'hui, c'est un rattrapage des dépenses de personnel, qui sont l'application des dépenses de personnel gouvernementales, liées à des décisions qui ont été prises. Et ce rattrapage se fait alors que les crédits R.H. n'avaient augmenté que de 2,2 % en 6 ans. J'ai entendu ce que vous disiez, Monsieur le Maire, j'attends de voir en effet, comme mes collègues je pense, à quel niveau ont eu lieu les évolutions de salaire. Parce qu'un salaire moyen, ça veut tout et rien dire. D'ailleurs, le salaire médian est plus intéressant, pour essayer de voir quelle est la réalité concrète que vivent nos agents, et travailler encore à améliorer leur quotidien. On parle souvent de les défendre, ce ne sont pas seulement des mots, il faut aussi pouvoir agir.

La quatrième proposition que nous avons formulée, c'était que notre Plan de Sobriété Énergétique intègre véritablement un volet investissement. Ce n'est pas un petit sujet. Nous avons demandé à ce que ce Plan de Sobriété Énergétique ne soit pas seulement un certain nombre de mesures prises, on va dire toujours au même budget, c'est-à-dire avec une ambition qui soit beaucoup moins forte mais que ça permette également des travaux importants d'amélioration et de confort énergétique. Vous avez cité cette vidéo formidable qui a été faite lors des vœux aux personnels, où on voit bien en effet qu'il y a une dimension presque militante, puisque vous avez employé le terme je l'emploie, de nos agents qui travaillent aujourd'hui à essayer de réduire leur impact sur l'environnement et qui, chacun à leur échelle, travaillent à la manière dont ils peuvent changer les choses. Et nous devons non seulement accompagner cet élan, qui est formidable, mais nous devons aussi être à la hauteur dans les budgets que nous présentons et en termes d'investissement, pour faire en sorte de renforcer ces rénovations thermiques et énergétiques.

Et je le dis de manière d'autant plus forte que nous avons eu des annonces extrêmement préoccupantes du Gouvernement, pas plus tard qu'il y a 2 jours. Puisqu'on nous a annoncé qu'il allait y avoir des économies de faites sur les rénovations énergétiques des bâtiments, alors qu'un certain nombre aujourd'hui d'habitants comptaient sur ces dispositifs de rénovation pour pouvoir agir. Et donc notre responsabilité, elle est encore plus forte.

Je dis ça, et je m'arrête un peu longuement sur ce point parce que, Monsieur le Maire, vous avez dit vouloir faire de l'action contre la crise énergétique le marqueur de votre mandat.

MME LUNDY (suite) : Je reprends vos mots, « le marqueur de votre mandat ». C'était un engagement fort de votre part, sur lequel je vous rejoins dans l'ambition, et je dois le dire, nous avons travaillé collectivement à la réalisation du Plan de Sobriété Énergétique, parce qu'il était important que tout le monde à son échelle puisse amener des propositions et que nous nous retrouvions sur un texte qui était un texte important, en particulier dans le contexte de crise énergétique que nous connaissions, puisque nous avons un impératif budgétaire, mais aussi face à l'urgence écologique et climatique. Et donc nous y avons participé.

Et il y a un an de cela, en Commission Ville responsable, Monsieur CHISS, nous avons, il y a un an de cela, convenu du besoin d'avoir une vision du patrimoine de la collectivité et de l'état de ce patrimoine dans le contexte de crise énergétique et d'envolée des prix de l'énergie. C'était en 2023, il y a un an. Vous nous aviez répondu, Monsieur CHISS, que vous aviez engagé un vaste diagnostic de son état technique, que l'analyse de nos écoles était, je cite, « bientôt terminée » et que nous allions poursuivre avec nos locaux associatifs et administratifs bien sûr. Je découvre, il y a quelques jours, qu'un an après, aucune étude n'a été lancée ou commandée. Un an après. Monsieur CHISS, c'est quand même un sujet qui est un sujet primordial dans le contexte que l'on connaît. Les investissements pour la rénovation thermique et énergétique des bâtiments auraient dû être une priorité alors que nous avons une envolée des prix de l'énergie et que nous demandions, mais vraiment de bonne foi et c'est formidable, à nos agents quels qu'ils soient, aux usagers, de faire des efforts, de manière à agir sur ce niveau. Et donc, le fait que jamais aucune étude n'ait été lancée pour la rénovation thermique de nos écoles et de nos bâtiments administratifs et associatifs est assez surprenant parce que ça devrait être une priorité, notamment pour que les petits Beauvaisiens puissent avoir des écoles où ils sont convenablement protégés des aléas de températures que nous connaissons face à l'envolée des prix. Je voulais m'arrêter sur ce sujet parce que j'ai posé, on a échangé, on a eu un certain nombre de questions, notamment sur la rénovation des écoles, qui me semble un sujet quand même absolument primordial. Mais le fait qu'il n'y ait pas eu de travail engagé, que nous ayons perdu déjà un an sur le sujet, me semble véritablement une faute.

Je vais vous dire, notre place n'est pas la plus confortable. Il faut dire les choses, être élu dans l'opposition, c'est travailler quotidiennement par ses propres moyens pour étudier tous les dossiers municipaux, on prend évidemment beaucoup de plaisir et beaucoup d'énergie. C'est tout faire pour répondre aux besoins quotidiens des habitants, sans garantie qu'un adjoint ne daigne nous répondre, mais en tout cas, c'est essayer de faire ce travail et de transmettre ces différentes demandes. C'est informer en transparence sur la vie de notre municipalité, tout en disposant d'assez peu de moyens de communication puisque c'est vrai que nous sommes assez souvent oubliés des images du Beauvais Mag, ce sont des choses qui arrivent. C'est mener finalement de toutes nos forces des batailles qui peuvent être des batailles difficiles, et on a évoqué l'école Emile Foëx en début de ce Conseil mais ce n'est pas un petit sujet, ce sont des batailles difficiles que nous menons toujours dans l'opposition parce que ça nous semble important. C'est simplement parce qu'être dans l'opposition, c'est chercher à être sérieux et juste, sans jamais se résigner parce qu'il en faut de l'énergie, et parfois un peu de courage même, en tentant de surmonter quelques obstacles. Mais on le fait pour servir tous les Beauvaisiens, et ça, ça me semble essentiel.

J'ai eu le plaisir, comme vous l'avez dit, Monsieur CHISS, de découvrir dans la presse, puisque ça n'avait pas été dit en Commission, que vous alliez financer un budget participatif. Je me réjouis d'autant plus que c'est une proposition que nous avons en commun lors des élections municipales.

MME LUNDY (suite) : Oui, c'était dans votre programme et c'était dans le nôtre. Et je vais vous dire, Monsieur le Maire, je trouve ça d'autant plus important quand nous avons des projets en commun que vous arriviez à les mettre en œuvre. Je crois que sur le site de l'ancienne prison, nous avons eu quelques sujets, parce que quand je vois que vous avez dans votre projet des propositions qu'on soutient, on se dit que c'est formidable et qu'on va réussir à les obtenir ! Donc je vous dis, c'est vraiment une très bonne nouvelle que nous avons eue, et je trouve que c'est une très bonne chose. Et je vous demande simplement, parce que vous avez dit que ce budget était de 100 000 €, de faire en sorte que ce ne soit pas qu'un coup de communication. Si vous vous engagez vraiment au service des Beauvaisiens, si c'est le sens de ce budget participatif, alors je crois qu'il va falloir augmenter un peu l'enveloppe. Parce qu'à titre de comparaison, nous avons, avec 100 000 €, le même budget qu'à Soissons, 28 000 habitants. Soissons, 28 000 habitants, 100 000 € de budget participatif. Alors on pourrait se dire, on va comparer, on est la capitale de l'Oise, on va prendre plus d'ambition. Donc on va comparer par exemple avec Colombes, 80 000 habitants, 1 million d'euros. 1 million d'euros ! Bon, d'accord, Soissons, je crois que ça n'est pas en région parisienne, Madame la conseillère municipale. A Epinal, je sens que Madame CAYEUX s'intéresse au sujet d'Epinal, 32 000 habitants, donc quand même une ville qui n'est pas de la taille de Beauvais, 150 000 €. Et dans la plupart de ces budgets, on voit que les budgets de départ sont autour de 30 000 €.

Je vous demande vraiment, parce que c'est un beau projet, et je me félicite qu'il soit aujourd'hui appliqué, de continuer à avoir de l'ambition pour faire en sorte que ce soit un véritable outil et que ce ne soit pas juste un élément de communication. Mais que concrètement, demain, nous puissions financer, avec un budget suffisant, et accompagner un certain nombre de projets dans ce cadre, qui pourraient être portés et proposés par les Beauvaisiens. Le pire, je vous le dis, serait d'annoncer que nous faisons un budget participatif, que vraiment nous allons enfin faire de la concertation, et qu'aux propositions faites par les habitants, nous n'ayons pas une enveloppe suffisante. Non mais je pense que c'est un sujet sérieux. Et donc vous allez me dire, oui, encore une fois, je pinaille sur les détails, mais en fait, je ne crois pas. Je crois que c'est même le cœur du sujet, c'est-à-dire que quand on traite avec sérieux une politique publique, il faut la budgétiser à hauteur, et derrière, réussir à pouvoir la mettre en place.

Et je vais vous dire, nous avons abordé les dépenses mais assez peu les recettes, alors permettez-moi de passer à ce moment sur ce sujet, car j'ai des suggestions de recettes à vous proposer. Je sens que ça intéresse Monsieur CHISS. Ça y est, Monsieur CHISS a encore plus l'oreille, la proposition de recettes.

D'abord, nous avons eu de longs débats, lors desquels nous avons débattu de vos choix en matière de gestion d'un certain nombre d'équipements de notre territoire, donc on ne va pas les refaire parce qu'on n'est pas là pour ça, en particulier ces derniers temps sur le stationnement. Un peu plus ancien sur le plan d'eau du Canada mais qui, je crois, devrait se poursuivre ce soir. Nous avons une baisse de 165 000 € de redevances et de recettes, surtout liée à la redevance stationnement qui est dorénavant directement perçue par le concessionnaire. 165 000 €. Nous avons une baisse de 50 000 € de recettes loisirs car la Délégation de Service Public pour le plan d'eau du Canada percevra directement les recettes. Donc 215 000 €. Et alors je dois vous dire que j'ai été assez étonnée de découvrir que nous n'avions pas voté un taux de taxe d'habitation sur les logements vacants avant le 1^{er} octobre 2023, parce que ça nous aurait permis d'appliquer en 2024, compte tenu du fait que la Ville n'était plus en zone tendue, ça nous aurait permis de l'appliquer.

MME LUNDY (suite) : Et cette omission nous prive de près de 50 000 € de recettes pour 2024 par rapport à 2023.

Quand nous parlons de ces propositions de dépenses, je me permets de vous faire aussi des propositions de recettes, je crois que c'était important, et de vous dire qu'il y a aussi un certain nombre de choix qui sont faits, qui sont pris sciemment et délibérément, et qui impactent aussi nos recettes. Qui n'impactent pas que nos dépenses mais qui impactent aussi nos recettes.

Et enfin, la dernière chose, ça ne va pas vous étonner, je ne vais pas refaire le débat, mais on a aussi la responsabilité d'anticiper les risques de dérapage financier. Parce que je crois que nous aurons l'occasion d'en parler à plusieurs reprises, notamment dans le cadre de ce Conseil Municipal, mais nous devons aux Beauvaisiens d'être prudents avec leur argent.

Je terminerai sur une note positive, parce que nous avons commencé ce Conseil avec une vraie bonne nouvelle et je crois que c'est important, mais je terminerai en disant que nous avons aussi besoin de moments de joie et de communion pour notre Ville. Comme ça a été le cas d'ailleurs ce week-end, vous l'avez cité, Monsieur le Premier Adjoint, mais c'est vrai que ça a été un beau moment à l'Elispace que nous avons vécu à l'occasion de cette Coupe du Monde Epée, d'ailleurs bravo à l'A.B.E. pour cette organisation, c'était vraiment un bon moment. Et ces moments de joie et de communion, ils vont être d'autant plus importants en 2024 dans le contexte que nous connaissons, économique, et je crois que nous devons tous ensemble nous retrouver sur ce passage de la flamme olympique le 18 juillet prochain, avec ce beau concert, avec le lancement des célébrations des 800 ans de la Cathédrale lors des fêtes Jeanne Hachette, ou encore avec la finale de la Coupe de France de Pétanque. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Concernant le budget participatif, oui, Madame LUNDY, nous sommes une majorité sérieuse. Ce budget participatif était dans nos programmes respectifs, je ne doute pas que pour vous c'était aussi une orientation particulièrement importante et sérieuse, ça l'est aussi pour nous. Nous avons un budget de 100 000 €, qui pourrait éventuellement être bien sûr abondé, pour l'instant nous sommes prudents. Nous fixons une enveloppe de 100 000 €, il y a des Décisions Modificatives au besoin qui nous permettraient éventuellement d'alimenter ce budget si, effectivement, les demandes étaient importantes et que nous ne pourrions les faire rentrer dans ce budget participatif.

Et sur la mise en place de ce budget participatif, nous sommes en train de travailler sur ses modalités. Il vous sera présenté d'ailleurs, j'imagine, dans un prochain Conseil Municipal, puisqu'il faudra fixer l'organisation qui est en cours d'achèvement. Vous aurez d'autres informations sur la mise en place de ce budget participatif, à laquelle l'opposition pourra être associée avec la majorité. C'est Mohrad LAGHRARI, adjoint en charge du budget participatif, et moi-même, qui présiderons cette Commission pour juger des projets qu'il semble être important de pouvoir financer en fonction des retours de nos concitoyens, à la fois sur des projets qui ont trait au fonctionnement et à l'investissement, puisqu'on a souhaité faire une part fonctionnement et investissement pour ne pas se bloquer sur ces projets. Voilà ce que je voulais vous dire.

Je voudrais quand même rebondir sur la question aussi du pouvoir d'achat, de ce bouclier social que vous voulez mettre en place. C'est vrai que vous pointez forcément du doigt les différentes augmentations liées aux taxes, la T.E.O.M., etc., mais, Madame LUNDY, nous avons ce bouclier social qui existe. Et je rappelle que ces taxes en question, elles ne font que financer un service public, voyez-vous.

M. LE MAIRE (suite) : Donc je pense qu'il est de bonne logique, en effet, de faire financer les services publics de ce type, puisque ça concerne en plus, vous parliez d'un bouclier environnemental, bouclier climatique, ça va dans le sens de la protection de l'environnement, puisque c'est effectivement faire financer des objectifs de traitement des déchets, la question de l'eau, etc. Tout cela est porté par l'Agglo mais ça participe à l'implication de nos concitoyens au financement de ces services, environnementaux si je puis dire.

Concernant le bouclier social, nous le faisons, Madame LUNDY. La mise en place du demi-tarif pour les cantines, c'est quand même un effort important pour les familles, et bien apprécié au regard des retours que nous avons et de la participation sans cesse croissante de nos enfants à la restauration scolaire. Le billet unique de transport à 1 €, on peut dire aujourd'hui, une grande gratuité qui existe, que ce soit pour les personnes âgées, pour les personnes qui sont demandeurs d'emploi, c'est presque, je ne dis pas une gratuité totale bien sûr mais déjà importante que nous accordons. Nous avons aussi la non augmentation, quand même il faut le dire, certaines communes ont augmenté leurs taux d'imposition et de manière importante, nous ne l'avons pas fait, ça fait quand même 14 ans, et nous avons malgré tout réussi à avoir un budget tout à fait solide.

Nous avons aussi, on parlait beaucoup des écoles et des enfants, la mise en place des petits-déjeuners gratuits dans les R.E.P. Les repas et les colis aussi pour nos aînés, ça fait partie de notre volonté d'aller vers nos aînés. Vous avez vous-même d'ailleurs expliqué que le repas des anciens, c'était un bon moment. La distribution gratuite aussi des composteurs, la mise en place de la prime Bien chez Soi. Vous avez parlé de logements, Madame LUNDY, par rapport à la nécessité de soutenir nos concitoyens sur l'isolation de leur maison, les performances énergétiques. Eh bien cette opération Bien chez Soi, qui est portée par l'Agglo, permet de soutenir nos concitoyens en ce sens. Je n'oublie pas aussi tous les efforts que nous allons faire sur les copropriétés, c'est aussi important. Et je vous rappelle aussi que nous avons anticipé cette question concernant les bailleurs sociaux avant même que la rénovation se mette en place, avec ce qu'on appelait le PEPS, qui était un plan pour permettre aux bailleurs de faire des efforts pour améliorer les performances énergétiques. L'instauration du dispositif Klaxit aussi pour le covoiturage, qui est un vrai succès. La gratuité des consignes à vélo, ce n'est pas le cas dans toutes les villes. L'instauration d'une zone bleue gratuite, 1h30 au cœur de ville, ça y participe également. La création d'une aide à l'acquisition de vélos, à hauteur de 25 %. La mise en place du prix social de l'eau pour les 15 premiers mètres cubes. La mise en place du Plan de Protection Solidaire pour tous les Beauvaisiens, et je laisserai la parole tout à l'heure à Isabelle qui va nous préciser justement nos intentions par rapport à cette augmentation conséquente du budget du C.C.A.S.

Bref, on fait des choses dans le cadre de ce bouclier social que vous évoquez, ainsi que sur le bouclier climatique, j'oserais même dire plus amplement environnemental, que vous évoquez, Madame LUNDY.

Donc vous ne pouvez pas laisser entendre que nous ne faisons rien, que nous nous désintéressons de cette question et que nous ne faisons que de la communication. C'est faux, archi faux, et preuve à l'appui par rapport aux finances que nous accordons.

M. CHISS : Merci Monsieur le Maire. D'abord quelques réponses techniques rapides. Le budget participatif a été évoqué en Commission, il était, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais dans le PowerPoint qui vous a été présenté lors de la Commission. Si, si, il l'était. Alors il n'a peut-être pas été évoqué oralement...

MME LUNDY : Nous y étions, nous, à la Commission, Monsieur CHISS, ça n'a pas été dit. (*rires*)

M. CHISS : Je pense que vous remettez en cause la parole d'Anne-Sophie FARDEL. En tout cas, ça a été évoqué et c'était dans la présentation qui a été faite.

M. AURY : Oui, vous étiez absent, Monsieur CHISS, à la Commission, donc vous n'avez pas dû être bien informé.

M. CHISS : Oui, Monsieur AURY, j'étais absent pour des raisons médicales, effectivement.

M. AURY : C'est une justification suffisante, Monsieur CHISS ?

M. CHISS : Oui, c'est une justification suffisante, Monsieur AURY. Jusque-là ça se passait bien mais visiblement, vous avez choisi un autre ton, Monsieur AURY.

En ce qui concerne les suggestions de recettes, ce sont des suggestions de recettes je dirais assez simples. Vous pointez des baisses de recettes, finalement c'est la seule chose que vous nous donnez comme recettes, parce que je reviendrai sur la taxe d'habitation sur les logements vacants. En fait, pour faire plaisir à Madame BEUIL, nous sommes prudents justement, et donc nous inscrivons les recettes dont nous sommes certains. Effectivement, dans les nouvelles Délégations de Service Public, que ce soit du stationnement ou effectivement du plan d'eau du Canada, nous aurons des redevances fixes et des redevances variables. Et nous n'avons inscrit, pour le moment, dans le Budget Primitif que les redevances fixes, et nous espérons bien avoir des redevances variables. Donc on en reparlera lors du budget supplémentaire ou des Décisions Modificatives, mais c'est une baisse de recettes, vous en conviendrez avec moi, vu la masse du budget de 95 millions d'euros, vous me parlez de 200 000 €. On n'est pas sur des choses extrêmement significatives et encore une fois, qui ne sont que prévisionnelles, on est bien sur un budget, pas sur une réalisation.

Enfin, sur la taxe d'habitation sur les logements vacants, Madame LUNDY, je crois qu'on vous a répondu par écrit à votre question posée vendredi midi, et les services, je les remercie, ont travaillé tout le week-end pour vous adresser une réponse aujourd'hui. Et donc effectivement, la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants date d'une décision d'un décret de fin août 2023. Le Conseil Municipal était déjà prévu le 19 octobre 2023, vous connaissez en plus tout le déroulé des Commissions, des délibérations, etc., et nous n'avions pas, matériellement, le temps d'inscrire cette délibération à l'ordre du jour du Conseil. Or, il fallait que cette décision soit votée avant le 1^{er} octobre 2023 pour qu'elle soit applicable en 2024. Voilà sur les réponses un peu techniques.

Après, plus largement, comme l'a dit le Maire, en fait moi ce que je retiens de votre intervention, Madame LUNDY, c'est globalement une forme de satisfecit de notre budget. Moi, c'est ce que je retiens.

M.CHISS (suite) : Tout ce que vous nous donnez comme éléments faisant partie de votre bouclier fiscal et climatique, c'est déjà dans notre budget. L'augmentation pour le C.C.A.S., plus de 300 000 € cette année. Et je voudrais à nouveau vous dire que la baisse dont vous parlez depuis le début de ce mandat est fautive, et vous le savez très bien, et là, intellectuellement je ne peux pas vous laisser dire ça. Vous saviez très bien qu'il y avait eu une année l'inscription d'un budget en augmentation pour les banquets notamment. Et le Covid est arrivé et nous avons dû supprimer les banquets. Comme ça a été 2 années de suite, l'année d'après nous avons supprimé, effectivement, ce budget et nous l'avons rétabli dès que nous avons pu refaire les banquets pour les aînés. Donc c'était évidemment une fautive baisse, il n'y avait pas eu de baisse des moyens du C.C.A.S. à périmètre constant. Mais par contre là, c'est une vraie augmentation et je vous remercie de la pointer et de la saluer.

En ce qui concerne le logement, effectivement vous avez raison, nous sommes sur une crise systémique de ce secteur d'activité, qui n'est pas propre à Beauvais, et vous le savez. C'est une crise majeure du logement, avec aujourd'hui un marché qui est complètement bloqué, à la fois du côté des producteurs, des promoteurs immobiliers notamment du fait de l'inflation d'un côté et du fait des acheteurs, du fait de la hausse des taux d'intérêt. Nous ne sommes pas les responsables de cette situation, nous la subissons. Vous avez raison, les droits de mutation, et je pense que le Conseil Départemental, l'impact est bien plus important, sont en baisse sur tous les territoires. Par contre, vous le savez bien, nous ne restons pas les 2 pieds dans le même sabot en matière de logements. Quand on voit le nombre de constructions qui soit sont arrivées à terme comme le Franc Marché par exemple, ou arrivent là avec un certain nombre de chantiers qui sont en cours, à la fois dans le cadre de la rénovation urbaine, et aussi dans le cadre de la densification du cœur de ville, je pense que nous répondons justement à cette crise du logement par la possibilité que nous donnons quand même à des opérateurs, qu'ils soient bailleurs sociaux ou promoteurs privés, de construire des nouveaux logements sur Beauvais et de ramener des habitants. Parce que je vous le rappelle quand même, la Ville progresse en nombre d'habitants depuis un certain nombre d'années. Donc c'est bien la preuve que peut-être les politiques que nous menons n'ont pas exactement les mêmes effets que dans les autres villes sur le logement. On peut aussi y voir, je trouve, un motif de satisfaction.

Sur la prime de pouvoir d'achat des agents, je ne vais pas répondre, on a déjà répondu tout à l'heure sur nos capacités financières et sur les choix que nous avons faits.

Enfin, sur le Plan de Sobriété, j'ai envie de vous dire, oui, vous avez raison, on a besoin de cet état des lieux. Par ailleurs, je veux quand même vous le rappeler, comme je vous l'ai rappelé en Communauté d'Agglomération la dernière fois, derrière le travail que nous abattons et tous les dossiers que nous avons là, nous avons des gens, nous avons des agents qui travaillent, qui font leur maximum. Nous leur demandons déjà beaucoup, beaucoup. Et donc on avance sur les sujets, des fois peut-être un petit peu moins vite que vous souhaiteriez, Madame LUNDY, mais on avance sur les sujets, et je pense que d'ici l'été, on devrait avoir... Quand je dis quelque chose, j'essaie de m'engager, il arrive des fois que ça prenne un tout petit peu plus de temps mais l'important c'est que nous arrivions au résultat. D'ici la fin de l'été, je pense que nous devrions pouvoir arriver à un diagnostic complet. Il faut quand même savoir que dans le cadre du décret tertiaire, tous nos bâtiments de plus de 1 000 m² sont déjà référencés. Une analyse de la consommation énergétique a été faite et ça nous permet d'engager des travaux dans le cadre du décret tertiaire.

M.CHISS (suite) : Et puis je ne vais pas vous redétailler tous les travaux dans notre plan d'investissement ; 43 millions l'année dernière, 44 millions cette année. Si vous en reprenez le détail, vous verrez bien qu'il y a un certain nombre à la fois de réhabilitations ou alors de constructions d'équipements nouveaux qui intègrent les performances énergétiques et des nouveaux matériaux biosourcés. Je pense à la salle du patio par exemple à Argentine. On intègre toutes ces considérations. La piscine Bellier, avec des panneaux photovoltaïques sur la toiture. Je ne vais tout redétailler mais nous intégrons bien le Plan de Sobriété Énergétique, comme vous le demandez, déjà dans notre budget. Donc finalement, tout ce que vous nous demandez, on le fait déjà. Je trouve que c'est formidable et on n'a pas besoin d'en rajouter.

MME CAYEUX : Oui, Madame LUNDY, je voudrais juste vous apporter une précision sur la cellule de veille de logement. Elle existe, j'ai le plaisir de vous présenter Jérôme LASSERON, qui mène avec ce service ce travail.

Et puis petit détail, la ville de Beauvais n'est plus en zone tendue, donc nous ne pouvons plus mettre en place la taxe sur les logements vacants. Nous l'avons mise sur les commerces vacants, elle fonctionne très bien, mais quand on n'est plus en zone tendue, on ne peut pas la mettre sur les logements vacants.

MME LUNDY : Excusez-moi, je peux me permettre juste une précision sur le sujet. Mais ce n'est pas vrai, Madame la Présidente. Non mais parce que là, c'est purement technique. Si nous avons voté, il y a eu un décret, en effet, qui est passé au cœur de l'été, au mois d'août, qui fait que Beauvais n'était plus en zone tendue. Pour autant, si nous avions, avant le 1^{er} octobre 2023, fait voter un taux de taxe d'habitation sur les logements vacants, nous aurions pu bénéficier, en 2024, des recettes, oui mais c'est 50 000 €, Madame la Présidente. Madame la conseillère municipale, pardon, on a dit qu'on cloisonnait. Mais c'est 50 000 €.

M. LE MAIRE : Mais Madame LUNDY, vous avez eu quand même des précisions je crois par les services, sur votre question, on vous a répondu par écrit. Et on votera en 2024.

MME LUNDY : Simplement sur le sujet, vous dire, excusez-moi mais ça n'est pas très sérieux comme réponse. Nos Conseils Municipaux et Conseils d'Agglomération bougent sans cesse. D'ailleurs, ce Conseil était prévu pour la semaine dernière, il a été changé de date. Ça arrive extrêmement régulièrement. Si avancer un Conseil Municipal de 2 semaines avait permis, même pas de 2 semaines, de récupérer 50 000 € en recettes, je peux vous dire qu'on aurait tous dit oui, il n'y avait vraiment pas de sujet. Ne prenez quand même pas cette excuse, c'est un peu gros. Les Conseils Municipaux bougent et on s'adapte à chaque fois.

MME SOULA : Effectivement, vous parliez, Madame LUNDY, de bouclier. Le C.C.A.S., en mettant en place, depuis 2001, ce n'est pas nouveau, cette protection concrète des Beauvaisiens, ce sont vos termes, a pu mettre en place, sous l'impulsion de Madame Caroline CAYEUX à l'époque et son Conseil Municipal, un plan Harmonie, qui s'est transformé en plan Nouvelles Solidarités. Et évidemment, conformément à une société qui avance et qui change, nous avons pu réadapter, grâce à l'impulsion de Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S., un nouveau Plan de Protection Solidaire, en prenant en compte tous les dispositifs qui pourraient accompagner les Beauvaisiens.

MME SOULA (suite) : Ça peut couvrir, si tous les Beauvaisiens venaient, 75 % de la population beauvaisienne dans ces dispositifs divers et multiples, 40 : maintien dans le logement, aide à l'accompagnement sur les factures d'eau, d'électricité. Donc c'est vraiment un véritable bouclier, avec une hausse, puisqu'étant passé de 9 € à 13 € de restes à vivre, certains Beauvaisiens s'emparent du dispositif et nous en sommes ravis.

Vous soulignez que vous alliez nous aider à arrêter de confondre action sociale et pauvreté, eh bien effectivement, c'est cela qu'il faut faire comprendre aux Beauvaisiens. Nous sommes sur un accompagnement qui répond au-delà du droit commun, lorsque tous les dispositifs de droit commun ont été mis en place, nous continuons à pouvoir impulser une action qui n'est pas politique mais humaniste. Donc ce sont vraiment ces dispositifs que nous avons pu mettre en place grâce au C.C.A.S.

Et comme le disait tout à l'heure Lionel CHISS, nous n'avons pas eu une baisse, je le dis parce que sachez que je serais montée moi au créneau avec les équipes bien avant d'arriver en Conseil Municipal, ce n'était pas une baisse mais un réajustement puisque les banquets n'avaient pas lieu et que du coup, on n'était pas là pour thésauriser une somme dont nous n'avons pas besoin, puisque nous travaillons évidemment les budgets avec l'ensemble des membres directeurs du C.C.A.S. et les agents pour être au plus proche des problématiques beauvaisiennes. Et ces 300 000 €, à ce moment-là, ne devaient pas nous servir.

En revanche, ils ont été réintégrés et là, ce n'est pas une réelle hausse par rapport à ce que l'on met en place qui a été faite. Et l'année dernière, je vous avais dit aussi que je saurais solliciter la Ville pour une augmentation, voire même un budget modificatif, et nous avons eu l'année dernière une Décision Modificative du budget. On est vraiment au quotidien sur le terrain pour accompagner les Beauvaisiens et les protéger concrètement. Et merci de votre aide précieuse si vous la mettez en place pour leur faire connaître les dispositifs. Merci.

M. RAHOUI : Déjà, pour saluer la qualité du débat qu'on a ce soir, c'est rare que pour un budget on puisse arriver à échanger de manière apaisée et de manière constructive, et je pense que c'est déjà suffisamment bien pour pouvoir le souligner.

Ensuite, pour ce qui concerne le fond de ce budget, et la méthode que nous avons adoptée, on s'est tout simplement mis au travail. Le travail, pour nous, il a débuté avant la construction du Débat d'Orientation Budgétaire, au travers des différentes propositions qu'on a pu porter au sein de notre groupe pour défendre des mesures et des propositions nouvelles en faveur des Beauvaisiens.

Marianne SECK, vous le savez, défend au sein du Conseil Municipal, depuis le début du mandat, l'action sociale qui peut être mise en place au sein de la ville de Beauvais. Et au travers de la réflexion qu'on a eue avec Marianne, il s'agissait non pas simplement d'augmenter un budget, puisqu'au-delà de l'augmentation financière qui est avant tout une charge pour le contribuable, il s'agissait de mettre du contenu et de trouver de nouvelles réponses à de nouveaux besoins. Et lorsqu'on dit qu'on augmente le budget du C.C.A.S. de 300 000 €, je pense qu'il faut aussi dire qu'on crée un nouveau service. Parmi ces nouveaux services, il y a un dispositif en faveur des proches aidants.

M.RAHOUI (suite) : On est dans une société où les maladies neurodégénératives touchent de plus en plus la population, avec les perturbateurs endocriniens, avec une alimentation et une industrie agroalimentaire qui est complètement dérégulée, et cette perturbation génère des maladies de plus en plus fortes, et qui amènent les familles, les proches, à devoir soutenir leurs parents, leur compagne, leur compagnon, au quotidien. On peut être fiers aujourd'hui d'avoir un Centre Communal d'Action Sociale qui se distingue d'autres villes en engageant des crédits en faveur des proches aidants. On a fait de ce sujet-là une grande cause nationale, et à Beauvais, on peut s'enorgueillir du fait que ça devient une action concrète et on souhaitait saluer la décision qui a été prise de pouvoir retenir, à la fois l'augmentation que nous proposons, et l'idée qui allait de pair avec cette augmentation qui va servir concrètement les Beauvaisiens au quotidien.

Le deuxième sujet, Leila DAGDAD, vous le savez, est très soucieuse de tous les dispositifs de démocratie participative, elle siège de manière très assidue aux Commissions Homme Citoyen. A ce titre-là, elle est toujours préoccupée pour relayer les dispositifs auprès des habitants, pour porter aussi la parole des associations, des différents acteurs beauvaisiens. Le sujet de la participation, de la démocratie participative, qui n'est pas nouveau pour nous, je me suis engagé dans le combat municipal en 2001 dans une liste qui s'appelait Beauvais Citoyenne et Solidaire, et qui avait, à l'époque, un grand projet, c'était celui de la création des comités de quartier dans la Ville, qui n'étaient pas juste des comités consultatifs mais des comités participatifs. Cette réflexion-là, je l'ai nourrie avec Andréa LUCHON, que les uns et les autres connaissent ici, et qui avait notamment, à l'époque, conceptualisé, à l'image de ce qui se faisait à Toulouse par les motivés, un vrai dispositif de démocratie participative. Il y a eu des expériences, des expérimentations qui ont eu lieu dans cette Ville, il y a quelques années. Si je remonte dans ce que ma mémoire retient de plus ancien, je pourrais parler du D.S.Q., Développement Social de Quartier, créé et porté par Walter AMSALLEM dans les années 80-90, ou le plan Action Quartier que Jacques DORIDAM a, lui aussi, développé dans la Ville avec des moyens différents, sous forme expérimentale, mais qui n'ont pas forcément fait leurs preuves et qui méritaient de devoir être affinés.

Aujourd'hui, avec ce budget participatif..., peu importe en réalité qui en a eu l'idée, l'essentiel, c'est qu'aujourd'hui, il voit le jour, ce dispositif. Et la sensibilité de Mohrad et de vous, Monsieur le Maire, je n'en doute pas, va pouvoir permettre de lui donner de l'épaisseur ; va pouvoir permettre à ce dispositif d'aller toucher, d'aller vers les habitants qui ont des idées mais qui ne se sentent pas forcément associés à la décision publique aujourd'hui, et qui pourront être concertés et qui pourront trouver des réponses à leurs problèmes du quotidien.

Je vois dans ces deux mesures-là une vraie réponse pour lutter contre le populisme. Un problème auquel on a déjà apporté une réponse en début de Conseil Municipal, en sachant faire preuve d'unanimité pour ce qui est la première priorité de la Nation, c'est-à-dire l'éducation, et qui aussi dans le budget est l'une des premières priorités municipales, l'éducation. Je crois qu'on lutte contre le populisme en agissant avec sagesse, en agissant dans le cadre d'un débat respectueux des uns et des autres, où on fait simplement confronter des idées, d'en retenir qui vont pouvoir faire l'unanimité. C'est ce qui est la marque de fabrique qui est la nôtre au sein du groupe Beauvais Avant Tout.

M. RAHOU (suite) : Marianne SECK dit souvent qu'on n'est pas des élus d'opposition mais qu'on est des élus minoritaires, dans la méthode qu'on a voulu avoir en construisant des propositions réalistes, et là je remercie Lionel CHISS qui a ouvert grand les comptes et des documents de la Ville lorsqu'on a commencé notre travail, toutes les M14 et tout ce qu'on peut solliciter comme documents, puisque n'importe quel conseiller municipal peut, entre la Commission et le Conseil Municipal, demander l'accès à tous les documents municipaux financiers. Tous ces documents, en tout cas ceux qu'on a demandés, nous ont été présentés. Ça a été un travail fastidieux d'analyse, un travail fastidieux au cours duquel nous avons été chercher aussi comment financer les propositions que nous faisons. Parce que Marianne SECK dit qu'on n'est pas des élus d'opposition mais qu'on est des élus minoritaires, mais on n'est pas non plus des élus d'imposition. C'est facile d'être des élus d'imposition, c'est-à-dire qu'il s'agit de proposer tout et n'importe quoi sans se demander comment on va financer nos actions. Les élus que nous sommes, on cherche toujours à agir avec le sens de la responsabilité, aussi en sachant faire des choix, et je terminerai par là. Faire des choix, c'est parfois savoir renoncer à certaines recettes. Et sans vouloir polémiquer, pour ce qui concerne le sujet de la taxe d'habitation, 50 000 €. Mais qui sont aujourd'hui les personnes qui sont concernées par cette éventuelle taxation ? Ce sont souvent des gens qui ont quitté la Ville, qui n'arrivent pas à vendre leur maison. A l'échelle d'un budget municipal, 150 millions, on peut se demander si 50 000 €, c'est une somme nécessaire. Par contre, pour les familles qui ont déménagé, qui n'arrivent pas à vendre leur maison et qui vont devoir supporter une taxe d'habitation qui est ce qu'elle est à Beauvais, entre 1 000 et 2 000 €, là ça a un impact.

Voilà en quelques mots ce qu'on souhaitait dire par rapport à ce budget, un budget qui a été vers nos propositions, qui a été à l'écoute. On a tenu compte du contexte économique et social de la Ville et à ce titre-là, nous ne voterons pas contre le budget.

M. LE MAIRE : Je voulais vous dire que concernant les perturbateurs endocriniens, j'ai demandé justement à notre Directeur Général des Services de nous faire des propositions, en lien d'ailleurs avec l'action qui est menée par le C.C.A.S. sur la santé, parce que c'est aussi un sujet qui effectivement me semble particulièrement sérieux par rapport aux problématiques de santé qui se posent à ce sujet.

M. LAGHRARI : C'est vrai que je me suis interrogé à ce que j'allais intervenir au Conseil Municipal de ce soir. Je me vois quand même dans l'obligation de faire ce que j'appelle une pause dans mon silence loyal. Quand on appartient à une majorité, et je le dirai dans mon texte, on fait preuve de loyauté et quand on a des choses à dire, on se le dit en interne et on n'en fait pas état de manière publique. Et ça, c'est essentiel et important, et je l'ai toujours fait. Je remercie d'ailleurs Monsieur le Maire quand même de m'avoir rassuré tout à l'heure, parce que quand j'ai vu les articles de presse ce week-end, je me demandais si j'étais toujours maire-adjoint au budget participatif. J'ai quand même été vérifier dans le site internet et j'ai vu que ma photo apparaissait encore avec le titre « budget participatif ». Bon, ça va, j'ai été rassuré et Monsieur le Maire vient de le confirmer. Je remercie aussi mon collègue Mehdi RAHOU qui m'a rassuré parce que, comme il le dit, ce projet, même s'il vient de je ne sais qui, le plus important, c'est qu'il voit le jour. Mais malgré tout, je dois faire mon intervention parce qu'à force de faire preuve de silence loyal, on laisse beaucoup de choses à l'interprétation. J'avais préparé un texte et permettez-moi quelques minutes d'attention.

M.LAGHRARI (suite) : Mes chers collègues du Conseil Municipal, vous le savez, je suis un grand adepte de l'esprit de la concertation, de la coconstruction. C'est d'ailleurs l'une de ces raisons qui m'a amené à être, pour ce mandat, adjoint à ce que l'on nomme la démocratie participative. Je vais raconter 2 anecdotes rapides. Lorsque j'étais jeune, lorsque j'avais 15 ans, j'ai interrogé Sylvie HOUSSIN, qui était dans cette salle dans le public. Je l'ai interrogée à 15 ans, vous imaginez ? Sur la concertation concernant les D.S.Q. de l'époque, dont tu parlais Mehdi, dans le centre social Adèle, sur le manque de concertation des habitants. En 2005, à la salle Jacques Brel, j'ai interrogé et interpellé Caroline CAYEUX et la majorité de l'époque sur le manque de concertation dans le cadre de la rénovation urbaine.

La démocratie participative, le budget participatif, ça ne se décrète pas, c'est dans mon A.D.N., je le vis, je le respire. Et je pense que c'est l'une des raisons pour lesquelles Caroline CAYEUX, en début de mandat, m'a proposé cette responsabilité. C'est encore dans cet esprit que j'ai demandé à Madame le Maire, Caroline CAYEUX, permettez-moi de dire Madame le Maire parce que je suis dans l'époque de 2020, en ce début de mandat, d'ouvrir la Commission de la B.B.I.C. à un représentant de l'opposition municipale, aujourd'hui représentée par notre collègue Marianne SECK. C'est dire l'importance que je tiens à la parole des autres, qu'elle s'estime minorité, qu'elle s'estime de l'opposition. Parce que moi-même, j'ai été dans la vie associative et militante, je trouve essentiel d'écouter l'autre, là où qu'il soit, pour qu'on puisse construire ensemble. Lorsque l'opposition, quelle qu'elle soit, effectue une proposition ou une remarque pertinente, qui parfois m'interpelle dans mes convictions les plus profondes, je n'hésite pas, en interne, souvent en B.M. ou en B.M.E. ou au téléphone avec Monsieur le Maire ou le Cabinet du Maire, à exprimer que je suis d'accord, ils ont plutôt raison, cette proposition de l'opposition est plutôt intéressante, elle va dans le sens de l'intérêt général. Mais je ne fais jamais état d'âme dans la presse. Je ne fais jamais état d'âme de l'extérieur, d'où le petit bruit : Mohrad ne travaille pas. Mais parce que je suis loyal. Ce silence loyal peut parfois porter préjudice. Je n'hésite pas en interne à exprimer mon accord avec des propositions, comme je le disais, lorsqu'elles vont dans l'intérêt général. Je dis bien en interne. Car vous le comprendrez, que là où j'ai grandi, nous avons la valeur de la loyauté. Alors ma loyauté m'oblige. C'est pourquoi lorsque je suis en accord avec certaines propositions de l'opposition sur un sujet des décisions municipales, je préfère, comme l'a dit tout à l'heure Isabelle, en interne, et on le fait tous, essayer d'échanger, tu l'as dit tout à l'heure, avec mes services, avec Lionel quand ça concerne les finances, d'essayer de faire évoluer l'état d'esprit. Je ne parle pas des motions ou autres parce que souvent, pour moi, les motions sont hors champ de la gestion municipale. Elles nous interrogent parfois sur nos intimes convictions et sur cela, naturellement de ma liberté de conscience, en accord avec l'esprit dans lequel Beauvais Pour Tous à l'époque m'avait approché. Je dirais que ma loyauté m'oblige parce qu'il peut m'arriver d'être en désaccord, parfois avec des propositions de ma majorité. Et ça, ce n'est un secret pour personne ici. Dans ce cas, quand je n'arrive pas à influencer ma majorité, je me tais et je suis mon équipe. Et je l'ai toujours fait. 100 % des dossiers municipaux, je les vote. C'est cela la loyauté. La loyauté doit rimer avec respect et avec réciprocité. Mon engagement, mes chers collègues, je le résume en ces termes suivants : il faut savoir faire des compromis sans jamais se compromettre. Alors quelque part, je suis heureux ce soir de voir que le budget participatif a fait couler beaucoup d'encre ce week-end et a fait beaucoup parler encore ce soir. J'y vois là qu'on y porte un intérêt particulier et partagé. Je tiens à rappeler que le budget participatif, ce n'est pas une question de chiffres. Ce n'est pas qu'une question de chiffres ou de nombre de projets, c'est bien plus que ça.

M.LAGHRARI (suite) : Il incarne également les valeurs de démocratie, de respect. Il replace le citoyen au cœur de notre action, au cœur de sa Ville, permettez-moi de le dire, au cœur de Beauvais.

Chers collègues du Conseil Municipal, si je prends la parole ce soir, c'est en tant que maire-adjoint en charge du budget participatif. Mes chers collègues de la majorité municipale, lorsque les mois ont précédé l'élection municipale de 2020, nous avons consacré les uns et les autres des heures de réflexion, de passions partagées, d'écoute mutuelle, à préparer ce magnifique document. On en a passé des soirées et des nuits à discuter ensemble. C'était une magnifique période qui reflétait les aspirations et les besoins de nos concitoyens, en tout cas pour nous. Ces magnifiques moments partagés, mes chers collègues de la majorité, ont permis de donner naissance à ce petit livret, ce beau fascicule qui est, pour moi, ma petite Bible, à laquelle je me réfère de temps en temps, quand il y a des petites tempêtes, pour revenir à la base même de notre engagement, parce que c'est le contrat moral que nous avons passé avec les Beauvaisiens. C'est un peu notre Bible, on a été faire la parole d'évangile, on a été parler avec les Beauvaisiens. Excusez-moi, notre Coran si vous voulez ou notre Torah, ce n'est pas ça le problème. Mes chers collègues, revenez à ce projet parce que c'est sur ce projet-là qu'on s'est engagés. Dans la page n° 20, vous l'avez dit, vous l'avez répété, mais je vais le rappeler. Dans notre petite Bible, nous avons proposé la mise en place d'un budget participatif pour permettre aux Beauvaisiens de choisir des projets au fond qui font leur quotidien. En 2020, il est inscrit blanc sur rouge, comme on peut le voir, aux couleurs de Beauvais, dans le marbre, que le budget participatif est bel et bien une proposition de la majorité municipale. D'ailleurs, qui apparaissait, je l'ai entendu et nous avons pu lire sur le projet aussi de l'équipe Beauvais Osons l'Avenir à l'époque. Que cela puisse être une idée partagée, c'est une chose et c'est très bien. Une fois élu, lorsque le Covid est passé par là, lorsque Madame le Maire m'a confié cette responsabilité du budget participatif, le Covid a eu un impact indéniable sur l'état de nos finances, c'est pourquoi Madame le Maire nous a réunis pour séquencer notre projet en le priorisant, en acceptant pour certains d'entre nous de différer certaines propositions. Et vous vous rappelez, dans le cadre d'une réunion pour le P.P.I., j'ai accepté que le budget participatif fasse partie de la deuxième partie de mandat.

C'est donc pour moi une grande surprise, je vous le dis, je te le dis, Mehdi, et une certaine blessure, je dois vous l'avouer, que j'ai découvert ce week-end que l'initiative du budget participatif avait été présentée dans la presse comme étant le fruit de travail de quelqu'un d'autre ou d'un autre groupe ou de je ne sais quoi. Cette maladresse manifeste, car pour ma part j'opterais pour une maladresse, même si j'ai lu, comme vous tous, dans la presse le sous-titre qui dit que cela s'apparenterait à une petite manœuvre politique. Je vous l'ai dit tout à l'heure, mon engagement, je le résume en ces termes : savoir faire des compromis sans jamais se compromettre. Même si j'opte pour une maladresse manifeste, je ne puis me taire et faire preuve de silence loyal. Je ne laisserai personne, ni groupe ni aucune personne, quelle qu'elle soit, s'approprier les fruits de notre travail collectif, mes chers collègues, et le mérite de mon travail. Au détriment de la vérité et de l'éthique politique, j'ai demandé à ma chère collègue, Hatice KILINC SIGINIR, en tant que secrétaire de séance, si elle peut distribuer un mail dans lequel j'ai interpellé mes collègues pour qu'on puisse mettre en place ce budget. Et vous allez pouvoir voir que ce qu'il se passe ce soir, je l'avais déjà annoncé. Je ne m'appelle pas NOSTRADAMUS mais presque. L'objectif du budget participatif n'était pas seulement d'allouer des fonds, mais aussi de donner une voix aux citoyens, de les impliquer dans les décisions qui affectent leur quotidien, car nous l'avons précieusement écrit en 2020 dans notre fascicule.

M.LAGHRARI (suite) : C'est cette vision inclusive et démocratique qui me motive à mettre en place ce projet, dans l'intérêt de notre communauté beauvaisienne.

Comme vous le constatez, dans mon mail en date du 18 octobre, je relance Monsieur le Maire, Madame la Présidente, avec en copie mon collègue Lionel, préalablement aux conférences budgétaires concernant la mise en place de ce fameux budget participatif. Et comme vous pourrez le lire, je propose que pour le budget 2024, nous annonçons la mise en place de ce budget participatif. Et j'annonce même dans le mail que nous devrions annoncer un budget participatif, permettez-moi, mes chers collègues, qui aurait de la gueule. Et pour qu'il ait de la gueule, ce projet, il faut qu'il ait au minimum, lisez bien, 100 000 €. Oui, on est d'accord, je disais bien que c'est 100 000 €. Nous y sommes et j'ai conscience de l'état des finances de notre Ville. On dit souvent que la parole s'envole et les écrits restent. Je suis dans l'obligation de partager ce mail parce qu'il y a eu un autre article cet hiver où on a pu dire, dans les couloirs apparemment ici ou là, que je ne pouvais pas être travailleur, que je n'étais pas force de proposition. Pour le coup, je suis très heureux d'avoir mis enfin par écrit ces propositions.

Voilà ce qu'est pour moi un rôle de l'élu d'une majorité, souvent en apparence silencieux, pourtant force de proposition en interne. Et ne jamais confondre un silence loyal avec une absence quelconque. Si je n'interviens pas au Conseil, c'est parce que je respecte le fonctionnement de ma majorité. Mais le respect, j'aimerais qu'il soit réciproque. C'est pourquoi si manœuvre politique il y a de je ne sais qui, c'est à la presse de le dire, moi, je ne porte aucun jugement, je refuse de me laisser entraîner dans ces enjeux politiques où moi, avec mes délégations, j'aurais pu être le dindon de la farce, ces jeux politiques qui minent la confiance du public et dévalorisent le sens même de notre action publique. Evitons de ternir la noblesse de notre mission et de ce beau projet qu'est le budget participatif.

Je reste fermement attaché à mes valeurs d'intégrité, de transparence et de respect envers toutes et tous. Si je vous respecte, mes chers collègues, je vous demande de me respecter en retour. Je vous demande de me respecter dans mes délégations, dans ma dignité, dans ma personne. Pour ma part, je continuerai à œuvrer pour le bien-être de nos concitoyens et de notre commune, malgré ces petits obstacles rencontrés. Ensemble, mes chers collègues, faisons preuve de dignité et d'unité pour défendre l'éthique et l'honnêteté qui doivent guider, seulement guider, nos actions au service de Beauvais et des Beauvaisiens. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Nous avons déjà échangé, mon cher Mohrad, sur la mise en place de ce budget participatif puisque je t'avais reçu suite, en effet, au mail que tu m'avais envoyé et que tu as souhaité diffuser auprès de l'ensemble de nos collègues. Peu importe ce que tu penses, mais ce qui est important, c'est que les choses se fassent au fond. On est effectivement d'accord, en tout cas tous ensemble, conseillers municipaux, quelles que soient ses sensibilités politiques, pour mettre en place ce budget participatif. Maintenant, il va falloir travailler pour pouvoir le mettre en place et pouvoir sortir de beaux projets avec nos concitoyens.

MME SECK : C'est vrai qu'au sein de ce Conseil Municipal, je m'efforce d'être constructive. Effectivement, je viens du monde associatif et je m'y épanouis pleinement. Et je me dis que si ça doit être mon premier et mon dernier mandat, je veux être utile à mes concitoyens maintenant.

MME SECK (suite) : Alors quand je gagne la bataille idéologique sur les îlots de fraîcheur, dont vous aviez reconnu, Monsieur le Maire, que c'était depuis que je vous en parlais maintes fois que vous aviez commencé à utiliser ces termes ; lorsque je propose le prix de l'association écocitoyenne que vous avez mis en place ; lorsque je viens vous voir dans votre bureau, Monsieur le Maire, pour vous proposer de répondre à l'appel à projets de la Préfecture pour lutter contre les inégalités salariales au sein de la Mairie ; lorsque je vous interpelle afin de vous mettre en contact avec les locataires de l'O.P.A.C. qui subissent des charges de chauffage exorbitantes, sans interférer dans votre discussion avec nos concitoyens que vous administrez, c'est ma façon à moi d'être l'élue d'opposition que je suis censée être. Car ce que je porte par la construction est ma profonde conviction. Cependant, et même si effectivement mes collègues, Leila et Mehdi, ont souhaité porter des propositions budgétaires auprès de vous, ce qu'on peut saluer, avec plus de 30 % des moins de 50 ans et plus de 20 % des 50-60 ans de Beauvais qui vivent sous le seuil de pauvreté, alors que la D.S.U., obtenue par des critères complexes que je ne détaillerai pas ici, avoisine les millions d'euros, le budget alloué au C.C.A.S., que nous avons pu obtenir, n'est pas suffisant. Les actions sociales envers nos concitoyens vont devoir être plus importantes car nous allons face à une crise grave dans l'appauvrissement de la population.

Je voudrais revenir également sur la Taxe des Ordures Ménagères parce que vous avez indiqué qu'effectivement, c'est pour financer le service public que nous augmentons cette taxe. Cependant, ce qu'il faut dire également, c'est que les collecteurs et les usines de traitement augmentent le prix, alors que les tonnages n'augmentent pas tant que ça. Il faut donc accélérer la prévention dans la réduction des déchets avec un travail auprès des grandes distributions, qui en plus de nous inonder de déchets à usage unique, paient mal nos agriculteurs et agricultrices. Nous parlions de proximité tout à l'heure, il faut davantage mettre en avant les producteurs de proximité. Je pense notamment au magasin Le Producteur Local que vous avez mis en place et qu'on peut saluer, mais qui mériterait d'avoir davantage de visibilité afin d'améliorer les achats dans ce type de magasins locaux.

Pour toutes les raisons que j'évoque ce soir, je ne pourrai pas voter le budget. Vous avez vous-même appelé ce budget un budget austéritaire. Monsieur CHISS a dit, je note, je n'invente pas, que c'était un budget austéritaire. Vous l'avez dit, Monsieur CHISS, mais on ressortira le P.V., ce n'est pas grave, ce sera au P.V. Pour toutes les raisons que j'ai évoquées, étant donné qu'il y a encore beaucoup de travail et d'efforts à faire pour nos concitoyens, pour la transition écologique et la transition agricole, je ne voterai pas ce budget. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Simplement, Madame SECK, concernant la Dotation de Solidarité Urbaine, elle n'a pas uniquement vocation à alimenter le C.C.A.S., vous l'avez bien compris. L'action de la Ville, il y a le C.C.A.S. sur les actions sociales, mais il y a aussi bien d'autres choses que nous faisons sur l'action sociale, notamment dans les quartiers. C'est d'ailleurs l'objectif de la D.S.U. puisque sont éligibles à la D.S.U. justement les communes qui ont des charges plus importantes que d'autres, c'est la définition qu'en donne la D.G.F.I.P., par rapport aussi au fait que nous avons beaucoup de logements sociaux sur notre Ville, qui avoisinent les 36 ou 38 %, et qui fait que nous avons besoin, compte tenu de cela, de mettre en place des actions, qui peuvent comprendre d'ailleurs des actions liées aux déchets, puisqu'il y a des actions qui sont en cours en ce sens avec les bailleurs sociaux.

M.LE MAIRE (suite) : Et puis je ne peux pas vous laisser dire que nous sommes sur un budget d'austérité quand on voit quand même que le budget de fonctionnement augmente de 5,26 %. On a des dépenses de fonctionnement qui augmentent, un budget d'investissement qui augmente, donc je ne vois pas en quoi Monsieur CHISS aurait pu parler d'un budget d'austérité. Par contre, que nous soyons vigilants sur les dépenses et aussi sur les recettes, par conséquent, c'est un peu logique parce que sinon, nous ne pourrions pas forcément avoir les marges de manœuvre nécessaires pour investir grâce à l'autofinancement que vous avez en face de vous et qui permet de financer nos dépenses d'investissement.

MME SOULA : Au-delà d'un financement du C.C.A.S., je rappelle quand même qu'on accompagne financièrement les associations locales qui répondent à une population fragile, qui peut-être ne pousse pas les portes du C.C.A.S., comme les Restos du Cœur, le Secours Populaire, Emmaüs, dernièrement l'inauguration du comptoir solidaire Lucie Coutaz, dernièrement le S.A.M.U. social pour les plus fragiles qui sont sans domicile fixe et qui sont de fait Beauvaisiens pour autant, sans compter des associations telle que l'A.F.I.P.P. qui, elle aussi, intervient sur le volet social. Au-delà d'un budget C.C.A.S., il y a un budget associatif non négligeable comme vous le savez, qui accompagne là aussi une population qui ne pousse pas forcément les portes du C.C.A.S.

MME MARAIS-BEUIL : Oui, Monsieur le Maire. Une question et une observation. Ma question sera par rapport au budget participatif et la création de la fameuse Commission. J'espère que vous ouvrirez les portes à l'opposition, mais dans quelles proportions ?

M. LE MAIRE : Je l'ai dit tout à l'heure.

MME MARAIS-BEUIL : Dans quelles proportions ? C'est important.

Et puis une observation, Monsieur le Maire. Tout à l'heure, dans votre énumération de tout ce que vous faites sur le bouclier social, vous nous avez dit le composteur, Klaxit, la sauvegarde des copropriétés. Et je vous rappellerais, Monsieur le Maire, que tout ça, c'est l'Agglomération. Vous êtes si prompt à nous rappeler que lorsque nous mettons en débat des choses qui concernent l'Agglomération que ça n'a pas lieu d'être dans cet hémicycle puisqu'ici, nous sommes en Conseil Municipal. Donc toutes les énumérations que vous nous avez données concernent l'Agglomération et non pas le Conseil Municipal.

M. NARZIS : Je voudrais juste, pour rebondir sur ce que vous venez de dire quand même, parce que c'est totalement contradictoire avec tous les discours que vous nous dites, que ce soit Madame la Présidente en Conseil d'Agglomération ou vous au Conseil Municipal, mais à ce moment-là, si vous voulez parler des sujets Agglo à la Ville, dites-nous quand on aura un débat sur l'aéroport au Conseil Municipal de Beauvais, comme il y a dans de nombreux Conseils de l'Agglomération.

MME LUNDY : C'est la vérité, ce n'est pas un petit sujet, parce que quand on est empêché de débattre de certains sujets parce que quand on les évoque en Conseil d'Agglomération, on nous dit « vous n'aviez qu'à le faire en Conseil Municipal » et qu'en Conseil Municipal, on nous dit « vous n'aviez qu'à le faire en Conseil d'Agglomération », c'est un beau mépris de la démocratie. Donc ce n'est pas tout à fait un petit sujet parce que je crois que la responsabilité qui est la nôtre, a minima, c'est d'agir en transparence et de permettre le respect des règles démocratiques de base, qu'on puisse s'écouter, parler, débattre, on est d'accord, on n'est pas d'accord, mais au moins on est en mesure de s'écouter et de parler.

Je me permets simplement de revenir sur un dernier sujet parce qu'énormément de choses ont été dites. Simplement, je me permets de revenir, Monsieur le Premier Adjoint, sur la question des rénovations. Nous avons évoqué tout à l'heure la Commission. Nous avons fait une petite boutade parce que c'est vrai que j'ai eu le malheur de rater une fois une Commission parce que j'étais malade, vous m'aviez dit que ce n'était pas une excuse, et je vais vous dire... Si, si, ça va être dans le P.V., Monsieur CHISS, si, si, c'était écrit. Mais je vais vous dire, c'est une bonne chose, j'étais ravie que, a minima, vous ayez intégré ce que je vous avais dit, à savoir qu'il était important, quand on était un élu souffrant, de ne pas se déplacer en réunion parce qu'il fallait reprendre des forces.

Mais plus sérieusement sur ce sujet, nous avons eu une Commission Municipale lors de laquelle nous vous avons demandé un certain nombre de documents. Vous nous aviez même dit sur ces études qu'elles nous seraient transmises une fois qu'elles seraient finalisées, et nous découvrons un an après que nous ne les avons pas commencées, et donc que nous avons pris énormément de retard. Donc je me permets de revenir vers vous, Monsieur le Premier Adjoint ou Monsieur le Maire, pour avoir les éléments, comprendre pourquoi ces études n'ont pas été lancées, pourquoi ces diagnostics, nous ne les avons pas. Pour pouvoir être force de proposition comme nous le sommes, parce que je crois qu'il est essentiel de continuer à travailler tous les dossiers, c'est ce que je disais, nous, on est des élus d'opposition, c'est-à-dire que nous n'avons pas un Cabinet, nous travaillons tous les dossiers avec force et détermination, parfois tard le soir, mais nous le faisons parce que nous savons que nous sollicitons les services sur des points précis et qu'au quotidien nous travaillons tous ces dossiers par nous-mêmes. Je vous dis ça parce qu'il y a un certain nombre de dossiers que nous demandons, d'études, qui sont régulièrement évoquées, et quand on les demande, elles peinent souvent à nous parvenir. Non, non, c'est assez vrai. D'ailleurs, c'était le cas sur un certain nombre de sujets. Et c'est vrai que quand un an après on découvre qu'en fait, on nous a même menti en Commission, c'est assez désagréable. Parce qu'à minima, en Commission, nous avons le travail, vous l'avez dit tout à l'heure, de travailler à faire des propositions les uns les autres, mais pour ça, il faut au moins qu'on soit d'accord sur ce qui se fait et ne se fait pas et que nous puissions avoir les éléments de manière technique et pas que nous puissions avoir des informations erronées. Donc je vous demande, Monsieur le Premier Adjoint, pourquoi les études n'ont pas été lancées ?

M. LE MAIRE : Madame LUNDY, je ne peux pas vous laisser dire ça. Franchement, nous dire qu'on ne répond pas dans les délais aux questions, je vous rappelle que... Vous avez posé des questions d'ailleurs vendredi. Je suis aussi là pour défendre les services, Madame LUNDY. Alors c'est vrai que nous avons pu dire, parce que c'était une préoccupation, il n'y a pas que vous qui avez cette préoccupation d'avoir ce diagnostic patrimonial, figurez-vous. Depuis le début, nous l'avons. Après, ça demande un travail qui est conséquent.

M.LE MAIRE (suite) : Et je peux vous dire que les services, effectivement, ont été sollicités pour mener ce travail de diagnostic, qui sera réalisé dans des temps les plus courts possibles. Mais de grâce, il y a une très forte pression aujourd'hui sur les services, sur les Services Techniques notamment, qui sont très engagés sur des tas de sujets, notamment la rénovation urbaine et bien d'autres encore. Je ne peux pas non plus multiplier la pression sur les services, j'ai aussi à cœur que les services puissent travailler sereinement. Les choses sont en cours, Monsieur CHISS vous a répondu à ce sujet, et je crois que Monsieur ADAMCZYK d'ailleurs, qui était présent, vous a détaillé les choses. Je sais que la préoccupation, déjà c'est sur les gymnases, parce que c'est vrai qu'il y a un gros souci, on a quand même affaire à des passoires énergétiques. Et puis il n'y a pas que la question énergétique, il y a aussi tout l'aspect accessibilité. Tous ces sujets qui ont trait à rendre nos équipements beaucoup plus performants à tous niveaux, d'un point de vue social, économique, environnemental et autres, c'est un diagnostic qui se fera, Madame LUNDY. On le fera et de manière très précise et je dirais très concrète. Les choses sont en cours. Et quand il sera prêt, nous vous le présenterons. Mais ce n'est pas vous, Madame LUNDY, qui fixez le calendrier du travail de nos agents.

M. CHISS : Oui parce qu'on vient quand même de m'accuser de menteur, donc c'est quand même fort, Madame LUNDY. Jusque-là, il me semblait que les débats étaient d'une tenue correcte et je trouve regrettable que vous teniez de tels propos. Parce que jusqu'à présent, il me semble, et d'ailleurs Monsieur RAHOUI l'a souligné, qu'on est plutôt très transparents par rapport à toutes vos demandes, très, très nombreuses. Effectivement, comme le rappelait Monsieur le Maire, encore une dizaine de questions vendredi midi et auxquelles nous avons répondu parce que nous avons tenu à vous répondre, ce qui vous a d'ailleurs donné des arguments pour en rajouter sur la taxe d'habitation par exemple, etc. Je trouve ça un peu regrettable.

Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, les services ont travaillé, ils n'ont pas attendu que vous veniez nous dire que rien n'était fait. Les services ont travaillé, un certain nombre de diagnostics ont été réalisés sur les bâtiments aujourd'hui, mais la formalisation du résultat de ces diagnostics, en fait c'est ça qui n'est pas encore finalisé et qui n'est pas encore en cours. Vous pouvez dire non, Madame LUNDY, mais c'est la vérité. Comme le dit le Maire, nous vous communiquerons les éléments quand nous les aurons de manière formalisée, justement sérieuse et exploitable. Mais je crois, Madame LUNDY, que vous, votre stratégie, c'est la stratégie du coucou. Vous venez, vous critiquez et puis vous disparaîsez. C'est toujours comme ça. Vous êtes là, « je critique ceci, je critique cela » et puis hop ! Plus de Madame LUNDY. Et puis le Conseil Municipal suivant, hop ! Un retour, une critique et hop ! Ça redisparaît. C'est une stratégie particulière mais je pense que personne n'est dupe ici. Vous savez, Madame LUNDY, pour faire de la politique, tout n'est pas permis ; pour réussir à atteindre ses ambitions, tout n'est pas permis. Nous sommes des gens sérieux, nous sommes des gens raisonnables, nous sommes des gens, je pense, mesurés jusque-là mais vous me poussez à tenir ce type de propos parce que jusque-là, moi je vous ai respectée, mais vous ne me respectez pas. Je considère qu'en me traitant de menteur, vous avez franchi un cap, Madame LUNDY, ce soir. Donc dorénavant, je ferai plus attention à ce que je dirai, je ferai plus attention aux engagements que je prendrai devant vous.

M. CHISS (suite) : Je voulais juste vous rappeler aussi accessoirement, pour continuer à défendre nos services, qu'il ne vous a pas échappé que nous avons eu des vacances de poste à la fois sur les postes de Direction Générale des Services, le poste de Direction Générale des Services Techniques, que nous avons une vacance de poste à la Direction des Ressources Humaines, qu'Anne-Sophie FARDEL sur la Direction des Finances a aussi du mal, comme toutes les entreprises d'ailleurs et toutes les collectivités, nous avons du mal à recruter, ce n'est pas un problème d'attractivité, c'est un problème d'état du marché du travail aujourd'hui. Nous faisons beaucoup, beaucoup de choses avec les moyens que nous avons. Les agents se démènent, je vous assure. Je regrette vraiment cette posture parce qu'encore une fois, nous répondons toujours à vos sollicitations, nous répondons toujours à vos questions dans la plus grande transparence, et je trouve vraiment regrettable que vous en arriviez à utiliser de tels termes en Conseil Municipal, parce que je peux être beaucoup de choses mais je peux vous assurer que je ne suis pas un menteur.

M. NARZIS : Monsieur CHISS, est-ce que la parole en politique compte pour vous ou pas ? Parce que c'est ça en fait le fond de l'affaire. Est-ce que la parole en politique compte ? Parce que moi, j'ai exactement sous les yeux vos propos l'année dernière concernant ces études. Je vous le relis : « Nous avons engagé un vaste diagnostic de son état technique par nature ». Il y a un an, Monsieur CHISS. « Ainsi, nous connaissons précisément les besoins en travaux de maintenance de nos gymnases et l'analyse de nos écoles est bientôt terminée ». Il y a un an, Monsieur CHISS. « Ces démarches sont complétées des diagnostics accessibilité et des diagnostics énergétiques pour tous les bâtiments soumis... », après, je vous dis les décrets, les études, je vous partage tout ça. Mais ça, vous l'avez dit. Donc là, on découvre que ce n'est pas le cas. On a tout à fait le droit de dire oui, Monsieur CHISS, vous nous avez menti puisque vous ne les avez pas, ces éléments-là. Ça me rappelle tellement, vous savez, l'histoire Foëx où il n'y a pas eu d'études. Bah si, c'est vrai ! Il n'y a jamais eu d'études ! Surtout, c'est à chaque fois ce que vous nous dites. On fait des études, il n'y a pas d'études. Après, dernière chose... Ou des fausses études. Je veux quand même vous dire un truc, Monsieur CHISS, la petite musique, ce n'est pas la première fois que vous le dites, vous l'avez dit en Agglomération, que grosso modo on en demande trop aux services, on accuse les services, etc., je vois bien cette petite musique qui se diffuse au fil des semaines et des mois. Pour nous, les services ne sont pas du tout en cause. Non, parce qu'une Ville, une collectivité territoriale, c'est d'abord ses élus. Si on n'a pas de réponse où ça dysfonctionne, c'est de la responsabilité des élus, de ceux qui exécutent. Ce n'est pas la responsabilité des services. Donc nous, nous n'avons jamais, jamais accusé les services ou dit quelque chose de particulier ou de négatif sur les services. En revanche, Monsieur CHISS, comme vous, Monsieur PIA, vous êtes responsables pour nous donner des réponses. Vous devez connaître vos dossiers ! Vous vous retournez toujours vers les services quand on vous pose des questions, même en plein Conseil Municipal. Ça se voit. Mais si, ça se voit tout le temps ! Vous maîtrisez vos dossiers ou vous ne les maîtrisez pas ? C'est ça la vraie question ! Nous, on est obligés de travailler les dossiers à fond pour les maîtriser. Donc ne dites pas que c'est de la responsabilité des services si on n'a pas de réponse. Ne dites pas ça. Et puis en plus, pour les gymnases, c'est un cabinet externe, ce ne sont pas les services. Donc ne nous dites pas en permanence qu'on accuse les services alors que c'est vous les responsables. D'ailleurs, il y a des élus dans cette majorité, je ne vais pas les citer parce que ça leur porterait trop préjudice, mais qui savent dialoguer avec l'opposition et qui savent nous répondre très rapidement parce qu'ils maîtrisent leurs dossiers, parce qu'ils les maîtrisent. C'est ça la grande différence.

M. BARBARAS : C'est très précisément ce que je voulais vous dire ce soir, merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Je vais essayer de me faire le porte-parole de mes collègues qui travaillent chaque jour, chaque semaine, chaque année, pour nos concitoyens et qui maîtrisent justement leurs dossiers. N'oubliez pas que nous avons tous un Cabinet et tous des techniciens qui nous rédigent des notes, que nous serions capables de lire ou de réciter. La réalité, c'est que beaucoup d'entre nous maîtrisons effectivement nos dossiers parce que nous travaillons énormément. Je voudrais aussi rendre hommage à mes collègues de la majorité qui, chaque jour, font notre Ville quand ils sont à la Ville, chaque jour font notre Communauté d'Agglomération quand ils sont à l'échelle de l'Agglomération. Et je peux vous assurer que nous sommes nombreux à travailler nos dossiers et je leur rends hommage ici ce soir.

M. VIBERT : Juste un petit mot puisque les gymnases ont été évoqués, je voulais juste rappeler que quand il s'agit de travailler sur un gymnase, on étudie bien entendu la performance énergétique d'un gymnase et puis les travaux sur la structure. Mais il faut, et c'est hyper important, vous le savez qu'il faut étudier l'usage du gymnase, et donc avoir un regard sur l'ensemble des équipements et ça, ça prend du temps, c'est un vrai travail pour l'ensemble notamment de nos agents, d'ailleurs, ou les services. Et puis, même si on fait appel à des bureaux d'études, on doit quand même rédiger des cahiers des charges pour ensuite se faire assister.

M. BATHILY : Excusez-moi, je vais revenir en quelques mots sur le budget participatif, je peux en témoigner que c'est un projet de la majorité municipale puisque je faisais partie effectivement de cette majorité municipale. D'ailleurs, l'un des arguments qui m'a amené à participer à cette majorité, c'est le budget participatif porté par Mohrad, Hatice KILINC ici présente. On en a discuté bien avant mon arrivée dans la majorité municipale. C'est important de le dire, de le souligner. Et je pense que Mohrad l'a bien dit, ça fait partie de son A.D.N. Moi, Mohrad, lorsque je l'ai rencontré pour la première fois, c'était il y a plus de 20 ans maintenant, c'est dans la vie associative. A l'époque, j'étais à la Ligue de l'Enseignement, je m'en rappelle très bien, donc éducation populaire. Je l'ai accompagné à la création de sa première association Junior Tribunal. Et encore à cette époque, il parlait de démocratie participative. Donc c'est dans son A.D.N.

Je termine juste pour dire que c'est important, quand on est en collectif, quand on travaille ensemble, de rendre à César ce qui appartient à César, c'est très important, ne l'oublions pas. L'éthique en politique, ça existe.

M. LE MAIRE : La délibération est adoptée à la majorité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0037

Budget de l'exercice 2024 - Autorisations de Programmes, Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagements (AE) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel et représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme ou d'engagement.

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le conseil communautaire, réuni le 14 décembre 2023 a approuvé son règlement budgétaire et financier fixant les règles budgétaires et comptables M57.

La nomenclature M57, applicable aux budgets régis jusqu'au 31 décembre 2023 par la M14, offre la possibilité d'ouvrir des AP et des AE pour les dépenses imprévues.

Pour 2024 il est proposé de créer les autorisations de programme et d'engagement conformément à la réglementation M57 et dans la limite réglementaire (2% des dépenses réelles d'investissement) soit :

Pour le budget principal :

- 1 700 000 € en section de fonctionnement
- 830 000 € en section d'investissement

Pour le budget annexe de l'Elispace :

- 15 000 € en section de fonctionnement
- 11 000 € en section d'investissement

Il est proposé également d'augmenter de l'autorisation de programme « restauration du site scolaire du Bois Brulet » de 200 000 € portant l'AP à 1 660 000€.

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter les autorisations de programme, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement tels que figurant dans le tableau joint en annexe.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville responsable », du mardi 6 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

2 – BUDGET DE L'EXERCICE 2024 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT

M. CHISS : Il s'agit d'une délibération pour mettre à jour les Autorisations de Programme, notamment suite au passage à la M57, mettre en place des Autorisations de Programme et d'Engagement pour les dépenses imprévues. C'est essentiellement ça, et un petit ajustement sur l'Autorisation de Programme de la restauration du site scolaire du Bois Brûlet.

M. LE MAIRE : La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0023

Besoin de financement 2024 -Cadre annuel délégation du conseil municipal au Maire

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences ;

Vu l'article L.1611-3-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) définissant les emprunts que les collectivités territoriales peuvent souscrire auprès des établissements de crédits,

Vu la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 (NOR n° IOCB1015077C) qui a pour objet « d'appeler l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales et de rappeler l'état du droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier » ;

Vu la « charte de bonne conduite entre établissements bancaires et les collectivités locales » dont le 5^{ème} engagement prévoit que les collectivités locales s'engagent à développer la transparence des décisions concernant leur politique d'emprunts et de gestion de la dette ;

Article 1

Le conseil municipal prend acte de la situation de l'endettement au 1^{er} janvier 2024.

- Encours total de la dette = 37 140 636 € répartis sur 24 contrats
- Taux moyen = 2,09%
- Durée de vie résiduelle = 8 ans et 2 mois
- Répartition par type de taux :

taux fixe	81,62 %
taux variable	11,90 %
livret A	6,4 %
- Répartition par type de risque : 100% des produits sont catégorisés A1 selon la charte Gisslerⁱ, soit la cotation la plus sécurisée.

Article 2

Le conseil municipal donne délégation au Maire pour l'exercice 2024, ou en son absence ou en cas d'empêchement, à l'élu délégué par arrêté sur la période d'absence concernée, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou pour la réalisation de toutes opérations financières utiles à la sécurisation de son encours et, plus généralement, à toutes opérations relatives à la gestion de la dette au cours de l'exercice à venir dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 3 : Gestion de la dette - Les instruments de couverture

→ Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la ville de Beauvais souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

→ Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)

L'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité (seuil maximum retenu conformément aux critères arrêtés par le Conseil National de la comptabilité).

La durée des contrats de couverture ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 40 000 € HT pour les primes (seuil des marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalable / art. R.2122-8 du code de la commande publique).
- 40 000 € HT pour les commissions (seuil des marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalable / art. R.2122-8 du code de la commande publique).

A cet effet, l'assemblée délibérante décide de donner délégation à monsieur le Maire, ou en son absence ou en cas d'empêchement, à l' élu délégué sur la période d'absence concernée, et les autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédents.

Article 4 : Gestion de la dette - Les produits de refinancement

En substitution des contrats existants, monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, l' élu délégué par arrêté sur la période d'absence concernée, sont autorisés à souscrire des produits de refinancement.

Ces produits porteront exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C.

→ Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de refinancement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur Euribor.

Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

Le montant du prêt de refinancement ne pourra pas excéder le montant du capital restant dû augmenté des indemnités contractuelles, dans la limite de 10% du capital restant dû.

La durée des produits de refinancement ne pourra excéder la durée résiduelle du contrat refinancé

augmentée de 5 ans.

Article 5 : Les produits de financement : financement à moyen et long terme

→ Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la ville de Beauvais souhaite recourir à ses produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Le recours à de nouveaux emprunts envisagé pour l'année 2024 portera exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C. Il est précisé que la proportion des contrats classés 1A représenteront à minima les 2/3 des sommes empruntées.

→ Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur Euribor.

Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

L'assemblée délibérante autorise les produits de financement pour le présent exercice budgétaire dans les limites des sommes inscrites aux budgets.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 30 années.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 40 000 € HT pour les primes (seuil des marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalable / art. R.2122-8 du code de la commande publique).
- 40 000 € HT pour les commissions (seuil des marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalable / art. R.2122-8 du code de la commande publique).

Article 6 : Les produits de financement : financement à court terme

Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, l'élu délégué sur la période d'absence concernée, sont autorisés à souscrire pour les besoins de trésorerie de la collectivité une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 10.000.000 €.

Les index de références de la ligne de trésorerie pourront être :

- le T4M,
- l'ESTER,
- l'EURIBOR
- un taux fixe

La marge appliquée sur les index à taux variable ne pourra pas excéder 3%.

Les commissions et/ou frais ne pourront pas excéder 3% du montant de la ligne.

Article 7

Pour l'exécution des articles précédents, l'assemblée délibérante décide de donner délégation à monsieur le Maire, ou en son absence ou en cas d'empêchement, à l'élu délégué par arrêté sur la période d'absence concernée et les autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soule,
- et notamment pour les réaménagements de dettes, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
- Et enfin de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Article 8

Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte une fois par an au moment de la réunion consacrée à l'examen du compte administratif, de l'exercice des délégations se rapportant aux matières ci-dessus énumérées.

¹ **Classification risques Gissler :**

Indices sous-jacents	
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices
3	Écarts d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Écart d'indices hors zone euro
6*	Indexations non autorisées dans le cadre de la charte (Taux de change...)

Structures	
A	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5
F*	Structures non autorisées par la charte (Cumulatif, multiplicateur >5...)

**Produits non catégorisés par la charte*

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville responsable », du mardi 6 février 2024.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport ci-dessus.

3 – BESOIN DE FINANCEMENT 2024 – CADRE ANNUEL DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. CHISS : Il s'agit de la délibération classique que nous passons chaque année pour déterminer le cadre de la délégation du Conseil Municipal qui est donnée au Maire pour contracter des emprunts et qui fait aussi un état de la dette à aujourd'hui.

M. LE MAIRE : La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0035

Vote des taux d'imposition de l'année 2024

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable Beauvaisien. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire fixée au niveau national.

En application de la réforme de la fiscalité locale instaurée par la loi de finances pour 2020, le taux de taxe d'habitation a été figé en 2020, 2021 et 2022 à son niveau de 2019 ; il n'y avait donc pas de vote de taux de TH sur cette période. Depuis 2023, un vote est à nouveau requis, s'appliquant uniquement aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il est proposé de maintenir les taux en 2024 pour la quinzième année consécutive. Ainsi, les contribuables Beauvaisiens ne subiront pas, à situation égale, d'augmentation de la pression fiscale communale.

En conséquence, les taux d'imposition communaux 2024 sont fixés à :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) 16,60 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 57,20 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 68,56 %

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville responsable », du mardi 6 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 37

Abstention : 8

4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNÉE 2024

M. CHISS : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de reconduire les taux d'imposition des années précédentes, à savoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 16,60 % ; la taxe foncière sur les propriétés bâties, 57,20 % ; et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 68,56 %.

M. LE MAIRE : La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0025

Versement d'une subvention à la Croix Rouge du département du Pas de Calais

M. Franck PIA, Maire

Suites aux pluies diluviennes de novembre et décembre 2023, les communes du département du Pas de Calais ont subi des inondations historiques.

Un grand nombre d'habitations et d'équipements publics ont été fortement endommagés, voire même détruits.

La remise en état et la reconstruction prendront des années, avec des dégâts matériels estimés à plusieurs millions d'euros.

Face à cette catastrophe, un élan de solidarité s'est mis en place, permettant de collecter des dons indispensables pour pallier l'urgence.

La ville de Beauvais souhaite accompagner ces communes et leurs habitants par le versement d'une aide d'un montant de 5.000€ au profit de la Croix Rouge du-Pas-de-Calais.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention de 5.000 € au profit de la Croix Rouge du Pas-de-Calais, afin de venir en aide aux sinistrés des récentes inondations.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville responsable », du mardi 6 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

5 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA CROIX-ROUGE DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

M. LE MAIRE : On vous propose d'attribuer une subvention de 5 000 € en solidarité avec les malheureuses inondations qu'ont dû vivre nos voisins du département du Pas-de-Calais. Madame BEUIL.

MME MARAIS-BEUIL : Je réitère mon observation que j'avais faite en Commission parce que dans le Pas-de-Calais, il n'y a pas que la Croix-Rouge qui est venue en aide aux habitants qui étaient impactés par les nombreuses inondations. La Protection Civile l'a fait et l'Ordre de Malte aussi, et je ne comprenais pas pourquoi il n'y avait une subvention que pour la Croix-Rouge.

M. LE MAIRE : Nous nous étions rapprochés à l'époque du Conseil Régional, notamment de son Président qui, effectivement, avait engagé une opération de solidarité avec la Croix-Rouge, donc on s'est rallié à cette même logique.

MME MARAIS-BEUIL : C'est dommage, je pense qu'il faut venir en aide à tous ceux qui sont solidaires.

M. LE MAIRE : L'important, c'est déjà de venir en aide. Donc je pense que nous avons fait preuve de solidarité, nous faisons preuve de solidarité au travers du vote de cette délibération. La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0008

Fusion des commissions municipales

M. Franck PIA, Maire

Lors du conseil municipal du 5 juin 2020, a été approuvée la création des commissions municipales thématiques suivantes :

- Commission 1 « ville durable »
- Commission 2 « ville responsable »
- Commission 3 « ville attractive »
- Commission 4 « ville solidaire »
- Commission 5 « commission générale »

Afin d'optimiser l'agenda de nos élus et de faciliter l'organisation des commissions, il est envisagé de procéder à leur fusion, aux périmètres et composition inchangés, de la manière suivante :

- Commission « ville durable et responsable »
- Commission « ville attractive et solidaire »
- Commission générale

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le tableau ci-annexé, reprenant cette fusion.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville responsable », du mardi 6 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

6 – FUSION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. LE MAIRE : Nous avons la Commission 1, Ville durable ; Commission 2, Ville responsable ; Commission 3, Ville attractive ; la 4, Ville solidaire ; et la 5, Commission Générale.

Eu égard aux problématiques de participation dans ces Commissions, il faut bien le dire, mes chers collègues, je vous propose de fusionner certaines Commissions. Nous aurions donc la Commission Ville durable et responsable ; la Commission Ville attractive et solidaire ; et la Commission Générale. Vous avez l'ensemble des élus présents à chacune de ces 3 Commissions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0032

Tableau des effectifs

M. Franck_PIA, Maire

Il convient de procéder aux ajustements suivants en vue de :

- Remplacer des agents définitivement partis
- Changer le fondement juridique des contrats
- Créer et supprimer les postes suivants :

Nature de la modification du tableau	Direction/ Service	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme dans l'attente de l'avis du comité social territorial sauf indications contraires	Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou contractuels)	Nb
Créer	Direction générale / Service protocole		Agent polyvalent / Tous grades du cadre d'emploi des adjoints technique	1
Créer	Direction vie éducative		Agent de distribution / Tous grades du cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Créer	Direction de la culture / Quadrilatère		Chargé de production / Tous grades du cadre d'emplois des attachés	1

Créer	DEAL / Service Fêtes et cérémonies		Agent de logistique / Tous grades du cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Créer	Direction de la culture / Archéologie		Contrat de projet / Tous grades du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine	1
Créer	Direction de la culture / Archéologie		Contrat de projet / Tous grades du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	1
Créer / Supprimer	Direction prévention sécurité	Chargé de mission égalité lutte contre les violences intrafamiliales et aides aux victimes / assistant socio-éducatif	Chargé de mission égalité lutte contre les violences intrafamiliales et aides aux victimes / Tous grades du cadre d'emplois des attachés	1
Créer / Supprimer	Pôle cohésion sociale	Directeur du service aux familles / Puéricultrice de classe exceptionnelle	Directeur petite Enfance / Tous grades du cadre d'emplois des attachés	1
Créer	Pôle cohésion sociale		Gestionnaire de la plateforme civil enfance et portail famille / Tous grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
Créer	Pôle cohésion sociale		Gestionnaire de la plateforme civil enfance et portail famille / Tous grades du cadre d'emplois des rédacteurs	1

Créer	Pôle cohésion sociale		Chargé de coopération CTG / Puéricultrice de classe exceptionnelle	1
Créer	Pôle cohésion sociale		Référent citoyenneté / Tous grades du cadre d'emplois des animateurs	1
Créer	Pôle cohésion sociale		Animateur hors les murs / Tous grades du cadre d'emplois des adjoints d'animations	3
Changer le cadre d'emplois	Pôle cadre de vie environnement / PAF	Agent administratif / adjoint technique	Agent administratif / Tous grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
Créer / Supprimer	Direction du patrimoine bâti / Service conduite d'opérations	Responsable / Ingénieur	Responsable / Tous grades du cadre d'emplois des ingénieurs	1
Créer / Supprimer	Direction du patrimoine bâti	Directeur / Ingénieur principal	Directeur / Tous grades du cadre d'emplois des ingénieurs	1
Créer / Supprimer	Pôle animation et attractivité / PAF AA	Chargé de gestion administrative et financière / Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	Chargé de gestion administrative et financière / Tous grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
Changer le fondement juridique	Direction prévention sécurité	Auxiliaire de quartier / emploi de catégorie C 50% d'un temps complet Art 332-8-1	Auxiliaire de quartier / adjoint technique 50% d'un temps complet Art 332-8-2	3

Créer / Supprimer	Direction du patrimoine bâti / Service conduite d'opérations	Chargé d'opération / Cadre d'emplois des ingénieurs	Chargé d'opération / Tous grades du cadre d'emplois des ingénieurs et le dernier grade du cadre d'emplois des techniciens	1
Créer / Supprimer	Direction vie éducative / UPC	Agent polyvalent plongeur / Adjoint technique principal de 2 ^e classe à temps complet	Agent polyvalent plongeur / Tous cadres d'emplois des adjoints technique	1

* sauf indication contraire

Tous les emplois créés sont susceptibles d'être occupés par des agents contractuels au motif de l'article L332-14 du code général de la fonction publique (C.G.F.P.) sauf les emplois suivants :

- Au motif de l'article L332-8 du C.G.F.P. :
 - o Chargé de production du quadrilatère
 - o Auxiliaire de quartier
 - o Directeur du patrimoine Bâti
 - o Chargé d'opération
- Au motif de l'article L332-24 du C.G.F.P. :
 - o Contrats de projets

La nature des fonctions, les besoins de services et la rémunération des emplois ouverts aux agents contractuels sont ceux applicables aux emplois des agents titulaires correspondant.

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2024, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville responsable », du mardi 6 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

7 – TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE : Donc on reprend le dossier n° 7 pour le tableau des effectifs, dont vous avez pu prendre connaissance avec le remplacement, les changements de fondement juridique des contrats, etc.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0028

Modification des frais de déplacement des agents en stage ou en formation

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

Suite à la récente parution de l'arrêté du 20 septembre 2023 portant revalorisation des indemnités de repas et de nuitée, il est proposé une modification concernant les modalités de remboursement des frais de repas et d'hébergement mais aussi des frais d'utilisation des parcs de stationnement des agents en déplacement pour stage, formation ou autre mission autorisée.

Ainsi, jusqu'alors le remboursement des frais de repas en cas de déplacement temporaire des agents était pris en charge en fonction des frais réellement payés par l'agent (sur justificatifs) dans la limite du plafond prévu par les textes, à savoir, 17,50 euros. Ce plafond a été revu à 20 euros.

Le remboursement des frais d'hébergement était précédemment fixé à 70 € (taux de base), 90 € ou 110 € suivant la zone géographique

L'arrêté sus dit en modifie également les montants.

Ainsi le taux de base passe à 90 €, 120 € pour les grandes villes (plus de 200 000 habitants) et le Grand Paris et 140 € pour Paris intra-muros.

Par ailleurs l'article 15 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 prévoit la possibilité d'autoriser le remboursement des frais d'utilisation des parcs de stationnement sur présentation des pièces justificatives des agents lors de déplacement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'appliquer les nouveaux montants de remboursement des frais d'hébergement et de repas tels que prévus dans l'arrêté du 20 septembre 2023 et d'une manière générale d'appliquer systématiquement les revalorisations prévues par les textes réglementaires dès leur parution dans la limite du plafond prévu.
- de prendre en charge le remboursement des frais d'utilisation des parcs de stationnement (sur justificatifs).
- de modifier en ce sens le règlement des frais de déplacement.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville responsable », du mardi 6 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0033

Adhésion à la convention cadre unique avec le Centre de gestion de l'Oise (DG60)

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

Le code général de la fonction publique confie aux centres de gestion des missions obligatoires concernant la gestion administrative des fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales et établissements publics.

Parallèlement, ledit code attribue aux centres de gestion la faculté de proposer, à l'ensemble des collectivités et établissements, affiliés ou non, de leur ressort territorial des missions facultatives, lesquelles sont financées soit par une cotisation additionnelle, soit dans des conditions fixées par convention.

Ces missions facultatives (listées dans le projet de convention ci-joint) contribuent à développer un service public local de qualité et à moindre coût du fait de la mutualisation des compétences et des moyens qui permet aux collectivités et établissements du département de pouvoir recourir à un haut niveau d'expertise ainsi qu'à un tiers de confiance dans ses différents domaines de compétences.

Pour les collectivités et établissements qui le souhaitent, le Centre de gestion de l'Oise (CDG60) propose donc une convention cadre qui offre la possibilité de bénéficier de l'ensemble de ces missions et services en délibérant sur le principe d'une adhésion, puis de solliciter de manière rapide et selon leurs besoins, une ou des missions et services.

Ce dispositif n'implique en tout état de cause nullement une obligation de recourir systématiquement aux missions et services proposés par le CDG60.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de l'Oise n° 23/06/02 du 29 juin 2023 approuvant les termes de la convention unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de l'Oise,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de l'Oise n° 23/11/06 du 20 novembre 2023 approuvant la convention unique, son règlement général annexe et la grille tarifaire des missions et services facultatifs du Centre de gestion de l'Oise,

Vu la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de gestion de l'Oise,

Vu le règlement général annexe de la convention unique,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que l'accès libre et révocable de la Ville de Beauvais à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention cadre »,

Considérant que la Ville de Beauvais cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un formulaire, d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

Considérant, en conséquence, que la Ville de Beauvais cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention,

Il est proposé au Conseil Municipal ;

- d'autoriser l'adhésion à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise ci-annexée.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...).

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville responsable », du mardi 6 février 2024. |

|Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

**9 – ADHÉSION À LA CONVENTION CADRE UNIQUE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE
(D.G.60)**

MME MARAIS-BEUIL : Il n'y a pas eu de questions mais une demande, Monsieur le Maire-Adjoint. Je vous avais demandé de nous donner le bilan de tout ce qu'avait fait le Centre de Gestion dans les années précédentes, et principalement l'année dernière, et je l'attends toujours.

M. LE MAIRE : On va vous transmettre les éléments, il n'y a pas de souci.

M. DORIDAM : Oui, on transmettra les éléments.

M. LE MAIRE : Cela ne nous empêche pas de voter néanmoins la délibération. La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0027

Rapport Social Unique (RSU) 2022

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

Le Code Général de la Fonction Publique dispose que les administrations élaborent chaque année un rapport social unique (RSU) et présentent ce rapport à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial. Le contenu du rapport social unique est défini par le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020.

Le rapport social unique présenté comprend ainsi les données relatives à l'année 2022 concernant :

- L'emploi,
- Le recrutement,
- Les parcours professionnels,
- La formation,
- Les rémunérations,
- La santé et la sécurité au travail,
- L'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail,
- L'action sociale et la protection sociale,
- Le dialogue social,
- La discipline.

Le Comité Social Territorial, réuni le 21 décembre 2023, a émis un avis favorable.

Conformément à l'article L231-4 du Code Général de la Fonction Publique, ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante. Cette présentation n'est pas suivie de vote, cependant, il convient qu'elle fasse l'objet d'une délibération spécifique.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport social unique 2022.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville responsable », du mardi 6 février 2024.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0018

Cohésion sociale - Bourse aux Initiatives Citoyennes - Reconduction du dispositif en 2024 et approbation du règlement

M. Mohrad LAGHRARI, Maire Adjoint

Afin de donner les moyens aux habitants de se mobiliser dans la vie de leur quartier, la Ville de Beauvais a proposé au début de l'année 2015 la création de la Beauvais Bourse aux Initiatives Citoyennes (BBIC).

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

Pour l'année 2024, la BBIC s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs, il s'agit au travers de ce dispositif, d'encourager à nouveau les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le financement de projet d'habitants s'attache à favoriser la poursuite de la prise d'initiative citoyenne et s'adresse à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Les modalités de fonctionnement de la bourse sont précisées dans le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la reconduction du dispositif de la bourse aux initiatives citoyennes impliquant une participation financière de 20 000 euros inscrite au budget primitif 2024 ;
- d'approuver le règlement de la bourse.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville responsable », du mardi 6 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0026

Quartier Argentine - NPRU : Demande d'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et à la prise de l'arrêté de cessibilité dans le cadre du projet de constitution d'une réserve foncière en vue de la requalification des commerces des Champs Dolent et de la place de France

M. Franck PIA, Maire

La ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Préfecture de l'Oise, et dix autres partenaires et collectivités ont signé en janvier 2022, la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Beauvaisis qui détermine un programme d'interventions pour le quartier Argentine visant à le désenclaver et à favoriser son intégration urbaine.

Cette convention impose aux parties signataires des délais de mise en place et de réalisation à 2026, appliqués nationalement.

Le projet de renouvellement urbain du quartier Argentine fait l'objet d'échanges validés en comité d'engagement de l'ANRU pour le financement d'une opération supplémentaire, non prévue à la convention initiale, de requalification des commerces des Champs Dolent et de la place de France.

Cette nouvelle opération doit être intégrée à la convention par voie d'avenant.

Afin de tenir ces délais de mise en œuvre fixés dans la convention initiale par l'ANRU (2026), il est nécessaire d'acquérir les immeubles concernés par l'opération de requalification des commerces des Champs Dolent et de la place de France.

L'article R112-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique dispose d'une procédure simplifiée pour la demande d'ouverture d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, lorsqu'elle est demandée en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'urbanisme importante et qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition des immeubles avant que le projet n'ait pu être établi.

Les caractéristiques principales des futurs ensembles commerciaux et le plan général des travaux n'ont pu être précisément établis à ce jour, puisqu'ils doivent faire l'objet d'échanges approfondis avec les commerçants du site, en parallèle des démarches engagées en vue des acquisitions foncières.

Le périmètre du projet concerné par la déclaration d'utilité publique comprend les rez-de-chaussée commerciaux de la copropriété « Les Champs Dolent C16/C20 », constituée de deux immeubles cadastrés K-959, K-960 et K-961 et les commerces situés 14 avenue Jean Moulin cadastrés ZA-278, ZA-503 et ZA-760.

Les cellules commerciales faisant l'objet d'un projet d'acquisition foncière par la Ville de Beauvais sont : parcelle ZA-760, lots 100, 101, 103, 104, 187, 189, 191 et 192 de la copropriété des Champs Dolent (cadastrée K-959, K-960 et K-961).

Aussi, étant donné la complexité du projet et la nécessité de réaliser une opération d'ensemble et, au vu des délais contraints (2026) fixés par l'ANRU à la convention de renouvellement urbain, la ville de Beauvais souhaite pouvoir engager le processus d'acquisition foncière en parallèle aux discussions et études conduites avec l'ensemble des parties prenantes au projet sans attendre la définition précise des travaux (plan général des travaux, caractéristiques principales des ouvrages les plus importants).

La notice explicative au dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de constitution d'une réserve foncière en vue de la requalification du centre commercial des Champs Dolent est annexée à la présente délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la préfète de l'Oise l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique dans le cadre de la requalification des commerces des Champs Dolent et de la place de France,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Préfète de l'Oise l'ouverture d'une enquête publique préalable à la prise des arrêtés de cessibilité dans le cadre de la requalification des commerces des Champs Dolent et de la place de France,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mener à bien, pour le compte de la collectivité, la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'instruction administrative, judiciaire et technique ainsi que pour intervenir, le cas échéant à la signature de toutes pièces se rapportant à l'affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable », du lundi 5 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

12 – QUARTIER ARGENTINE – N.P.R.U. : DEMANDE D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (D.U.P.) ET À LA PRISE DE L'ARRÊTÉ DE CESSIBILITÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE EN VUE DE LA REQUALIFICATION DES COMMERCES DES CHAMPS DOLENT ET DE LA PLACE DE FRANCE

M. LE MAIRE : Dans le cadre de la clause de revoyure de la convention de rénovation urbaine, je le rappelle, l'A.N.R.U. accepte de nous suivre sur la relocalisation du centre commercial des Champs Dolent le long de l'avenue Jean Moulin et de la place de France.

A cet effet, il nous faut acquérir les fonds de commerce et le bâti en propriété. Nous devons lancer ces acquisitions. Il y a déjà, bien sûr, des démarches qui ont été faites puisque l'objectif, tant qu'à faire, c'est d'y aller à l'amiable. Mais pour sécuriser cette opération, il est demandé au Conseil Municipal d'engager une Déclaration d'Utilité Publique. D'ailleurs, c'était aussi un des points de vigilance des services de l'État sur cette opération, au cas où effectivement il n'y aurait pas forcément possibilité d'acquérir à l'amiable certains de ces immeubles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Préfète de l'Oise, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique dans le cadre de la requalification des commerces des Champs Dolent et de la place de France ; d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Préfète de l'Oise l'ouverture d'une enquête publique préalable à la prise des arrêtés de cessibilité dans le cadre de la requalification des commerces des Champs Dolent et de la place de France ; et d'autoriser Monsieur le Maire à mener à bien pour le compte de la collectivité la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'instruction administrative judiciaire et technique, ainsi que pour intervenir, le cas échéant, à la signature de toute pièce se rapportant à cette affaire.

Le rapport a été présenté à la Commission Ville durable le 5 février 2024 et vous avez une notice explicative sur ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0039

Travaux de requalification du cœur de ville de Beauvais : rues de la Taillerie, Carnot, Saint-Pierre et des Jacobins - Attribution des marchés de travaux

M. Charles LOCQUET, Maire Adjoint

1/ Les objectifs du projet

La ville de Beauvais a signé en 2018 une convention avec l'Etat et différents partenaires afin de mobiliser les moyens et forces vives pour améliorer l'attractivité du centre-ville. Il s'agit d'une démarche transversale qui balaie différents champs : l'habitat, les mobilités, les espaces publics, la dynamique commerciale, la culture...

Dans ce cadre la ville de Beauvais mène une étude globale sur le devenir du centre-ville et a souhaité se doter d'un projet urbain pensé autour des enjeux suivants :

- Maintenir la dynamique commerciale
- Apaiser les circulations, développer la marchabilité
- Améliorer la qualité des espaces publics et le cadre de vie
- Développer l'expérience découverte du patrimoine naturel et historique ;
- Inscrire le projet dans une dimension durable en cherchant à diminuer les d'entretiens des espaces publics et en réduisant les ilots de chaleur

Au regard de ces enjeux, la ville a ainsi souhaité intervenir sur la requalification des rues St Pierre, Carnot, Taillerie et Jacobins. Le projet a pour ambition d'améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers du centre-ville en proposant un espace apaisé, propice à la déambulation, avec des terrasses plus conviviales et l'aménagement de zones végétalisées.

2/ Procédure de consultation

Pour la mise en œuvre du projet, la Ville de Beauvais a lancé une consultation selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

Le marché comporte une prestation supplémentaire éventuelle portant sur la requalification du tronçon de la rue Carnot entre les rues Jeanne d'Arc et Chambiges.

Les candidats devaient répondre à la variante obligatoire, dans la limite de deux variantes par candidat :

- Proposer en lieu et place des pierres granit utilisées sur la place Jeanne Hachette une variante de pierres pour un pavage à la fois :
 - o Ecologique (provenance a minima européenne), en respectant les attentes en termes de durabilité et de rendu. Le bilan carbone de la fourniture et approvisionnement des pierres sera joint au mémoire technique.
 - o Cohérent avec l'enveloppe budgétaire de l'opération, ou mieux, l'optimisant.
 - o Dont la production et l'acheminement est cohérente avec les contraintes calendaires de l'opération.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15 décembre 2023. La date limite de remise des offres était fixée au 19 janvier 2024, 12h.

Il est proposé de retenir l'offre variante, économiquement la plus avantageuse, de la société EUROVIA PICARDIE, pour un montant de 2 501 829.91 € HT, soit 3 002 195.89 € TTC,

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le choix de la société EUROVIA PICARDIE pour la réalisation des travaux de requalification du cœur de ville ;
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché et les éventuelles modifications dans la mesure où le montant des travaux est supérieur à 2.5 millions d'euros hors taxes ;
- d'inscrire les crédits correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable », du lundi 5 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 41

Abstention : 4

13 – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLE DE BEUVAIS : RUES DE LA TAILLERIE, CARNOT, SAINT-PIERRE ET DES JACOBINS – ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

M. LOCQUET : Il s'agit effectivement des travaux de la requalification du cœur de ville de Beauvais, rues de la Taillerie, Carnot, Saint-Pierre, les Jacobins, pour l'attribution des marchés de travaux.

Je vous rappelle les objectifs de ce projet. Nous avons signé en 2018 une convention avec l'État et différents partenaires afin de mobiliser les moyens et forces vives pour améliorer l'attractivité du centre-ville. C'était le grand projet national Action Cœur de Ville. Il s'agissait d'une démarche transversale qui balayait différents champs : l'habitat, les mobilités, les espaces publics, la dynamique commerciale, la culture.

Dans ce cadre, la ville de Beauvais mène une étude globale sur le devenir du centre-ville et a souhaité se doter d'un projet urbain, pensé autour de différents enjeux. Je ne vous ferai pas ici toutes les avancées, les résultats, mais nous avons travaillé pour maintenir la dynamique commerciale, apaiser la circulation, développer la marchabilité, améliorer la qualité des espaces publics et le cadre de vie, développer l'expérience découverte du patrimoine naturel et historique, inscrire le projet dans une dimension durable en cherchant à supprimer les pesticides dans l'entretien des espaces publics et en réduisant les îlots de chaleur.

Au regard de ces enjeux, la Ville a ainsi souhaité intervenir sur la requalification rues Saint-Pierre, Carnot, Taillerie et Jacobins. Le projet, qui a fait l'objet de plusieurs réunions et des réunions de travail, de nombreuses publications et aussi des présentations publiques, particulièrement ces 2 dernières années, a pour ambition d'améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers du centre-ville en proposant un espace apaisé, propice à la déambulation, avec des terrasses plus conviviales et l'aménagement de zones végétalisées.

Pour la mise en œuvre du projet, la Ville a lancé une consultation selon la procédure adaptée, en application des articles L. 21-23, L. 21-23-A du Code de la Commande Publique. Le marché comporte une prestation supplémentaire éventuelle portant sur la requalification du tronçon de la rue Carnot et de la rue Jeanne d'Arc, au droit de la rue Jeanne d'Arc et Chambiges. Les candidats devaient répondre à la variante obligatoire dans la limite de 2 variantes par candidat. D'abord proposer, en lieu et place des pierres granites utilisées sur la place Jeanne Hachette, une variante de pierres pour un pavage à la fois écologique, provenance a minima européenne, en respectant les attentes en termes de durabilité et de rendu évidemment ; le bilan carbone de la fourniture et approvisionnement des pierres seront joints au mémoire technique. Il fallait aussi que ça soit à la fois cohérent avec l'enveloppe budgétaire et l'opération, au mieux en l'optimisant. Et la production de l'acheminement est cohérente avec la contrainte calendaire de l'opération. L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié le 15 décembre dernier. La date limite de remise des offres était fixée au 19 janvier à 12h.

Après étude, il est proposé de retenir l'offre variante économiquement la plus avantageuse de la société Eurovia Picardie pour un montant de 2 501 829,91 H.T., soit 3 002 195,89 T.T.C. Je vous rappelle que par bonheur, Eurovia est une grande entreprise beauvaisienne qui emploie plus de 100 personnes.

M.LOCQUET (suite) : Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le choix de la société Eurovia Picardie pour la réalisation des travaux de requalification du cœur de ville ; d'autoriser la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché et les éventuelles modifications dans la mesure où le montant des travaux est supérieur à 2,5 millions d'euros hors taxes ; d'inscrire les crédits correspondants ; d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la Commission Ville durable du lundi 5 février dernier.

MME MARAIS-BEUIL : Très beau projet, il n'y a aucun doute là-dessus. Je voulais juste revenir sur l'impact de ces travaux sur les commerçants qui seront sur toute la partie en travaux. Avez-vous vu avec eux pour l'étude éventuelle, à terme, d'une diminution de leur chiffre d'affaires, afin d'évaluer et éventuellement de venir en aide ? Nous avons eu la même réflexion par rapport au pont GIMA AGCO où il ne devait y avoir aucun impact, tout allait bien. Je ne suis pas sûre que si on interrogeait tous les gens qui ont été impactés par les travaux, ils vous disent la même chose aujourd'hui.

M. LOCQUET : Des concertations ont lieu régulièrement. On a d'abord demandé, avant cette histoire financière, de pouvoir phaser au mieux possible en fonction des attentes de chaque commerçant. Eurovia a commencé à faire la visite avec nos services pour voir quels pouvaient être les enjeux en fonction des commerces qui étaient concernés. Il est acté, a priori, mais il faudra le faire voter, que les commerçants ayant des terrasses seront exempts l'année suivante des droits de terrasse pour éviter, et c'est bien normal, ce principe-là.

Pour ce qui est aujourd'hui de l'accompagnement financier, il existait autrefois des dispositifs qui permettaient de le faire, malheureusement aujourd'hui ni le F.I.S.A.C., ni l'association qui permettait de porter des aides aux entreprises privées n'est encore actif. Ce n'est pas le cas pour le moment mais croyez bien qu'on fait très attention et on discute avec tout le monde, et au quotidien, pour réduire au maximum l'impact de ces travaux qui sont sur une centaine de mètres et pour lesquels on est très vigilants en termes de phasages.

M. LE MAIRE : Je voudrais remercier Charles LOCQUET et Vanessa FOULON pour ce travail de concertation, de consultation qu'ils font et qu'ils ont fait auprès des commerçants individuellement, s'inquiétant notamment des conséquences des travaux de l'entreprise Eurovia, je sais, qui va être attributaire de ce marché, si vous en décidez bien évidemment, qui aussi est dans ce même esprit. Je crois que pour que des travaux se passent bien, il faut qu'il y ait de la communication, c'est absolument essentiel pour éviter des malentendus, pour aussi permettre aux commerçants de se préparer, parce que c'est vrai que c'est forcément très invasif de changer l'ensemble du dallage des routes. Et forcément, on sait bien que ça va avoir un impact mais pour un mieux, et c'est ce qu'on défend auprès des commerçants. Je pense que c'est important de préciser ce point.

MME LUNDY : Je vous remercie. Simplement une question complémentaire sur la durée prévue des travaux, puisque vous parlez de compensation avec les exonérations de droits de terrasse, Monsieur LOCQUET. Est-ce qu'une date est prévue ?

M. LOCQUET : Les travaux devront, puisque c'est ce qu'on impose au marché, se terminer en octobre. En souhaitant effectivement, mais ça fait partie du système, qu'il n'y aura pas de difficultés supplémentaires. Mais évidemment, nous souhaitons que l'espace soit dégagé pour les fêtes de Noël pour nos commerçants.

MME LUNDY : Je vous remercie. Simplement, je me permettais cette remarque parce que j'ai été interpellée par plusieurs commerçants, qui m'ont fait savoir qu'ils trouvaient un peu étrange la période à laquelle commençaient les travaux, qui correspond à une saison qui, pour un certain nombre d'entre eux au niveau des terrasses, était quand même assez avantageuse. Ceci étant, je ne reviens pas sur ce débat qu'on a eu assez longuement il y a un certain nombre de Conseils Municipaux. Donc en cohérence, nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

M. LOCQUET : Juste un petit mot sur les délais. On a un temps de travaux qui est incompressible. Alors, quel choix faire ? Est-ce que ce sont les terrasses ou est-ce que c'est la consommation de Noël ? C'est tout le sujet. L'objectif était d'avoir quelque chose qui soit entre les deux périodes, avec évidemment un impact au début sur les travaux et c'est clair. Mais je vous le redis et c'est très important, parce que pour avoir vu l'ensemble des propriétaires de terrasse, certes, d'abord on les avait prévenus. C'en est au point tout de même, je me permets de le dire parce qu'on n'a, avec Vanessa, jamais eu autant de demandes de terrasses, de plus grandes terrasses ou de nouvelles terrasses. C'est vrai qu'après ces travaux, et il faut malheureusement passer par là, il y aura plus de terrasses, beaucoup plus de terrasses sur cet espace, mais qu'en attendant, il faudra faire, et on en est bien conscients, attention à ce qu'on ne puisse pas trop impacter cette période estivale.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais mettre aux voix. Tout le monde est pour ?

MME LUNDY : On s'abstient comme je l'ai dit.

M. LE MAIRE : La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0003

Acquisition du commerce de Monsieur et Madame TALBOT - Centre commercial Champs Dolent

M. Franck_PIA, Maire

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, la ville de Beauvais porte, avec l'Etat et la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le projet de requalification commerciale pour l'attractivité de la centralité du quartier Argentine.

Cette requalification doit permettre de renforcer la centralité du quartier Argentine grâce à l'implantation de nouveaux équipements, la transformation des cellules commerciales de la copropriété des Champs Dolent en logements, la réorganisation des commerces sur l'Avenue Jean Moulin et la résidentialisation d'espaces publics difficiles à sécuriser.

Dans le cadre du lancement de ce projet, des échanges ont eu lieu entre les services de la Ville de Beauvais et de l'Agglomération et les commerçants concernés et des négociations ont été engagées avec ceux qui le souhaitaient aux fins d'acquisitions amiables de leur commerce.

Monsieur et Madame TALBOT, par l'intermédiaire d'une SCI familiale, sont propriétaires d'un local commercial de salon de coiffure dont Mme TALBOT est l'exploitante à titre personnel.

Considérant l'avis des Domaines du 22 novembre 2023, il a donc été proposé à Monsieur et Madame TALBOT, une offre qu'ils ont acceptée :

- Pour les murs du local commercial une indemnité de 98 670€ et une indemnité de emploi de 10 687€
- Pour le fonds de commerce une indemnité d'éviction de 44 850€ et une indemnité de emploi de 3 335€

L'indemnisation totale versée à Monsieur et Madame TALBOT est donc d'un montant de 157 542€.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir les murs commerciaux de M. et Mme TALBOT au montant d'éviction de 98 670€, avec une indemnité de emploi de 10 687€, soit un montant total de 109 357€ ;

- d'acquérir le fonds de commerce de Mme TALBOT au montant d'indemnité d'éviction de 44 850€, avec une indemnité de emploi de 3 335€ , soit un montant total de 48 185€ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire et à verser l'ensemble des indemnités accessoires justifiées relatives à la cession.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable », du lundi 5 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

14 – ACQUISITION DU COMMERCE DE MONSIEUR ET MADAME TALBOT – CENTRE COMMERCIAL CHAMPS DOLENT

M. LE MAIRE : C'est justement dans l'esprit que je vous ai expliqué tout à l'heure de l'acquisition d'un commerce à l'amiable. Il s'agit de la coiffeuse qui est sur le centre commercial des Champs Dolent.

Je vous propose de passer cette acquisition pour un prix de 109 357 €. L'acquisition du fonds de commerce au montant d'indemnité d'éviction de 44 850 € avec une indemnité de ré-emploi de 3 335 €, soit un montant de 48 185 € ; et de m'autoriser ainsi à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ; et à verser l'ensemble des indemnités accessoires justifiées relatives à la cession.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0002

Acquisition de la parcelle cadastrée section Q n° 501 – Réserve foncière de Marissel

M. Cédric MARTIN, Conseiller municipal

Monsieur Jean-Luc LEFEVRE et Madame Martine PICARD, propriétaires de la parcelle sise à Beauvais, lieudit « Judas » cadastrée section Q n°501 pour 1513 m² ont sollicité la ville pour savoir si elle était intéressée par l'acquisition de cette parcelle.

Il s'agit d'une parcelle en nature de jardin située en zone 2AU du PLU (plan ci-joint). Cette parcelle étant située dans le périmètre de réserve foncière du secteur Marissel, la ville a fait une offre à 4.50€ le m², soit 6808.50€, que les propriétaires ont accepté.

Considérant que ce bien est localisé dans le périmètre de réserve foncière que mène la Ville sur ce secteur, il est proposé au conseil municipal :

- d'acquérir auprès de Monsieur LEFEVRE et Madame PICARD la parcelle cadastrée section Q n° 501 d'une superficie totale de 1513 m² au prix de 4.50 € le m² soit un total de 6808.50 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable », du lundi 5 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0001

Acquisition de la parcelle cadastrée section Q n° 343 – Réserve foncière de Marissel

M. Cédric MARTIN, Conseiller municipal

Madame CLARIS-LECOINTRE, propriétaire de la parcelle sise à Beauvais, lieudit « La Perche » cadastrée section Q n°343 pour 1272 m² a sollicité la ville pour savoir si elle était intéressée par l'acquisition de cette parcelle au prix de 1 500€.

Il s'agit d'une parcelle en nature de jardin située en zone 2AU du PLU (plan ci-joint).

Cette parcelle étant située dans le périmètre de réserve foncière du secteur Marissel, la ville a fait une offre au prix demandé de 1 500€, soit 1.17€ /m², que la propriétaire a acceptée.

Considérant que ce bien est localisé dans le périmètre de réserve foncière que mène la Ville sur ce secteur, il est proposé au conseil municipal :

- d'acquérir auprès de Madame CLARIS-LECOINTRE la parcelle cadastrée section Q n° 343 d'une superficie totale de 1272 m² au prix de 1.17 € le m² soit un total de 1500 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable », du lundi 5 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

15 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION Q N° 501 – RÉSERVE FONCIÈRE DE MARISSEL

16 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION Q N° 343 – RÉSERVE FONCIÈRE DE MARISSEL

M. MARTIN : Merci Monsieur le Maire. Si vous me permettez, je présenterai la délibération n° 15 et la n° 16 qui sont communes.

MME SECK : Par rapport à la zone de Surmontier, c'est un sujet qu'on a évoqué à plusieurs reprises au sein du Conseil Municipal. Il avait été question pendant un moment peut-être d'en faire une zone naturelle. Pour en faire quoi, c'est la question que je pose. Est-ce que c'est un parcours santé ? Est-ce que c'est un parc un peu comme le parc Kennedy ? Sachant qu'en plus, comme vous le savez, il y a quand même beaucoup de problèmes sur cette zone, avec beaucoup de décharges sauvages, notamment sur des parcelles qui appartiennent à la Ville. Alors je sais que c'est compliqué à gérer. Qu'en est-il ?

Et puis, comme vous le savez, il y a des tensions qui montent aussi avec parfois des empiètements sur les terrains des uns et des autres, notamment en plus avec dernièrement quand même une plainte déposée pour des faits de violence, de tirs à la carabine directement sur la fenêtre d'une enfant. Donc j'aimerais bien savoir comment vous gérez cette situation.

M. LE MAIRE : Situation difficile à gérer. Je n'irai pas forcément dans le détail du sujet que vous évoquez, Madame SECK. C'est quelque chose qui me préoccupe en effet. Après, il faut gérer des personnes qui sont implantées sur ce secteur de Surmontier depuis des années, qui ont maintenant des logements qu'ils ont construits par eux-mêmes. C'est un sujet à part entière qu'on est en train de traiter justement avec les services de l'État, je n'en dirai pas plus ce soir. Et je reviendrai au besoin de l'avancement du sujet. Parce que c'est une problématique qui est complexe, sachant quand même que nous avons l'obligation, nous, collectivité, de garantir des terrasses qu'on appelle des T.F.L., Terrains Familiaux et de Loisirs, pour celles et ceux qui ont fait le choix de se sédentariser en tant que gens du voyage, il faut le savoir. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point que vous évoquiez, nos intentions sur le secteur de Surmontier, c'est d'en faire une zone à prédominance environnementale puisque, dans le cadre du P.L.U.I. d'ailleurs, on va les déclasser d'un secteur qui était en secteur qui était en zone 2A.U., en zone N. Quant au projet, ça peut être un projet, bien sûr, d'aire environnementale mais avec une activité. On peut imaginer que ce soient des jardins partagés ou des jardins familiaux, les choses ne sont pas encore fixées. Mais l'objectif, c'est bien d'en faire un secteur protégé. C'est, je crois, dans vos attentes. Madame CLINCKEMAILLIE était intervenue aussi de manière assez récurrente sur le sujet. Pour le coup, ce soir aussi, on se rejoint sur cet objectif.

On peut donc voter les délibérations 15 et 16 groupées puisqu'au fond, c'est le même sujet. Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

~~17 — CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 22-24 BOULEVARD SAINT JEAN À BEAUVAIS~~

RETIRÉE

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0005

Vente de la parcelle cadastrée section BO n°119

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

La ville de Beauvais est propriétaire d'une parcelle de terrain agricole non exploitée située rue de Tillé, lieudit « Mont de Villers ».

Il s'agit de la parcelle cadastrée section BO n°119 d'une surface de 3 905m², située en zone agricole dans le PLU (plan ci-joint).

La ville de Beauvais, a récemment été sollicitée par Mme BOUTIN Véronique, en représentation du GFA du Clos de Rocquemont, aux fins d'acquisition de cette parcelle.

La collectivité ne fait aucun usage de cette parcelle, celle-ci est en mauvais état d'entretien et n'est que partiellement labourable du fait de la présence d'une dalle en béton.

A défaut de la mise en place d'un entretien régulier ou d'une exploitation agricole, cette parcelle encourt un risque de dépôt sauvage.

L'Avis des Domaines du 18 décembre 2023 indique qu'une cession à l'euro symbolique pour un agriculteur voisin, au vu de l'état de la parcelle, n'appelle aucune observation.

La cession pour un euro symbolique est accordée en contrepartie de l'engagement de l'agriculteur à prendre la parcelle de terrain en l'état et à réaliser à ses frais tous les travaux nécessaires à la remise en culture de cette parcelle.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de vendre au GFA du Clos Rocquemont la parcelle cadastrée section BO n°119 d'une superficie de 3905 m², au prix d'un euro symbolique au vu de l'avis des Domaines ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable, du lundi 5 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

18 – VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION B0 N° 119

M. LE MAIRE : C'est une bonne nouvelle parce qu'en effet, c'est régulièrement occupé par les déchets, donc je pense que l'exploitant fait œuvre de bienfaisance si je puis dire.

MME MARAIS-BEUIL : Aucun problème pour voter cette délibération n° 18, mais il me semble que nous avons sauté la 17.

M. LE MAIRE : La délibération 17 est retirée. Donc on va voter la 18. La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0031

Concession de service public pour la gestion et l'exploitation des activités de loisirs commerciales de la base de loisirs du Plan d'Eau du Canada

M. Philippe VIBERT, Maire Adjoint

Par délibération du 6 avril 2023, le conseil municipal a décidé de concéder le service public pour la gestion et l'exploitation des activités commerciales de la base de loisirs du Plan d'Eau du Canada sous la forme d'une concession conformément au Code de la Commande Publique.

La procédure de mise en concurrence a eu pour objet de désigner le futur concessionnaire de service public pour l'exploitation et la gestion de la base nautique et de loisirs dont notamment la baignade surveillée et le téléski nautique. La durée du contrat est de 7 (sept) ans à compter de sa date de notification et une prise d'effet dès la saison estivale 2024.

La valeur estimée de la concession est de 2 050 000 €.

La consultation a été organisée selon la procédure prévue par les articles L. 1410-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et par les articles L. 3121-1 et suivants et R. 3121-1 et suivants du code de la commande publique.

Conformément aux dispositions de l'article R.3123-14 du Code de la commande publique, l'autorité concédante a décidé de recourir à une procédure ouverte dans laquelle les candidats remettent, en même temps, les éléments relatifs à leur candidature ainsi que leur offre.

Seules les offres des candidats dont la candidature a été admise ont été ouvertes par la ville de Beauvais et analysées par la commission concession.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics le 15 mai 2023 avec une date de remise des candidatures prévue le 3 juillet 2023.

Un dossier de candidature a été adressé et reçu par la collectivité dans les conditions fixées par l'avis d'appel public à la concurrence.

L'entreprise ayant présenté un dossier de candidature est, la société :

- LABELLEMONTAGNE MANAGEMENT

La Commission Permanente de concession de service public a été convoquée pour le jeudi 6 juillet 2023 à 10H, afin d'analyser le dossier de candidature autorisé à présenter une offre

La Commission de C.S.P. réunie le mardi 5 septembre 2023 à 18h, a émis un avis favorable à admettre la société LABELLEMONTAGNE MANAGEMENT à la phase de négociations.

Les négociations ont eu lieu le 13 octobre 2023 et le 15 janvier 2024. Les offres définitives ont été remises le 19 janvier 2024.

Conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, au terme de la procédure de concession de service public, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'assemblée délibérante du choix du concessionnaire auquel elle a procédé. Le rapport du maire est ainsi transmis et rend compte des principaux éléments de la consultation et expose les motifs du choix du prestataire retenu et l'économie générale du contrat. Ces éléments sont détaillés dans le rapport fourni en annexe.

La société LABELLEMONTAGNE MANAGEMENT présente la proposition la plus avantageuse et répond au mieux aux besoins de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le choix de la société LABELLEMONTAGNE MANAGEMENT comme concessionnaire pour la gestion et l'exploitation des activités commerciales de la base de loisirs du Plan d'Eau du Canada sous la forme d'une concession pour une durée de 7 ans à compter de sa date de notification et une prise d'effet dès la saison estivale 2024 ;
- d'approuver le projet de contrat de pour la gestion et l'exploitation des activités commerciales de la base de loisirs du Plan d'Eau du Canada sous la forme d'une concession;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public avec la société LABELLEMONTAGNE MANAGEMENT et toutes pièces afférentes à cette affaire ;

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive, du mercredi 7 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 35

Votes contre : 3

Abstention : 7

19 – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS COMMERCIALES DE LA BASE DE LOISIRS DU PLAN D'EAU DU CANADA

M. VIBERT : Par délibération du 6 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé de concéder le service public pour la gestion et l'exploitation des activités commerciales de la base de loisirs du plan d'eau du Canada.

Dans ce cadre, la procédure de mise en concurrence a eu pour objet de désigner le futur concessionnaire de service public pour l'exploitation et la gestion des activités payantes, notamment la baignade surveillée et le téléski nautique. La collectivité a ainsi reçu un dossier de candidature de Labellemontagne Management. Suite à la phase de négociation, les offres définitives ont été remises le 19 janvier 2024. Les principaux éléments de la consultation, les motifs du choix du prestataire retenu et l'économie générale du contrat sont détaillés dans le rapport fourni en annexe. La société Labellemontagne Management, avec la franchise Wam Park, Wam Park est présente sur 7 sites en France et est spécialisée dans les activités nautiques familiales, présente la proposition la plus avantageuse et répond au mieux aux besoins de la collectivité.

Je vais vous donner quelques éléments de cette proposition. Wam Park récupérera les activités commerciales proposées par la Ville, c'est-à-dire la baignade, les rosalias, les canoës, les pédalos, les paddles, les embarcations privées. Le téléski, actuellement au sud du plan d'eau, sera relocalisé au nord afin de recentrer les activités payantes, ce qui permettra de rendre la partie sud à la nature et à la navigation. Un petit téléski dédié à l'apprentissage sera installé à proximité. Il faut noter que les installations existantes, The White Garden, seront démontées et ce qui pourra être réutilisé sera remonté. Ensuite, un parcours de jeux gonflables flottants, aquagames, très populaires pour tous les âges, sera ouvert dès cette année à proximité de la zone de baignade. Un toboggan waterjump, composé de 3 pistes de descente accessibles à partir de 5 ans, sera proposé à partir de 2025. Une zone détente, dite Chill zone, avec terrasses et restauration rapide, sera installée. Pour l'ensemble, on notera en particulier des périodes d'ouverture plus larges qui répondent à la demande actuelle, une tarification différenciée réduite de 1 € pour les Beauvaisiens pour toutes les activités. En particulier, le tarif adulte beauvaisien baignade sera inférieur au tarif 2023. Un tarif spécifique pour les groupes, et on pense notamment aux scolaires et aux centres de loisirs, sera appliqué. Une centralisation des activités de loisirs payantes sur une seule zone permettra de limiter l'impact. Bien entendu, la ville de Beauvais reste maître sur le plan d'eau et l'ensemble reste accessible à tous gratuitement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le choix de la société Labellemontagne Management comme concessionnaire pour la gestion et l'exploitation des activités commerciales de la base de loisirs du plan d'eau du Canada sous la forme d'une concession pour une durée de 7 ans à compter de sa date de notification et pour une prise d'effet à partir de la saison estivale 2024 ; d'approuver le projet de contrat pour la gestion et l'exploitation des activités commerciales de la base de loisirs du plan d'eau du Canada sous la forme d'une concession ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de Concession de Service Public avec la société Labellemontagne Management, et toute pièce afférente à cette affaire.

MME MARAIS-BEUIL : Depuis que vous nous avez présenté en Commission, je suis allée un peu voir. Je viens de ressortir exactement pour ne pas me tromper, mais Labellemontagne Management est bien, Monsieur VIBERT, spécialiste de la gestion des stations de ski et non pas du tout des plans d'eau, nous sommes bien d'accord ? Pour l'instant, et si vous voulez la liste, ils ne gèrent que des stations de ski.

M. VIBERT : Alors, non. En fait, Wam Park fait partie de cette société. Wam Park est spécialisée dans les activités nautiques familiales. Wam Park est une franchise aujourd'hui de cette grosse entreprise. Mais en effet, Labellemontagne Management a démarré sur des stations de ski. Mais aujourd'hui, il y a un groupe, je répète, qui s'appelle une société Wam Park qui fait partie de ce groupe, et qui a été créée, à la base qui n'en faisait pas partie, et qui est dédiée aux activités nautiques familiales.

M. NARZIS : La première chose que je veux dire, pour faire écho à ce qu'on a dit tout à l'heure, je veux remercier Monsieur VIBERT pour la qualité de l'échange qu'on a eu sur la question du plan d'eau, d'abord en Commission, et puis j'ai pu assister à la réunion avec les partenaires, j'ai vu qu'il y avait eu un vrai dialogue avec les partenaires. Ça, je ne le remets pas en cause et quand il faut le saluer, il faut le saluer.

Après, une fois qu'on a dit ça, on peut revenir aux positions qu'on a prises au printemps 2023 quand il a été décidé de lancer une D.S.P. sur la question du plan d'eau. Nous avons toujours de fortes réserves, et encore plus aujourd'hui, sur ce projet.

La première chose, c'est que je voudrais évoquer finalement la philosophie en elle-même, sur le projet sur le plan d'eau. Ce que vous êtes en train de préparer, c'est une transformation assez importante du plan d'eau. Vous êtes en train de l'axer sur le domaine du loisir aujourd'hui, et j'ai bien entendu, vous nous l'avez très clairement expliqué, Monsieur VIBERT, qu'à terme, il y aurait effectivement un projet plus développé sur le poumon vert et qu'il y aurait d'autres axes qui seraient développés. Donc on commence par la partie ludique et on étalera au fur et à mesure pour le reste. Nous, nous pensons que quand même, la question du plan d'eau, c'est une question très importante parce que les Beauvaisiens ont un attachement extrêmement profond à ce site. J'ai un point sur la méthode à vous dire. C'est très bien le travail qui a été fait avec les partenaires. Mais je pense que sur un projet global, il aurait fallu l'exposer aux Beauvaisiens et qu'il y ait une coconstruction beaucoup plus importante avec les Beauvaisiens. Et qu'à la place de nous présenter juste le projet Wam Park, il aurait fallu nous présenter un projet plus global, peut-être une vision à 5-6 ans, peut-être 10 ans, du plan d'eau, et cette vision aurait dû être exposée aux Beauvaisiens et coconstruite avec les Beauvaisiens. D'ailleurs, ça se fait, je pense que vous le savez, sur d'autres plans d'eau gérés par des communes. C'est le cas par exemple à Gravelines, j'ai observé le projet de Gravelines qui est construit avec les habitants, et c'est quand même assez intéressant. Sur la question du plan d'eau, vu l'attachement des Beauvaisiens, ça aurait été quelque chose, de notre point de vue, essentiel à mettre en œuvre. Ça, c'est un point de méthode.

Après, sur le reste, je vais vous parler des coûts de cette Délégation de Service Public. D'abord, il y a le coût pour le porte-monnaie du Beauvaisien. J'entends très bien la présentation que vous avez faite ce soir et j'ai vu aussi les présentations que vous avez faites aux partenaires et à la presse, mais les activités qui sont reprises par Wam Park et qui sont aujourd'hui encore en régie, elles vont augmenter. Tous les tarifs vont augmenter.

M.NARZIS (suite) : J'ai lu les documents, je me réfère à vos documents, si je prends la question de la baignade. La question de la baignade, vous oubliez de dire qu'en fait, on passe à 4 €, c'est-à-dire que ça augmente pour l'ensemble des usagers, et vous baissez de 1 € pour les Beauvaisiens. A l'arrivée, ça fait, à la place de payer 3,10 € de ce qu'on paie jusqu'aujourd'hui, un Beauvaisien va payer 3 €. 10 centimes. Donc ce n'est pas une réduction de 1 € pour les Beauvaisiens, c'est une réduction de 10 centimes. On est d'accord, Monsieur VIBERT. Ça, c'est la première chose. Ce n'est pas une réduction de 1 €.

Ensuite, pour les activités autres qui sont actuellement exploitées par la régie. Le kayak, on passe de 5,50 € de l'heure à 14 € de l'heure, 13 € pour les Beauvaisiens. Le paddle, on passe de 11 à 14 €. Le pédalo, on passe de 17 € de l'heure à 22 € de l'heure. La rosalie, on passe de 17 € de l'heure à 22 € de l'heure. Dans tous les cas de figure, il y a + 20 %. Dans tous les cas de figure, les Beauvaisiens paieront plus de 20 %. Ça, c'est la première chose. Sur ce premier élément-là, franchement, ça nous pose problème. Ça coûte plus cher que la gestion en régie. Les Beauvaisiens vont payer plus, ils vont déboursier plus, leur porte-monnaie sera sollicité plus souvent.

L'autre élément, sur les activités qui vont être apportées par Wam Park, si on regarde la grille tarifaire. Je ne vais même pas prendre le téléski, parce que le téléski, on est autour de 25 € de l'heure. Mais si je prends par exemple une famille qui va faire du watergame, c'est l'entrée de gamme sur les activités proposées par Wam Park, et qui va faire du waterjump dans la même journée, une famille de 4 personnes, 2 enfants, 2 adultes beauvaisiens, ils paieront plus de 200 € la journée. Plus de 200 € la journée. Puisque le pack waterjump/watergame à la journée, c'est 56 € par personne. Ah, excusez-moi, 55 € pour les Beauvaisiens. Plus de 200 € à la journée. Aujourd'hui, une journée au Parc Saint-Paul pour une famille beauvaisienne, c'est 100 € la journée, 2 enfants, 2 adultes, 100 €. Le waterjump, le watergame, plus de 200 €. Quand vous dites dans la communication, et j'ai entendu, Monsieur le Maire l'avait dit à la presse, que les nouvelles activités qui sont proposées par Wam Park, c'est pour que les Beauvaisiens qui ne partent jamais en vacances puissent bénéficier de loisirs à proximité, excusez-moi mais on est loin de l'accession sociale aux loisirs, on en est très loin. On est d'ailleurs, et j'ai regardé un peu ce que fait Wam Park ailleurs et j'ai regardé aussi les Délégations de Service Public de Wam Park, c'est assez intéressant. En fait, on est sur un profil plutôt classe moyenne dans la clientèle, voire C.S.P., mais on est très loin, croyez-moi, des classes populaires. Je pense qu'on va quelque part générer une forme de frustration entre ceux qui seront à la baignade, qui ne pourront se payer que la baignade, et ceux qui vont faire du waterjump, du téléski, du watergame, et qui regarderont les autres en train de se baigner, ne pas avoir accès aux autres équipements proposés par Wam Park. Ça, c'est le deuxième élément qui nous pose problème sur cette délégation.

Le troisième problème, c'est que ça coûte très cher aux finances de la Ville, mais alors très cher. Parce que, Monsieur VIBERT, vous êtes d'accord avec moi qu'en novembre 2020, on a racheté le téléski pour 183 000 €. Et à l'époque, vous aviez déclaré que si on ne rachète pas aux enchères le téléski, si un jour on voulait refaire un téléski sur le plan d'eau, il faudrait déboursier grosso modo entre 500 000 et 600 000 €, c'est à peu près l'investissement qu'avait fait l'ancien propriétaire du téléski, The White Garden. Ce qui est intéressant dans cette nouvelle délégation, c'est que les 183 000 € étaient au départ faits pour que ça reste sur la partie sud du plan d'eau. Or, la négociation que vous avez eue avec Wam Park, et Wam Park est une société très intelligente, très professionnelle, eux, ils vous ont dit « ah non, le téléski sur cette partie-là, il n'en est pas question. Il faut le rapatrier sur la zone nord, avec tous les autres loisirs proposés par Wam Park ».

M.NARZIS (suite) : Et ils vous ont dit « mais le téléski, c'est à vous, c'est votre propriété, donc vous payez ». C'est-à-dire que vous payez le démontage, vous payez aussi la rénovation du téléski, et puis vous allez payer le remontage. Ça, ça n'apparaît nulle part dans les documents sur la nouvelle Concession de Service Public. Nulle part. Donc on a posé la question en Commission. Et on nous a répondu « ça va coûter entre 150 000 et 250 000 € ». Ah bah oui, ce n'est pas une petite somme quand même. Entre 150 000 et 250 000 €. Je me suis renseigné aussi. Ce qu'on m'a confirmé, ce serait plutôt proche des 250 000 € que des 150 000 €. Mais je vais vous laisser crédit, je vais vous faire une moyenne, on va être à 200 000. 200 000 € plus 183 000 payés déjà en novembre 2020. On arrive avec un équipement qui avoisine les 400 000 € rien que pour le téléski. Alors vous allez me dire, c'est une C.S.P., donc une C.S.P., on va toucher de la part du délégataire des redevances. Et peut-être que ça va équilibrer finalement sur la durée du contrat. Ah bah non, ça ne va pas du tout équilibrer. Pourquoi ? Parce que Wam Park, c'est dans les contrats de la C.S.P., Wam Park s'engage à vous fournir une redevance fixe tous les ans et une redevance variable tous les ans. A la fin du contrat, le prévisionnel de Wam Park, c'est 152 000 € qui vous seront reversés au bout de 7 ans. 152 000 €. Moi, si je soustrais 152 000 € à 400 000 €, j'arrive toujours à 250 000 € que la Ville paie directement sur cette délégation. 250 000 €.

Donc c'est une délégation qui coûte et qui ne rapporte pas, qui coûte beaucoup. Si on va plus loin, si on observe le prévisionnel de chiffre d'affaires de Wam Park à Beauvais. Alors là, ça devient très intéressant parce qu'il faut le comparer avec d'autres prévisionnels de chiffre d'affaires ailleurs. Monsieur le Maire, vous m'avez aidé ce week-end parce que vous avez publié sur votre page Facebook un post sur Wam Park en disant que ça allait arriver, et puis vous avez mis la vidéo du site de Vienne Condrieu, c'est le site de Lyon, qui est au sud de Lyon. Il est intéressant ce site parce que c'est une Délégation de Service Public qui est octroyée par la Communauté d'Agglomération de Vienne Condrieu. C'est un site qui est plus important que Beauvais en termes de fréquentation, qui est beaucoup plus important puisqu'on est en zone touristique, c'est la vallée du Rhône. L'Agglomération de Vienne Condrieu, c'est 1 million de touristes par an. Et autour de la base Wam Park, il y a un port de plaisance, il y a un village vacances, et puis il y a toute une série d'animations qui ont été développées autour, ce qui n'est pas le cas à Beauvais.

Je vais vous donner la projection de Wam Park, quand ils ont fait l'avenant de D.S.P. en créant le waterjump en 2020 avant le Covid. Ils ont dit, le waterjump plus le watergame, ça sera 230 000 € par an. On est en zone touristique avec une fréquentation qui sera plus importante qu'à Beauvais. Bah nous, à Beauvais, on dit qu'on va passer de 236 000 l'année prochaine à quasiment 320 000 en fin de contrat pour le waterjump et le watergame. C'est marrant, on explose les compteurs.

Je vais vous dire, je pense que le prévisionnel est surévalué. Il est surévalué de 20 %. Le problème, c'est que si le prévisionnel est surévalué de 20 %, vous aurez une conséquence à ça. C'est qu'à un moment donné, le délégataire va se retourner vers vous, ça nous rappelle d'autres concessions précédentes, en particulier une, le délégataire va se retourner vers vous et va vous dire « là, j'ai besoin d'argent ». Donc il y aura des avenants. Franchement, je vous invite à lire vraiment dans le détail la concession, on peut tout mettre, il peut tout demander parce que l'imprévision, la force majeure, tout ça, ça y est dans la possibilité de demander des avenants à la ville de Beauvais. Donc si par exemple vous avez, mes chers collègues, une météo un été catastrophique, ce qui était le cas l'année dernière, en août 2023, on risque d'avoir quelques petits avenants qui arrivent au Conseil Municipal.

M.NARZIS (suite) : Ce qui n'est pas le cas à Condrieu parce que vallée du Rhône, il fait beaucoup plus chaud. Comme d'ailleurs l'essentiel des bases Wam Park, je tiens à vous le dire, parce qu'hormis Fontainebleau, l'essentiel est dans le sud.

Donc moi, j'é mets une réserve, je vous le dis très franchement, sur le prévisionnel de chiffre d'affaires, donc ça nous retombera dessus. Si je calcule, 400 000 €, et puis derrière vous allez ajouter des avenants, on va arriver quasiment au demi-million d'euros de ce contrat. Mais oui, de cette concession, on arrivera au demi-million d'euros à termes. Donc c'est une dépense considérable pour la Ville.

Et alors là, il y a un truc magnifique dans ce contrat, ce sont les biens de reprise. Les biens de reprise, je vous explique ce que c'est. A la fin des 7 ans de la concession, si on veut continuer le principe de Wam Park, ou en tout cas d'un parc aquatique sur le plan d'eau, et que par exemple vous voulez changer de délégataire, vous devrez récupérer, payer une partie des biens de reprise. Ça veut dire quoi ? Wam Park a prévu de financer à hauteur, grosso modo, d'un peu plus d'un million d'euros. Les investissements sur le plan d'eau, c'est un peu plus d'un million d'euros. Sauf qu'il l'a fait sur 15 ans. Son amortissement, il court sur 15 ans. Sauf que la délégation, elle va jusqu'à 7 ans. Donc dans 7 ans, Wam Park n'aura pas tout amorti. Et la Ville devra, si elle veut récupérer une partie de ces équipements, payer à hauteur de 500 000 €. Donc soit on arrête tout dans 7 ans, c'est une possibilité, on arrête tout parce que le coût est énorme, soit vous reprendrez Wam Park parce que vous serez obligés de le faire, parce sinon vous paierez 500 000 €. Et là, on arrive à un million d'euros.

Donc vous voyez, une fois qu'on aligne l'ensemble des éléments, et quand on a tout le débat qu'on a eu tout à l'heure sur le budget, on se dit qu'on arrive à des sommes considérables pour un parc de loisirs, qui n'est pas la vocation première d'une collectivité comme la nôtre.

Pour toutes ces raisons, on ne peut pas, nous, voter ce contrat, on s'abstiendra, parce qu'on laisse la chance au produit. Mais je suis persuadé qu'on en reparlera dans 2 ou 3 ans. Et dans 2 ou 3 ans, on verra, d'ailleurs comme une autre concession qu'on a votée en 2018, où on ne fait que de voter des avenants, tous les 6 mois on a un avenant sur la patinoire. Je me souviens encore quand on m'expliquait que ça allait rapporter de l'argent. Tu t'en souviens, Jacques. Que ça allait rapporter de l'argent à la Ville. Non, ça n'a jamais rapporté de l'argent à la Ville. Je vais vous dire, la concession de Wam Park ne rapportera pas un centime à la Ville, elle coûtera cher à la Ville et elle ne sera pas accessible à la majorité des Beauvaisiens parce que les prix pratiqués ne leur permettront pas de faire les activités, c'est tout.

M. LE MAIRE : Un scénario, dites-moi, si je vous entends, Monsieur NARZIS, c'est vrai qu'il faut faire preuve de prudence, mais à vous entendre, on ne ferait jamais rien. Je crois qu'on a une vraie ambition. Il y a toujours, effectivement, une part de risques dans toute activité. Mais moi, ce que je vois aujourd'hui, c'est que nous avons un plan d'eau avec des activités nouvelles sur ce plan d'eau, qui seront récréatives pour les Beauvaisiens, avec des tarifs certes qui pour certains vont augmenter, d'autres qui vont baisser, et qui vont nous permettre aussi de restaurer ce télésiège tant attendu. Parce que combien n'ai-je pas eu de courriers, de messages, disant « quand pourrions-nous bénéficier ou rebénéficier de ce télésiège ? ». C'est vrai qu'il y a eu cette période Covid qui a été compliquée. J'ai bon espoir qu'on puisse donner à Beauvais une base nautique avec des loisirs de qualité qui feront venir du monde, qui permettront aux Beauvaisiens d'en profiter.

M.LE MAIRE (suite) : Je rappelle, Monsieur NARZIS, que nous avons, quand vous expliquez la question des tarifs, on a aussi des tickets temps libre notamment qui peuvent être sollicités auprès du C.C.A.S. pour les plus modestes. Ça fait aussi partie de notre vocation sociale, Monsieur NARZIS, et qui permettra aux personnes, comme vous le disiez, de ne pas être exclues de cette aire de loisirs.

M. VIBERT : Concernant le projet et la mise en place de ce projet, je rappelle que la D.S.P. cadre uniquement sur les activités déjà actuelles sur le plan d'eau. Comme vous étiez à la réunion que j'avais provoquée avec les acteurs du plan d'eau, on n'est qu'au début. Comme d'ailleurs je l'ai dit à la fin de cette réunion, il est question d'associer les acteurs et les Beauvaisiens. On n'est qu'au début. Aujourd'hui, on a un plan d'eau. Si, les activités reprises par Wam Park sont bien des activités actuelles, on ajoute juste quelques îlots, des structures gonflables, des grosses structures gonflables qui sont... Justement, ces structures gonflables, quand vous dites que les Beauvaisiens n'ont pas été consultés, si, ils ont été consultés aux dernières élections. Ah bah oui, ces structures gonflables étaient présentées dans notre document. Peu importe, en tout cas, ce qui est important, et vous avez raison, de toute façon c'est d'associer, comme je l'ai dit la semaine dernière, les acteurs du plan d'eau, les Beauvaisiens au projet. Il est en train d'être écrit, coécrit, comme on le fait d'ailleurs dans d'autres domaines. Mais ça, vous avez raison, il est essentiel de les associer aux échanges concernant l'avenir du plan d'eau. Le plan d'eau, comme vous l'avez dit, il est important de notifier qu'il y a 3 axes de développement : l'axe nature, l'axe accès à des activités libres et gratuites à tous, et les loisirs payants. Là, on est sur un seul axe, les deux autres ont déjà été travaillés. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on étudie le plan d'eau. Le plan d'eau évolue depuis un certain temps. D'ailleurs, j'ai envie de dire que c'était même à l'époque de Walter AMSALLEM quand la base nautique telle qu'on la connaît là avec ses bâtiments a été construite en 1995. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on se dit on va proposer des activités sur ce plan d'eau.

Ensuite, concernant la tarification. En effet, vous pouvez jouer sur les mots. Si on regarde, aujourd'hui, la fréquentation du plan d'eau, ou plutôt hier, on a constaté qu'énormément de gens en dehors du Beauvaisis venaient sur le plan d'eau. L'idée aussi, c'était de proposer un tarif différencié qui valorisait mieux les Beauvaisiens. En effet, la baignade va coûter, je répète, moins cher pour les adultes... La baignade, c'est quand même l'activité phare. Le plan d'eau, la baignade c'est l'activité phare. En effet, vous pouvez jouer sur les mots, j'ai dit un tarif, je ne sais plus, une réduction, j'aurais pu dire un tarif préférentiel.

Ensuite, concernant toujours la tarification. En effet, là aussi on peut additionner la tarification de l'ensemble des activités, mais c'est à la marge. Là, il va y avoir la baignade, il va y avoir la restauration, il y aura le téléski et d'autres activités bien entendu telles que les structures gonflables. Mais bien entendu que quand on additionne l'ensemble de ces activités, on arrive sur une somme relativement importante. Mais il en faut pour tout le monde. Il en faut pour tout le monde. C'est tout. Je crois, et Monsieur le Maire l'a dit, il est essentiel aussi qu'on rende la Ville attractive. Il y a des gens qui ont un certain pouvoir d'achat, ils vont pouvoir aussi s'y retrouver. On a aujourd'hui, ce sont des activités de loisirs payantes, je vais prendre le bowling, je vais prendre le SpeedPark, on a différentes activités de loisirs aujourd'hui payantes. Est-ce qu'il faut leur dire non, on n'en veut pas à Beauvais, on ne veut pas que la Ville soit attractive parce que c'est trop cher ? Parce que c'est plus cher qu'une autre tarification très abordable ?

M. VIBERT (suite) : Ensuite, concernant le déménagement du télési, aujourd'hui, vous le savez, je l'ai évoqué il y a quelques jours, c'est un état de fait. Au mois d'avril, lorsqu'on a présenté cette délibération concernant la Délégation de Service Public, dans les jours de l'annonce, il y a eu des actes de malveillance au sujet du télési. Aujourd'hui, on a 2 poteaux dans l'eau, de toute façon on ne peut pas laisser le télési dans cet état-là. De toute façon, il nous incombe de nettoyer le site et de le rendre à la nature comme je l'ai dit tout à l'heure, de toute façon, il y a un coût pour enlever ce télési. Et là, ce n'est pas de notre fait. Il y a eu cette proposition de relancer le télési de l'autre côté, qui nous paraît tout à fait cohérente, en tout cas par rapport à l'ensemble du plan d'eau et notamment l'axe environnemental et le volet association puisqu'on va rendre à la navigation et à la nature une grosse partie du plan d'eau.

Ensuite, concernant le contrat, et vous êtes revenu sur un ensemble de points, j'en ai certainement oubliés, mais il y a un point important. C'est juste un exemple, mais quand vous parlez, « ils vont pouvoir revenir et ils vont faire payer la Ville ». Je rappelle que le cas de force majeure, il est très particulier. Ce n'est pas une mauvaise météo. C'est le Covid, par exemple. Ça, c'est un cas de force majeure. On est vraiment dans un cas particulier, en effet, on peut faire dire plein de choses à ce contrat et à cette tarification, ça dépend. Comme vous l'avez fait tout à l'heure avec la tarification, on peut dire qu'il y a une tarification, une augmentation pour les non Beauvaisiens, mais nous, ce qui nous intéresse, on est au Conseil Municipal de Beauvais, c'est quand même la tarification pour les Beauvaisiens.

M. SAHNOUN : Je pense que comme moi, à la présentation du premier point de notre Conseil Municipal qui concernait le budget, vous avez tous, en tout cas je l'espère, pris beaucoup de plaisir à entendre les différentes actions que va mettre en place la ville de Beauvais, des actions d'activités sportives, toutes ces manifestations de niveau départemental, régional, même de niveau national, qui vont bientôt arriver sur notre territoire. Il me semble que c'est notre ambition de valoriser l'attractivité de notre Ville en mettant en place, en accueillant des belles manifestations. Mais pour accueillir ces belles manifestations, me semble-t-il, il nous faut des équipements. Je pense que le jour où nous déciderons, comme je viens de l'entendre, que tous les investissements que nous ferons à l'avenir devront être amortis, le jour où nous construirons des piscines qui seront équilibrées, voire qui rapporteront au budget beaucoup d'argent, ce jour-là nous aurons bien sûr gagné. Faut-il que nous arrêtons les travaux de la piscine Bellier puisqu'elle coûte plusieurs millions ? Faut-il arrêter de construire des terrains de foot ? Nous savons que dans notre territoire, nous avons un grand besoin de nous rééquiper de structures. Je suis un petit peu déçu de vos propos, Monsieur NARZIS. Ce plan d'eau du Canada, bien sûr qu'il est au cœur de notre projet. Cette délégation, il me semble qu'elle apporte un plus. Oui, je viens de l'entendre, il en faut pour tous les Beauvaisiens, qu'ils soient de bas revenus ou de revenus moyens, il en faut pour tous. Et moi, je suis fier que nous ayons ce projet et que nous essayions de le développer.

M. NARZIS : D'abord, pour répondre à Monsieur SAHNOUN, moi je ne confonds pas le watergame et une piscine. Je vous le dis très concrètement, une piscine c'est un équipement public. Ça s'appelle un équipement. D'ailleurs, vous êtes en charge des équipements. Il y a une grande différence entre un lieu de loisirs, qui est là pour faire du ludique, et une piscine qui est là pour apprendre le savoir nager. Pareil pour les gymnases qui accueillent des clubs sportifs de la Ville, tout ça, ce sont des équipements.

M.NARZIS (suite) : L'investissement qu'on fait d'ailleurs, Monsieur SAHNOUN, l'investissement qu'on y fait, il est pour 20 ans, 30 ans, 40 ans. Il n'est pas pour 7 ans. Donc là, on parle de loisir, Monsieur SAHNOUN, on ne parle pas du tout de dimension sportive, d'apprentissage sportif, etc. On n'est pas du tout là-dedans. Donc je pense que ce n'est pas le bon argument.

Ensuite, Monsieur VIBERT, je ne confonds pas non plus le Wam Park avec le bowling, le SpeedPark ou autres. Pourquoi ? Parce que ce sont tout simplement des établissements privés, qui font eux-mêmes leurs propres investissements, qui prennent eux-mêmes leurs risques, ils ne demandent rien à la Ville. Là, au contraire, moi je dis bravo parce que ce sont des entrepreneurs. Ils prennent leurs risques, ils ne demandent pas à la collectivité. Là, en revanche, c'est la collectivité qui paie. C'est la collectivité qui vient payer un équipement de loisirs et qui le paie massivement. Donc vous ne pouvez pas dire, ça n'a rien à voir avec un équipement privé. Rien à voir avec le bowling, le SpeedPark, rien à voir.

Ensuite, la tarification, je ne peux pas vous laisser dire... Mais je sais, vous défendez le truc avec honnêteté, je ne vous remets pas ça en cause. Mais je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a une tarification qui va être préférentielle pour les Beauvaisiens. Parce que la tarification préférentielle pour les Beauvaisiens, ça voudrait dire que par rapport à la situation actuelle, ils y trouvent un avantage. Et je pense que vous m'accorderez que par rapport à la situation actuelle, ils n'y trouvent pas d'avantage, ils n'y trouvent que des inconvénients. Pourquoi ? Parce que je vous l'ai rappelé, vous ne pouvez pas contester ça, ce sont les chiffres du contrat. Le paddle, les rosalias, le kayak, tout ça, ça augmente pour les Beauvaisiens ! Ça augmente par rapport à la régie. Et la baignade, s'il vous plaît, 10 centimes ! Vous ne pouvez pas dire, vous ne pouvez pas sortir l'argument des 10 centimes de la baignade. 10 centimes ! Alors que tout le reste explose. C'est bien la preuve que là, on a un problème.

Cette C.S.P., elle rend en fait plus inaccessible le plan d'eau qu'il ne l'est aujourd'hui. C'est ça que ça veut dire. J'entends la communication, j'entends tout ça, mais ça, ce sont les faits, ce sont les chiffres, ce sont les termes de votre contrat. Tout augmente pour les Beauvaisiens. Et pour les extérieurs, je n'en parle même pas. C'est sûr que quelqu'un qui va traverser le plan d'eau qui est à Fouquénies, alors lui, là, c'est 4 € la baignade, tout augmente, là il est servi. Il faut se rendre compte. Je trouve que là où il y a un problème dans cette C.S.P.. L'intérêt d'une C.S.P., ou d'une D.S.P., c'est quoi ? C'est apporter un service que grosso modo la collectivité ne peut pas faire. Est-ce qu'aujourd'hui la régie fait mal l'exploitation de la baignade, des pédalos, des kayaks, etc. ? Bien sûr que non, vous l'avez vous-même dit. Elle ne fait pas mal. Donc ça veut dire qu'elle est performante. Après, vous avez, au-delà de ça, les coûts qui vont être apportés par Wam Park, tout le reste qui va être apporté par Wam Park. Et quand je dis oui, ça va être inaccessible par une partie des Beauvaisiens. Mais là où ça me gêne, c'est que si Wam Park avait finalement un plan d'eau privé etc., il fait ce qu'il veut, là aussi il prend ses risques, mais là c'est payé par le contribuable de Beauvais. C'est le contribuable de Beauvais qui paie le déplacement du télésiège. Et alors là, Monsieur VIBERT, parce que je vois bien que ça a été imposé par Wam Park. C'est quand même fou, c'est le délégataire qui impose le déplacement du télésiège. C'est quand même fou. Parce que vous-même, encore au printemps dernier, je vous cite, vous défendiez le site sud. Vous le défendiez. Vous disiez même, en réponse à mon collègue Thierry AURY : « mais c'était aussi là une crainte. Ouvrir un snacking de l'autre côté du plan d'eau, est-ce que mon activité va périlcliter ? Au contraire, c'est l'inverse qui s'est passé ». On parle de la partie sud. « De plus, je vais vous expliquer l'intérêt d'ouvrir le télésiège de ce côté-là, Monsieur AURY. » Partie sud.

M.NARZIS (suite) : Vous parlez beaucoup de sécurisation du site. Plus il y a du passage, mais du passage de familles, d'enfants, les enfants qui passent avec les parents, les grands-parents, qui viennent de ce côté-là, partie sud, c'est moins de passages pour d'autres personnes capables d'incivilités. Et vous le savez, de ce côté du plan d'eau, il y avait des incivilités. Quand le téléski a été ouvert, donc le téléski, ancienne version, il y a eu beaucoup moins d'incivilités, donc on participe là aussi à la sécurisation du site et de ses activités. Alors pourquoi pas conserver la partie sud ? Bah parce que Wam Park n'en a pas voulu. Et ils vous font supporter. Parce que Wam Park, je suis d'accord avec vous, c'est une entreprise extrêmement performante dans son domaine. Les bases qu'ils gèrent, ils les gèrent bien, je suis d'accord. Je suis d'accord, c'est quelqu'un qui gère très bien, c'est une société qui gère très bien. Mais là, ils vous ont imposé le déplacement du téléski, donc au final, les Beauvaisiens vont sortir le carnet de chèques et ils vont payer très cher. Très cher leur entrée aux activités et très cher par leurs impôts. Puisqu'il faudra de toute façon payer le déplacement du téléski, sa rénovation. Vous oubliez de dire qu'il va partir hors de France sans doute pour se faire rénover, en partie, parce que le fabricant n'est pas national. Il va sans doute quitter le pays pour aller se faire rénover, pour revenir après, tout ça payé par la ville de Beauvais. Tout ça payé par le contribuable de Beauvais. C'est pour cela qu'on ne peut pas approuver cette C.S.P.

Dernière chose, vous aviez raison, là aussi vous nous l'avez expliqué, j'entends bien, vous avez dit exactement « on réfléchit au projet plan d'eau, on réfléchit à tout ça ». Mais ce qui aurait été intéressant, quand je vous dis tout à l'heure qu'il aurait fallu présenter un projet global aux Beauvaisiens, global. C'est-à-dire que si on décide de faire une partie ludique, on fait une partie ludique, puis là on vous dit ce qu'on va faire en termes de travaux et d'aménagements pour le côté nature, et on vous donne un projet dans sa globalité. Ça nous donne une vision. Aujourd'hui, nous n'avons pas de vision sur le plan d'eau. La seule chose que vous nous dites, c'est qu'on va implanter des structures gonflables sur l'eau, un waterjump et un téléski, dont on est propriétaire donc il faut rentabiliser. C'est ça que vous nous dites. Il n'y a pas de vision sur le plan d'eau.

Malgré toutes les qualités que je vous accorde parce que vous avez été vraiment transparent, honnête dans le dialogue, mais vous comprendrez bien qu'on ne peut pas approuver ce projet dans les termes.

M. VIBERT : Je voudrais répondre sur quelques points. A chaque fois, on voit les avantages, les inconvénients d'une situation. Tout à l'heure, Monsieur SAHNOUN est intervenu et moi, je vais prendre ma casquette d'adjoint au sport. Un téléski nautique, c'est du sport. Il est question aussi, d'ailleurs c'était le cas précédemment, Florian LAURENT voulait s'affilier à la Fédération Française de Ski nautique. C'est ça le sujet, cette difficulté à mélanger à chaque fois finalement plusieurs situations. On est aussi sur du sport, on n'est pas que sur du loisir, en réalité. Et en effet, et là je rejoins, un équipement sportif, ça coûte de l'argent, si on peut voir cette notion d'investissement.

Ensuite, pas forcément dans l'ordre de ce que vous m'avez dit, je vais revenir sur le côté au sud et au nord. En effet, au début, on a vraiment pensé qu'il était préférable de mettre le téléski de l'autre côté. Il y a eu ce test, on a vu en effet au niveau de la fréquentation que c'était compliqué. Il y a eu un avantage, la sécurisation de ce site, mais un gros inconvénient par rapport à l'activité. Et le fait aussi, d'ailleurs vous nous l'avez dit, ça nous a été reproché, c'est que finalement, de l'autre côté, on a fait moins attention à la nature, on nous l'a dit. D'ailleurs, on a positionné de l'autre côté des nids pour les oiseaux. On s'est dit mais non, il y a une partie, finalement on met des activités un peu partout. Là, on recentre. Je pense que c'est aussi intelligent de voir que finalement, une situation, on peut l'améliorer en l'étudiant et en écoutant tout le monde aussi.

M. VIBERT (suite) : C'est pour ça l'idée de recentrer. Bien sûr que Wam Park, d'un point de vue commercial, ça peut s'entendre, recentralise, mais bien sûr puisque là, il va y avoir en délégation une multitude d'activités. D'ailleurs, vous avez évoqué, je vais reprendre le volet sportif, on a des associations. La voile va pouvoir à nouveau se réapproprié une plus grande partie du plan d'eau, une zone où elle ne pouvait pas aller. Sachant que la zone, là où il va y avoir ce télési, elle était déjà dédiée aux activités.

Concernant la fréquentation et le chiffre d'affaires, là aussi vous avez dit les deux choses. Vous avez dit tout à l'heure « mais non, ça ne va pas fonctionner, ils vont être dans le rouge, on va payer, la Ville va payer », et ensuite vous nous dites « ils savent très bien ce qu'ils vont faire par rapport au chiffre d'affaires et par rapport aux recettes, ils sont bons en fait parce qu'ils savent ce qu'ils font et donc normalement, ça va fonctionner ». Vous nous l'avez dit, il me semble. En effet, si on regarde les fréquentations qui sont proposées, qui sont étudiées, qui sont dans le dossier, on constate que les fréquentations qui sont notées dans le dossier correspondent à des fréquentations actuelles en réalité. Mais bien entendu, les personnes pourront s'inscrire sur différentes activités. Après, en effet, on verra bien ce qu'il en sera plus tard.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur VIBERT. En tout cas, je vous donne rendez-vous cet été sur le plan d'eau avec toutes ces belles et grandes activités. Je dois dire que par rapport au choix d'implantation du télési, sur le coup j'avais eu la même réaction que Philippe VIBERT, et je crois que par rapport à ce projet qui est de défendre aussi le côté environnement du plan d'eau du Canada, c'est plutôt finalement une très très bonne idée que de replacer le télési de l'autre côté, là où le délégataire nous a proposé.

M. NARZIS : Juste pour répondre à Monsieur VIBERT, c'est ma faute si je n'ai pas précisé mes propos. J'ai dit que Wam Park était une très bonne société, mais ils savent très bien négocier justement. C'est une excellente société pour ça. D'ailleurs, je l'ai vu dans tous les contrats qu'ils passent ailleurs. Donc oui, ils ont très bien négocié avec vous. Vous étiez en position de faiblesse. Pourquoi vous étiez en position de faiblesse ? A l'inverse de ce que vous avez dit tout à l'heure, ça a été le seul candidat. D'ailleurs, c'est très souvent maintenant, que ce soit à l'Agglomération ou à la Ville, qu'on n'a qu'un candidat. Ça commence à être problématique, sur les D.S.P. Mais je ne peux pas vous laisser dire ça. Pour moi, c'est une société qui sait gérer ça, mais le contrat, ils savent qu'ils ne vont pas perdre d'argent. Ils n'en perdront pas, du début jusqu'à la fin. Parce que même si leur chiffre d'affaires prévisionnel n'est pas atteint, ils se retourneront vers vous. Et quand vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Maire, « mais on va faire une forme de tarification sociale à travers différents dispositifs ». Moi, je vous alerte sur une chose, d'ailleurs que nous, on observe depuis un certain temps, maintenant, les C.S.P. comme ça, on l'a vu sur la patinoire, quand ça ne marche pas, on fait passer une partie en avenant au Conseil, c'est ce qu'on appelle des coûts cachés, on fait passer une autre partie en payant, c'est-à-dire en demandant aux accueils de loisirs d'aller sur ces équipements-là parce que c'est un moyen comme un autre de les renflouer. J'aimerais que dans cette Ville, les enfants des accueils de loisirs aillent aussi dans des musées parisiens, qu'ils aillent aussi faire des sorties en dehors de Beauvais. Je vous le dis parce que je vois bien la petite musique, parce que ça existe sur une des C.S.P. On le voit en termes de chiffres, on le voit très clairement. Ça, vous ne pouvez pas le nier. Je pense qu'on va avoir le même problème là-dessus. C'est-à-dire que oui, vous allez renflouer d'une autre manière.

M. NARZIS (suite) : Mais oui, je vous le dis, Monsieur VIBERT, Wam Park, effectivement, ils savent ce qu'ils font, mais pas pour faire fonctionner le truc, ils essaieront de le faire fonctionner mais ils ne perdront pas d'argent parce qu'ils savent ce qu'ils font. Ils se retourneront vers vous. Et on en reparlera, plus vite que ce que vous ne pensez.

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur VIBERT, je viens d'entendre beaucoup de choses qui m'ont surprise, entre autres qu'il y a eu une réunion que vous avez faite et sur laquelle l'ensemble de l'opposition n'était pas invitée. Certains y étaient, d'autres n'y étaient pas. C'est un manque de transparence quand même.

M. VIBERT : Non, pas du tout, Madame BEUIL. En fait, on s'est réunis en Commission et vous étiez présente. Et le lendemain, suite à la Commission, il était question que je présente ce qui avait été débattu à la Commission à l'ensemble des acteurs du plan d'eau, justement en toute transparence avec les acteurs du plan d'eau et du monde associatif. Monsieur NARZIS a été présent parce qu'il était au courant.

M. NARZIS : Monsieur le Maire, je vais répondre pour défendre Monsieur VIBERT. Il faut être honnête sur ce genre de chose. Il y avait effectivement une réunion des partenaires le lendemain, je le savais, donc j'ai fait un mail, j'ai dit à la responsable du plan d'eau, Monsieur VIBERT était au courant aussi, j'ai mis tout le monde en copie, que je serais présent à cette réunion des partenaires parce que je voulais entendre les partenaires. Mais on n'avait pas eu une invitation formulée.

M. ENJOLRAS : Juste des petites observations. D'abord, je fais mienne la totalité de ce qu'a pu dire Monsieur NARZIS, la prochaine fois je demanderai la parole avant. Non, ce n'est pas évident. Je ne suis malheureusement pas d'accord tout le temps avec lui. Mais là, je suis d'accord avec lui.

Pour revenir sur ce qu'ont dit Monsieur SAHNOUN et Monsieur VIBERT, même si on fait venir des gens pour payer 25 €, même si les Beauvaisiens ont 1 € de moins, on est quand même, sur le grand téléski, qui est un petit peu l'idée de base à cette convention, on est quand même sur les tarifs les plus chers de la société. Puisque je crois que tu parlais tout à l'heure de Lyon Condrieu. Lyon Condrieu, c'est 24 € de l'heure. Ce n'est pas 25 €, c'est 24 €. Ça veut dire que les Beauvaisiens paieront le même tarif que les gens huppés de Lyon Condrieu. Effectivement, Lyon Condrieu il y a un petit peu d'argent. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que je suis quand même très surpris, Monsieur le Maire et Monsieur VIBERT, que vous ne teniez pas davantage compte de ce que dit Monsieur NARZIS sur ce que ça va coûter à la Mairie, à la commune. Je veux dire, c'est vrai que c'est un coût qui est considérable. Je ne sais pas s'il y a 100, 1 000, 3 000, 60 000 Beauvaisiens, on ne sait pas, on peut tout imaginer, qu'il y ait eu des générations spontanées de Beauvaisiens qui ont réclamé à cor et à cri cette base de loisirs, mais ça va quand même coûter très, très cher. Je me souviens du même raisonnement sur la patinoire, qui nous a coûté extrêmement cher, qui continue à nous coûter extrêmement cher. J'avais posé la question de qu'est-ce qu'on donnait en termes de billetterie chaque année, la réponse était aux alentours, de mémoire, de 90 000 €, donc en plus de tous les avenants, de tous les suppléments. Et j'ai oui-dire récemment à Beauvais que ça ne suffisait même pas.

M.ENJOLRAS (suite) : Je suis surpris que quand on va faire le total de l'acquisition du téléski, ce que va coûter sa réparation et son démontage et le remontage, je suis surpris que même si les choses se passent bien et qu'on touche ce qu'on doit toucher tel que c'est prévu dans ce qui a nous a été présenté, plus les biens de reprise, globalement, c'est soit on est marié avec ces gens-là pendant assez longtemps, soit effectivement, si on ne veut plus que ce soit eux parce qu'il y a des problèmes, notamment s'ils ne gagnent pas assez d'argent, puisque comme le dit Monsieur NARZIS, ce ne sont manifestement pas du tout des philanthropes, donc si à la fin de la D.S.P., ce n'est pas nous qui disons « on arrête » mais eux qui disent qu'on arrête, les biens de reprise, ça va coûter, de mémoire, 545 000 ou quelque chose comme ça. Donc ça, plus ça, plus ça, ça va coûter quand même très cher à la Ville, de faire plaisir à peut-être quelques Beauvaisiens, des gens hors Beauvais, des gens hors Agglo. Je suis surpris qu'on ne soit pas plus attentifs à ça, parce que ça commence à coûter très cher de faire plaisir à Pierre, Paul, Jacques.

M. AURY : C'était simplement sur un point, puisque Grégory NARZIS a très, très bien développé les choses et je trouve que vous êtes très léger dans vos réponses, vous évacuez, Monsieur ENJOLRAS vient de renfoncer le clou, si l'on peut dire. J'ai le sentiment que vous qui d'habitude nous alertez toujours que nous serions dispendieux, que nous nous engageons dans tel ou tel..., là j'ai le sentiment, il faut rêver dans la vie mais il ne faut pas vendre du rêve ou après la désillusion est très rude.

Moi, c'était sur un point très précis. Tout à l'heure, Grégory NARZIS a cité une partie de la réponse que m'avait faite au mois d'avril Philippe VIBERT. Il y avait un autre élément où il m'a fait un petit peu passer pour quelqu'un, il a dit « Monsieur AURY, vous me décevez ce soir, vous ne bossez vraiment pas bien vos dossiers », c'est possible. A l'époque, il nous expliquait que pour justifier que l'emplacement du téléski avait été au sud, que ça ne gênait absolument pas la pratique de la voile puisque vous disiez à l'époque, je vous cite, « je peux vous dire qu'au sud-ouest, on ne navigue pas sur le plan d'eau, on n'a donc rien repris pour la pratique de la voile ». Et vous expliquez un petit peu plus loin, « les associations ont été consultées, on ne pratique pas la voile de ce côté du plan d'eau parce que c'est un lieu déventé, et d'ailleurs c'est pourquoi on avait monté le projet de téléski de ce côté-là ». Je voulais savoir, peut-être j'ai, pareil, pas bien bossé mon dossier donc j'ai un petit élément qui m'a échappé, il y a eu un changement des vents depuis les 10 derniers mois sur le plan d'eau, donc finalement vous nous expliquez des choses réelles. Comment vous expliquez qu'entre le mois d'avril 2023 et le mois de février 2024 la circulation des vents ait totalement changé sur le plan d'eau et donc permette aujourd'hui, puisque vous avez dit tout à l'heure, il y a quelques minutes, « la voile va se redéployer partout ». Donc qu'est-ce qu'il s'est passé, qu'est-ce que je n'ai pas suivi et qui explique cela ? Parce que là aussi, je vous écoute, je vous fais confiance, vous apportez des faits, mais après, c'est toujours un peu déplaisant quand on nous explique quelque chose, puis l'inverse complètement selon ce qu'on a à justifier.

M. VIBERT : Pour Monsieur ENJOLRAS, la tarification du téléski inclut tout et les tarifications qu'on a dans le dossier, ce sont les tarifs maximum. Les tarifs appliqués par Wam Park seront inférieurs. Pour une simplification de la gestion des sites, ils appliquent le même tarif sur l'ensemble des sites, c'est leur politique tarifaire. Sauf après quand on négocie avec eux, par exemple le tarif de la baignade à la baisse et relativement faible, en accord avec nos tarifs appliqués avant 2024.

M.VIBERT (suite) : Concernant Monsieur AURY, la pratique de la voile de ce côté-là pour ceux qui ont l'habitude, elle est problématique. Pour ceux qui veulent aller vite, le projet, vous avez raison, ça dépend du type de pratique, vous allez me dire que c'est facile, ma réponse, mais non, c'est vrai. Ce sont des échanges que je viens d'avoir à nouveau, lors de la réunion d'ailleurs où en amont de la réunion, où Monsieur NARZIS était présent, avec le C.N.B. Ils ont un projet de développer la voile pour les enfants. Ça tombe très bien parce que ça leur permet de remonter, d'aller du côté de l'île. Et en effet, c'est récent. Ça n'était pas le cas il y a encore quelques mois, je suis désolé d'apporter cette réponse-là, et pourtant c'est la vérité, ce sont des échanges que j'ai eus, et là, vous ne pouvez pas être au courant. Pour des adultes, elle est de l'autre côté, ce n'est pas forcément intéressant par cette orientation du vent ; par contre, pour les enfants, il y a un côté pédagogique vraiment intéressant pour l'association qui veut développer la voile pour les enfants.

M. LE MAIRE : La délibération est adoptée à la majorité.

Le lundi 19 février 2024 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Mohrad LAGHRARI - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Hatice KILINC-SIGINIR - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Jérôme LIEVAIN - Farida TIMMERMAN - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Ludovic CASTANIE - Joséé MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Thierry AURY - Grégory NARZIS - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUI - Marianne SECK - Claire MARAIS-BEUIL - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Charlotte COLIGNON

POUVOIRS Sandra PLOMION à Caroline CAYEUX - Mamadou LY à Isabelle SOULA - Catherine THIEBLIN à Franck PIA - Halima KHARROUBI à Antoine SALITOT - Dominique CLINCKEMAILLIE à Roxane LUNDY - David MAGNIER à Claire MARAIS-BEUIL

Date d'affichage	26 février 2024
Date de la convocation	13 février 2024
Nombre de présents	38
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0030

Culture - Convention de partenariat pour la réalisation de deux tapisseries destinées à la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais à l'occasion des 800 ans de la cathédrale

MME. Corinne FOURCIN, Maire Adjointe

À l'occasion de la célébration en 2025 des 800 ans de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts-de-France, la région Hauts-de-France, le Conseil départemental de l'Oise, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la ville de Beauvais et le diocèse de Beauvais, Noyon et Senlis ont souhaité confier au Mobilier national la réalisation de deux tapisseries tissées à la Manufacture nationale de Beauvais en vue d'un dépôt au sein de la cathédrale.

L'appel à projet visant à choisir un artiste pour créer les deux cartons est coordonné par le Mobilier national, établissement public administratif rattaché au ministère de la culture et dont dépend la Manufacture nationale de tapisserie de Beauvais, tandis que la charge financière est soutenue par la DRAC Hauts-de-France.

L'appel à projet a été lancé le 11 décembre 2023 pour une désignation de l'artiste sélectionné au 15 juin 2024 au plus tard. Les deux cartons à l'échelle 1 seront ensuite présentés au sein de la cathédrale pour le lancement de la communication autour des 800 ans et à l'occasion des fêtes Jeanne Hachette (29-30 juin 2024).

La présente convention a pour objectif de définir les obligations réciproques de l'ensemble des partenaires impliqués. Désignées comme pilote du groupe de travail « animation locale », la ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis s'engagent au travers de cette convention à mettre en œuvre un programme d'actions de médiation spécifique au projet en lien étroit avec la manufacture de Beauvais et les équipes de médiation des partenaires dans le but de valoriser toutes les étapes de création de ces tapisseries envers de larges publics.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive, du mercredi 7 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

Votes contre : 1

20 – CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION DE DEUX TAPISSERIES DESTINÉES À LA CATHÉDRALE SAINT-PIERRE DE BEAUVAIS À L'OCCASION DES 800 ANS DE LA CATHÉDRALE

MME MARAIS-BEUIL : C'est tout simplement une demande puisque les cartons, au moment des Fêtes Jeanne Hachette, seront exposés au sein de la Cathédrale. A l'issue des Fêtes Jeanne Hachette, ces cartons pourront-ils être exposés au sein de la mairie, de façon à ce que l'ensemble des Beauvaisiens puissent les voir ?

MME FOURCIN : C'est une demande qu'on peut formuler. Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. On peut la formuler au niveau du Comité de pilotage qui est à la manœuvre sur l'organisation de l'octocentenaire. Aucune garantie ce soir.

M. LE MAIRE : On n'est pas tout seuls à décider autrement dit. On évoquera la question. La délibération est adoptée à la majorité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0022

Service vie associative – coup de pouce « manifestations »

M. Antoine SALITOT, Conseiller municipal

La stratégie évènementielle de la Ville de Beauvais se décline selon deux ambitions principales :

- D'une part, proposer des événements vecteurs d'attractivité pour le territoire.
- D'autre part, animer l'espace public, et notamment le cœur de ville à travers une programmation cohérente, dynamique et transversale impliquant l'ensemble des services mais également les porteurs de projets évènementiels du territoire,

L'activité évènementielle de la ville de Beauvais repose donc sur une mission d'accompagnement des organisateurs d'évènements dans un cadre redéfini, plus accessible et égalitaire. Cette dynamique permet notamment de redynamiser la programmation sur Beauvais en appui sur un effet levier et une bonne coordination des événements entre eux.

Le contexte actuel fait peser des problématiques nouvelles sur les organisateurs d'évènements qui font face à de nouveaux défis, et à des impacts financiers pour les porteurs de projets toujours plus élevés :

- Les récents événements mondiaux ont souligné l'impératif de renforcer les mesures de sécurité, allant au-delà des protocoles habituels ; Ainsi, *depuis* quelque temps, les mesures de *sécurité* ont *évolué* et la *réglementation* impose des conditions strictes que les associations doivent respecter en tant qu'organisatrices d'évènements. Quels que soient la taille ou le type de lieu, des mesures appropriées doivent être prises pour protéger les personnes présentes, la sécurité est primordiale dans l'organisation de n'importe quel événement que ce soit lors des [festivals de musique](#), des [concerts](#), des [matches de football](#) (etc.) ;
- L'ambition de faire face au changement climatique, implique également une vision responsable de l'évènementiel. Ce secteur est en effet particulièrement impactant en termes de surconsommation, de production de déchets, d'utilisation d'objets à usage unique, de fluides et de transports... Les différentes mesures permettant de faire évoluer les événements vers plus d'éco-responsabilité, impactent également de manière significative les budgets des organisateurs d'évènements.

- Enfin, Beauvais a pour ambition de proposer des évènements qualitatifs et dont le rayonnement doit être vecteur d'attractivité. Les démarches engagées par les porteurs de projets en vue de promouvoir l'image de la Ville de Beauvais et donc, son attractivité à l'occasion des évènements, sont encouragées.

Consciente de ces nouveaux enjeux, et soucieuse de proposer une programmation toujours plus qualitative, la ville de Beauvais via la direction de l'évènementiel, de l'animation et des loisirs accompagne les porteurs de projet qui souhaitent mettre en place des évènements sur le territoire. Cet accompagnement prend la forme de soutiens méthodologiques, matériels et financiers. Compte tenu des évolutions des besoins exposées ci-dessus, la ville souhaite améliorer l'accompagnement des organisateurs de manifestations avec la mise en place de financements d'actions spécifiques liés :

- A la sécurité des publics
- A l'image de la ville
- A l'éco responsabilité de la manifestation

L'objectif ultime est de créer un environnement sûr, qualitatif et serein où chaque participant pourra profiter pleinement de l'évènement, tout en assurant aux organisateurs associatifs un soutien adapté de la collectivité à cette montée en gamme et à ces nouveaux impératifs.

Le soutien proposé dans le cadre du dispositif « coup de pouce » sera conditionné à un accompagnement méthodologique et à une proposition de soutien à des actions spécifiques par les services de la collectivité.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le règlement du « coup de pouce Manifestation » ci-annexé.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive, du mercredi 7 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0020

Service vie associative et relations internationales – changement de nom de la MSIH (Maison des Services et des Initiatives Harmonie)

M. Franck_PIA, Maire

L'équipement actuellement désigné sous le nom de MSIH (Maison des Service et des Initiatives Harmonie) va muter en maison des associations dans l'objectif :

D'accompagner des associations et des porteurs de projet :

- **Aider aux démarches administratives** : gestion, fiscalité, comptabilité, questions juridiques, création, montage des dossiers de demande de subvention...par le biais de permanences d'expert ;
- Proposer des formations dispensées par des professionnels du secteur associatif et construites à partir des besoins identifiés afin de faire monter en compétence les acteurs associatifs ;
- Promouvoir le bénévolat et l'engagement ;
- Être un point d'appui à la vie associative via le dispositif : Guid'asso **Accompagnement spécialiste** : structures spécialisées accompagnement des associations dans ce domaine ;

D'aider à la logistique des associations :

- Proposer un espace de coworking ainsi qu'un espace de convivialité pour des événements associatifs ;
- Mettre à disposition de locaux, tels que des bureaux ; des salles de réunion ; des salles polyvalentes ainsi que des espaces de stockage ;
- Proposer une pépinière d'association ;
- Proposer un centre de ressource avec accès à l'outil informatique ;
- Prêter du matériel pour les animations : kit de vaisselle vidéo projecteur, écran de projection, éco cup, sono portable. L'objectif est de mettre à disposition des associations tous les moyens techniques nécessaires pour leur permettre de réaliser leurs projets locaux.
- Domiciliation et une boîte aux lettres

D'animer un lieu de rencontre inter associatif :

- Multiplier les initiatives dans le but de mettre en œuvre des actions collectives : organisation de manifestations inter-associatives, de rencontres entre associations de quartier et habitants, création de collectifs composés d'associations et de collectivités locales ;
- Créer un réseau d'échange de bonnes pratiques dans l'objectif de favoriser la mutualisation des compétences par des offres et des demandes et en promouvoir la diffusion ;
- Proposer un espace d'exposition et de valorisation des actions associatives en accueillant des travaux d'associations dans un hall d'exposition prévu à cet effet.

Cette évolution nécessite de moderniser et de revitaliser l'image afin de redonner une identité au bâtiment, c'est pourquoi, il est proposé de renommer la MSIH en « Harmonie, maison des associations ». Il est à noter que les avis et suggestions des associations locales exprimés lors de réunions indiquent un soutien significatif en faveur du changement de nom de l'équipement municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour proposer à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis le changement de dénomination MSIH (Maison des Services et des Initiatives Harmonie) en « **Harmonie, maison des associations** ».

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive, du mercredi 7 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

22 – SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET RELATIONS INTERNATIONALES – CHANGEMENT DE NOM DE LA M.S.I.H. (MAISON DES SERVICES ET DES INITIATIVES HARMONIE)

M. LE MAIRE : Ensuite, délibération suivante, il s'agit du changement de nom de la M.S.I.H., Maison des Services et des Initiatives Harmonie, qu'on souhaite désormais intituler Harmonie Maison des Associations, en raison de la nouvelle vocation de ce bâtiment qui est situé sur le quartier Saint-Jean et qui sera notre nouvelle Maison des Associations et qui permettra ainsi d'avoir un lieu d'espace pour les différentes associations en fonction des locaux qui sont disponibles. Vous avez dû avoir le détail, dont je ne vous fais pas lecture. La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0024

Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations hébergées au sein de Harmonie - Maison des associations

MME. Hatice KILINC-SIGINIR, Maire Adjointe

Construite en 2012 par la communauté d'agglomération du Beauvaisis à Beauvais, sur le quartier Saint-Jean, la Maison des Services et des Initiatives Harmonie (MSIH) se voulait un guichet pluridisciplinaire destiné à offrir des services et activités de proximité facilitant la vie quotidienne des habitants

Plusieurs facteurs contextuels, et organisationnels notamment liés aux crises économiques et sanitaires ou à la localisation et aux services proposés au sein de la MSIH, ont mis en péril la satisfaction des objectifs initiaux de la structure.

C'est dans ce contexte qu'il a été convenu une reprise par la Ville de Beauvais (bail professionnel) de la gestion pleine et entière de l'immeuble sis 25 rue Maurice SEGONDS en lieu et place de la communauté d'agglomération du Beauvaisis afin de transformer ce lieu en une maison des associations.

Dans cette nouvelle configuration, afin d'harmoniser les modalités d'accueil, il est proposé que l'ensemble des associations hébergées s'acquittent à compter du 1^{er} janvier 2024 d'un loyer fixé par le service des domaines à savoir : loyer : 110 €/m²/ an / HT + charges : 30€/ m²/ an HT révisable.

Cette charge sera prise en compte dans les dépenses éligibles à une subvention.

Par ailleurs, dans le cadre de la dynamique de cette maison des associations, ces dernières seront sollicitées afin de participer à l'animation du lieu sous forme de permanences juridiques, comptables, de formations, destinées aux bénévoles.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de la prise en charge du loyer et des charges des locaux occupés au sein de la maison des associations, sis 25 rue Maurice Segonds :

- **2 269,68 €** à l'association « CIDFF » ;
- **2 472,96 €** à l'association « Comité de jumelage » ;
- **9 283,68 €** à l'association « itiner'air » ;
- **2 352 €** à l'association « MEF » ;
- **16710,72 €** à l'association « Pole mobilité du Beauvaisis » ;
- **4 199,88 €** à l'association « Uracen » ;
- **.4 095,84 €** à l'association « La ligue de l'enseignement ».

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive, du mercredi 7 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0019

Service vie associative et relations internationales -Subvention exceptionnelle 2023 accordée au Comité des Œuvres Sociales - COS

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

Jusqu'en 2022, il était d'usage d'accorder la gratuité de la location (hors prestations annexes) de l'Elispace, aux associations beauvaisiennes.

Conformément au règlement financier de l'établissement, il a été mis fin aux mises à disposition gratuites par son conseil d'exploitation.

Les associations peuvent solliciter une subvention destinée à couvrir les frais de location via la plateforme en ligne de demande de subvention. Elles sont alors soutenues au titre de la politique sectorielle concernée.

Le COS – COMITÉ D'OEUVRES SOCIALES - a déposé une demande de soutien à la prise en charge de la location de l'Elispace pour l'organisation l'arbre de Noël du personnel de la ville de Beauvais, de la communauté de l'Agglomération et du CCAS qui a eu lieu le 17 décembre 2023.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 3 180 € au COS, pour la location de l'Elispace le 17 décembre 2023. Cette somme sera prélevée sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2024.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive, du mercredi 7 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0017

Elispace - Programmation des manifestations 2024 et programmation provisoire 2025

M. Antoine SALITOT, Conseiller municipal

Conformément à l'article 11 des statuts de la régie d'exploitation d'Elispace, votés par le conseil municipal du 27 septembre 2002, il est proposé d'adopter le programme d'activités générales suivant :

2024

Les 17 et 18 février : Coupe du Monde d'Escrime

Jeudi 22 février : Assemblée Générale du Crédit Agricole

Les 23 et 24 février : Tournoi International Line Quest de Basket 3/3

Les 1er, 2 et 3 mars : Salon du Camping-car et des loisirs

Les 9 et 10 mars : Finales de Coupe de France de Pétanque

Mercredi 13 mars : Spectacle de Mesmer

Vendredi 15 mars : Concert de Benjamin Biolay (Festival Blues autour du Zinc)

Samedi 16 mars : Concert de FFF (Festival Blues autour du Zinc)

Les 22,23 et 24 mars : Salon de l'Habitat

Vendredi 29 mars : Spectacle de Jeff Panacloc

Les 3 et 4 avril : Concours Professeurs des écoles - Rectorat d'Amiens

Mercredi 10 avril : Journée du recrutement -MEF

Samedi 20 avril : Spectacle de Veronic Dicaire

Dimanche 5 mai : Salon du tissu

Les 17,18 et 19 mai : Salon de l'Agriculture du Beauvaisis

Vendredi 24 mai : Forum de la Ligue de l'Enseignement de l'Oise

Samedi 25 mai : Spectacle de Laurent Gerra

Les 8 et 9 juin : Salon du tatouage

Samedi 8 juin : Gala de Danse NO MADE

Samedi 15 juin : Festival de la Cité Educative

Samedi 6 juillet : Gala de Danse Saint-Aubin

Vendredi 6 septembre : Evénement 25 ans d'Elispace

Les 13,14 et 15 septembre : Festival EXPO 60

Mercredi 18 septembre : Spectacle One night of Queen

Jeudi 3 octobre : Défi Inter Entreprises

Samedi 5 octobre : Spectacle CE SNCF

Jeudi 10 octobre : Conférence Lili Keller Rosenberg

Dimanche 20 octobre : Election Miss Picardie
Samedi 26 octobre : Spectacle Elodie Poux
Mercredi 6 novembre : spectacle de Malik Benthala
Les 9 et 10 novembre : Festival Retro Game
Jeudi 21 novembre : Salon Rencontres des Entreprises et des Territoires
Dimanche 24 novembre : Gala de gymnastique La Vaillante
Dimanche 1^{er} décembre : Noël du COS
Vendredi 6 décembre : Spectacle de Jarry
Les 7 et 8 décembre : Arbres de Noël d'entreprises
Les 14 et 15 décembre : Noël pour Tous
Mercredi 18 décembre : Concert de Renaud
Samedi 21 décembre : Répétitions Les Tubas de Noël

2025

Jeudi 6 février : Spectacle d'Artus
Samedi 15 mars : Spectacle The World of Queen
Vendredi 28 mars : Spectacle de GUS
Samedi 4 octobre : Spectacle Paul Mirabel

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce programme qui a été validé par le conseil d'exploitation d'Elispace le 27 novembre 2023.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive, du mercredi 7 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0009

SPORTS - Convention entre la commune de Beauvais et la fédération française de pétanque relative à l'organisation de la finale de Coupe de France de Pétanque

MME. Guylaine CAPGRAS, Conseillère municipale

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Beauvais accueille régulièrement des manifestations exceptionnelles de niveau national ou international sur son territoire.

Cette année, la ville a l'occasion d'accueillir la « Finale de Coupe de France des clubs de pétanque » qui aura lieu du 8 au 10 mars 2024 à l'Elispace de Beauvais.

Avec plus de 3000 équipes engagées au départ, la finale regroupe les 8 derniers clubs qualifiés qui viennent s'affronter sur deux jours pour les ¼ de finale, ½ finales et la finale.

Afin d'assurer le rayonnement de cette compétition, la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal s'appuie sur la ville de Beauvais comme partenaire.

Il est convenu pour la ville de Beauvais de :

- Verser une subvention de 100 000 € TTC à la Fédération Française de Pétanque au titre du soutien financier à l'organisation de la Finale de la Coupe de France de Pétanque ;
- Prendre en charge la mise à disposition des infrastructures sportives, techniques et logistiques ;
- Prendre en charge la réalisation de 12 terrains de jeu dans le respect du cahier des charges fixé par la Fédération ; ainsi que l'habillage en moquette des contours des deux terrains centraux télévisés ;
- Assurer la promotion de l'évènement sur les différents supports de communication.

En contrepartie, la Fédération Française de Pétanque s'engage à :

- Organiser l'évènement dans le strict respect de la réglementation en vigueur et du dispositif d'organisation ;
- Faire ses meilleurs efforts pour valoriser les produits locaux et faire appel aux commerçants de la Ville (hôtellerie, restauration, traiteur, etc...) ;
- Faire figurer systématiquement le nom et le logo de la Ville de Beauvais sur tous les documents officiels qu'elle produit en vue de promouvoir les activités liées à la présente convention ;
- Citer le partenariat qui la lie à la Ville de Beauvais lors de tout échange officiel avec les médias (conférence de presse, dossier de presse, rencontre presse, page site internet...) et sur les réseaux sociaux ;
- Inviter le Maire de la Ville de Beauvais sur les différents temps forts de la compétition ;
- Mettre 500 invitations par jour à disposition de la Ville de Beauvais.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'organisation de la Finale de Coupe de France des Clubs du 8 au 10 mars 2024 à l'Elispace ;
- d'approuver la prise en charge de la mise à disposition des infrastructures à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal ;
- d'approuver la prise en charge de la réalisation des 12 terrains de jeu ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention-cadre de partenariat avec la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal, organisatrice de l'évènement et à verser la participation financière de 100 000 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive, du mercredi 7 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

26 – SPORTS – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BEAUVAIS ET LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DE LA FINALE DE COUPE DE FRANCE DE PÉTANQUE

M. ENJOLRAS : C'est juste une petite observation. Le club de pétanque de Beauvais, celui-là, L'Entente Beauvaisienne, c'est un super club qui..., il faudrait regarder peut-être sa subvention parce que je sais qu'ils ont de plus en plus de mal parce qu'ils montent en qualité au niveau des résultats, avec des déplacements qui sont de plus en plus loin pour les finales, etc. Je pense que vous avez, avec Philippe, dû regarder un peu ça. J'en parle parce qu'ils m'en ont parlé, je suis licencié au club de pétanque de Beauvais ? je pense qu'il y a effectivement un petit sujet.

MME CAPGRAS : Vous parlez bien de L'Entente Beauvaisienne de pétanque ? Oui. Effectivement, on est très attentifs à ce club, de par aussi le fait de la gestion du boulodrome puisqu'ils sont aussi référents sur ce boulodrome et complètement autonomes. On les a reçus il n'y a pas longtemps, on va retourner les voir aussi sur site et on réétudie effectivement leur demande, il n'y a pas de souci. On est très attentif. C'est un super club, effectivement.

M. LE MAIRE : Bien, tout le monde est pour ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0010

SPORTS - Subvention sur projet - Lite Quest Basket 3/3

M. Frédéric BONAL, Conseiller municipal

La ville de Beauvais a reçu une demande de subvention sur projet de la part d'une association à vocation sportive.

L'intérêt du projet et son attractivité justifient une aide financière, il est donc proposé au conseil municipal :

- d'accorder une subvention sur projet de 18 000 € à l'association BEAUVAIS WOLF BASKET pour l'organisation du Lite Quest Beauvais Basket 3x3 qui se déroulera les vendredi 23 et samedi 24 février 2024 à l'Elispace.
- d'approuver les termes de la convention à passer avec l'association ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville attractive, du mercredi 7 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

27 – SPORTS – SUBVENTION SUR PROJET – LITE QUEST BASKET 3/3

M. AURY : C'était simplement pour profiter du Conseil Municipal de ce soir, pour appuyer un message que j'ai fait à Philippe VIBERT, qui m'a répondu ce dont je le remercie, au sujet de préoccupations qui concernent un club de football, le F.C. Beauvais qui a maintenant beaucoup de licenciés, qui s'est beaucoup redéveloppé dans la dernière période, avec maintenant 350 licenciés, qui joue un vrai rôle social, éducatif, et qui a donc forcément lié à son développement des demandes en termes de terrain. Je signale que les 350 sont quasi exclusivement des Beauvaisiens. Or, il a aujourd'hui des créneaux qui sont insuffisants, y compris des créneaux sur le stade Louis Roger dont on a pu constater, depuis toute la période hivernale, qu'il est souvent très impraticable et qu'il est vraiment dans un très mauvais état. Monsieur VIBERT m'a donné un certain nombre d'éléments qui montrent qu'il est au courant de ça mais qu'il y a toute une série de problèmes techniques qui sont posés. Donc nous insistons pour qu'on prenne ces demandes vraiment à bras-le-corps et que ce soient certainement des sujets prioritaires en termes d'investissement. Je voulais intervenir à ce sujet.

M. LE MAIRE : Oui, Monsieur AURY, nous avons bien vu votre intervention et les réponses que vous a données Philippe VIBERT, on s'est coordonnés justement sur ces éléments de réponse. Je repasserai la parole à Philippe VIBERT bien sûr pour préciser les choses, mais sachez qu'on est quand même sur un club qui a effectivement très fortement progressé en termes du nombre d'adhérents. On essaie vraiment, je vous le dis, de pouvoir répondre le plus possible à leurs attentes et on sera certainement amenés à les rencontrer très prochainement pour faire un point.

M. VIBERT : Oui, en effet, Monsieur AURY, je vous ai répondu et vous avez l'ensemble des éléments. Le club est très récent, créé en 2019. Il a rebondi l'année dernière suite à un changement de bureau. Il n'avait pas de projet avec les enfants et en fait, d'un seul coup, et tant mieux, on ne peut que se congratuler et être heureux de voir qu'il y a un engouement pour le sport, ils sont passés d'une soixantaine de licenciés à plus de 300. Je leur avais dit « attention, les stades, on ne les crée pas comme ça du jour au lendemain, il faut utiliser ce que l'on met à disposition ». Comme je vous l'ai marqué, aujourd'hui on leur met à disposition 2 stades. D'un point de vue technique, c'est léger. On a un problème de lumière sur Louis Roger, c'est du classique, mais on ne peut pas intervenir l'hiver parce que le terrain, le stabilisé ne permet pas aux agents de circuler. Et sur le terrain en herbe, forcément, quand il y a autant d'adhérents, ça pose un problème pour la pelouse, notamment l'hiver.

M.VIBERT (suite) : Et ça, malgré tous les efforts de nos agents des services des espaces verts, quand il n'y a pas de soleil et quand il y a de la pluie et beaucoup d'occupation, le terrain se dégrade. J'avais alerté les associations. L'association, le F.C. Beauvais aujourd'hui puisque c'étaient encore les Bellovaques au mois de mai 2023, de mémoire. Et tant mieux, je me réjouis, on entretient de très bonnes relations, ils montent de beaux projets, je vous rejoins. Je n'ai pas entendu le début de votre intervention mais ils montent de beaux projets. On les accompagne, comme je vous l'ai marqué, je les ai reçus plusieurs fois l'année dernière, sur la saison dernière, j'ai eu des échanges cette année également avec eux sur cette saison et puis on va continuer et je vais les recevoir à nouveau. Il y a une modification du paysage footballistique sur Beauvais et cette évolution, elle est en 6 mois. Ils demandent un temps d'aménagement, de mise à disposition des créneaux et on est réactif, on fera de notre mieux, on va continuer de les soutenir parce qu'il s'agit de les soutenir, vous avez raison. Donc Monsieur le Maire, de toute façon, notamment sur Saint-Jean, comme ça a été évoqué il y a quelques semaines maintenant, je crois que c'était au dernier Conseil Municipal, on travaille sur un projet global sur Saint-Jean parce qu'il faut étudier l'ensemble des besoins, y compris en football pour créer un stade ou un complexe sur Saint-Jean digne de ce nom parce qu'on voit qu'il y a un manque d'infrastructures, de terrains notamment, de terrains de football sur le quartier.

M. LE MAIRE : Et d'ailleurs, nous allons organiser, je pense que vous serez d'accord avec moi, une consultation pour voir comment aussi les habitants voient les choses et se mettent en perspective sur ce projet.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0012

Vie Éducative - fixation des crédits scolaires versés aux écoles publiques

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Beauvais contribue pleinement à la réussite éducative et au bien-être des enfants à l'école.

Au-delà de ses compétences obligatoires, la Ville soutient de manière volontariste les écoles publiques dans la mise en œuvre d'un enseignement de qualité :

- Par l'attribution de moyens informatiques conséquents via des dotations et des appels à projets ;
- Par la mise en place de dispositifs d'aide aux projets et subventions : classes de découverte, projet parentalité, subvention transport, etc.
- Par la mise en place d'activités éducatives : plateforme AEL, piscine, patinoire, interventions sportives, etc.
- Par l'intervention quotidienne des services techniques dans les établissements pour l'entretien et la maintenance des bâtiments ;
- Par la mise à disposition de personnels d'entretien, d'ATSEM et plus largement des ressources de la Direction de la Vie Educative ;
- Par le versement aux écoles des crédits annuels par élève pour l'acquisition de fournitures éducatives et de matériels pédagogiques.

Sur ce dernier point, le code de l'Education prévoit dans son article L132-1 que l'enseignement public dispensé dans les écoles maternelles et élémentaires est gratuit.

Si les fournitures individuelles sont à la charge des familles, le matériel pédagogique et les outils utilisés en commun sont à la charge de la collectivité pour les écoles maternelles et élémentaires. Par principe de solidarité en faveur de la réussite de tous les enfants, la Ville de Beauvais attribue des crédits scolaires permettant non seulement l'achat de matériels pédagogiques mais aussi l'achat d'un grand nombre de fournitures individuelles.

De plus des crédits sont versés aux écoles pour leurs pharmacies.

Les crédits scolaires sont attribués pour chaque classe, en fonction du nombre d'élèves et pour l'année. Ils constituent un budget annuel à disposition des écoles. Le service de la Vie Educative instruit les commandes transmises par les écoles et engage les sommes nécessaires.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le montant des crédits scolaires pour les écoles maternelles à hauteur de 38€ par élève et par an ;
- d'approuver le montant des crédits scolaires pour les écoles élémentaires à hauteur de 47€ par élève et par an ;
- d'approuver le montant des crédits alloués à l'achat des éléments de la pharmacie des écoles à hauteur de 0.60€ par enfant et par an ;
- d'autoriser les dépenses prévues au budget ;
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville solidaire, du mercredi 7 février 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 9 septembre 2022.

1. **16 novembre 2023** : Passation d'un avenant au contrat dommages aux biens de la ville avec la SMACL (garanti du patrimoine de la ville), suite aux changements dans la composition du patrimoine de la ville jusqu'au 15 novembre 2023, entraînant une modification de la surface totale arrêtée à 193 394 m².
2. **20 novembre 2023** : Octroi d'une aide financière à un agent de la collectivité, pour l'achat d'un vélo électrique permettant d'effectuer des déplacements domicile-travail. Le montant maximum de l'aide accordée s'élève à 250.00 euros TTC.
3. **21 novembre 2023** : Passation d'une convention avec l'association les papillons d'Argentine pour la mise à disposition à titre gracieux des locaux sis 10 rue de Saint Just en Chaussée à Beauvais, du 16 juin 2022 au 31 décembre 2023. Cette convention pourra être reconduite à la demande expresse du bénéficiaire.
4. **21 novembre 2023** : Passation d'un contrat avec Ingrid Luche, artiste pour la prolongation de l'exposition des œuvres « porte sas et porte parterre » installée depuis le 20 mai 2023 dans l'espace public. Le montant de la prestation s'élève à 6 000.00 euros.
5. **21 novembre 2023** : passation d'un contrat avec l'association Ludo planète pour l'organisation d'un atelier sculpture sur ballons pour le centre social MJA. Le montant de la prestation s'élève à 175.00 euros TTC.
6. **21 novembre 2023** : Passation d'un contrat avec l'association Le Mouvement pour la mise en place de 2 ateliers d'initiation au Feldenkrais pour les familles au centre social MJA. Le montant de la prestation s'élève à 171.00 euros TTC.
7. **21 novembre 2023** : Passation d'un contrat avec l'auto-entreprise Funky color pour la mise en place d'un atelier maquillage pour les familles au centre social MJA. Le montant de la prestation s'élève à 200.00 euros TTC.
8. **21 novembre 2023** : Passation d'un contrat avec l'entreprise Atoutdroits pour la mise en place de 3 stages citoyenneté et valeurs de la république au blog 46. Le montant de la prestation s'élève à 950.00 euros TTC.
9. **23 novembre 2023** : Passation d'une convention avec Prestarest pour la participation d'agents à la formation logiciel Nutridata Fortuis. Le montant de la formation s'élève à 1980.00 euros HT.
10. **23 novembre 2023** : Passation d'une convention avec le CFCPF pour la participation d'un agent à la formation conducteur de chien de sécurité. Le montant de la formation s'élève à 1 800.00 euros TTC.

11. **23 novembre 2023** : Passation d'une convention avec l'organisme CSP Concept Sports et Paysage pour la participation de 8 agents du service des espaces verts à la formation « systèmes d'arrosage automatique des espaces verts et terrains sportifs ». Le montant de la prestation s'élève à 2 994.00 euros TTC.
12. **23 novembre 2023** : Participation d'un agent au congrès Hortis. Le montant de la participation s'élève à 175.00 euros TTC.
13. **23 novembre 2023** : Passation d'une convention avec CFA Skill and You pour la participation d'un agent à la formation préparant le diplôme « CAP maintenance des véhicules – option voitures particulières ». Le montant de la formation s'élève à 12 000.00 euros net.
14. **23 novembre 2023** : Passation d'une convention avec le CFA Agricole Public des Hauts de France pour la participation d'un agent à la formation préparant le diplôme « BPA travaux d'aménagements paysagers / travaux de création et d'entretien ». Le montant de la formation s'élève à 4 220.00 euros net.
15. **23 novembre 2023** : Passation d'une convention avec le CFA formations Oise pour la participation d'un agent à la formation préparant le diplôme « CAP maintenance des véhicules – option voitures particulières ». Le montant de la formation s'élève à 13 924.00 euros net.
16. **23 novembre 2023** : Passation d'une convention avec le CFA EP / UFA Beauvais pour la participation d'un agent à la formation préparant le diplôme « BP JEPS Loisirs Tous Publics ». Le montant de la formation s'élève à 8 050.00 euros net.
17. **23 novembre 2023** : Passation d'une convention avec le CFA Agricole Public des Hauts de France pour la participation d'un agent à la formation préparant le diplôme « CAP agricole jardinier paysagiste ». Le montant de la formation s'élève à 2 970.00 euros net.
18. **23 novembre 2023** : Passation d'une convention avec le CFA Agricole Public des Hauts de France pour la participation d'un agent à la formation préparant le diplôme « Certificat de spécialisation Arboriste Elagueur ». Le montant de la formation s'élève à 7 259.17 euros net.
19. **24 novembre 2023** : Passation d'une convention avec la SA HLM ESH CLESENCE pour la réalisation d'une opération de diagnostic d'archéologie préventive par la ville de Beauvais – service archéologique municipal sur un terrain situé au 26 rue Carnot, section cadastrale M parcelle 106 à Beauvais.
20. **27 novembre 2023** : Renouvellement de l'adhésion au Club des Managers de Ville et de Territoire pour l'année 2023. Le montant de l'adhésion s'élève à 50.00 euros.

21. **27 novembre 2023** : Passation d'une convention de regroupement des Certificats d'Economie d'Energie permettant l'obtention d'une prime dans le cadre de la réalisation du marché de Contrat de Performance Energétique dans le cadre du marché actuel « marché M16170 Conception Réalisation et Maintenance des installations d'éclairage public et sportif extérieur avec suivi et gestion de l'énergie » conclu avec l'entreprise Satelec en date du 4 janvier 2016. La ville sollicitera les primes au titre du gisement des Certificats d'Economie d'Energie par le biais du délégataire Certinergy & Solutions dont le montant est de 5.40 euros HT/MWh cumac.
22. **28 novembre 2023** : Passation d'un contrat avec l'auto entreprise Créatissus de Vimie, pour la mise en place d'un atelier décorations de Noël en tissus pour les familles, pour le centre social MJA. Le montant de la prestation s'élève à 243.00 euros TTC.
23. **28 novembre 2023** : Passation d'un contrat avec l'association La Palette verte, pour la mise en place d'un atelier fabrication de bijoux pour les familles pour le centre social MJA. Le montant de la prestation s'élève à 300.00 euros TTC.
24. **30 novembre 2023** : Passation d'une convention avec la Ligue de Football des Hauts de France (LFHF) pour l'organisation de la Winter Cup Futsal à l'Elispace. Le montant de la prestation s'élève à 8 500.00 euros.
25. **30 novembre 2023** : Passation d'une convention avec l'association SOS Insertion Emploi, pour la mise à disposition à titre gracieux du gymnase Robert Porte, dans le cadre d'un spectacle de Noël.
26. **30 novembre 2023** : Passation d'un marché avec l'agence Bastille, pour l'accompagnement pour la mise en récit du projet urbain ainsi que la préparation des assises du cœur de ville 2024. Le montant de la prestation s'élève à 26 725.00 euros HT. La durée du marché est fixée à compter de sa notification pour une période de quatre mois. Le marché ne sera pas reconduit.
27. **01 décembre 2023** : Passation d'une convention avec l'association Omyin pour la mise à disposition à titre gracieux de locaux de la structure Ecospace, pour l'organisation d'actions de bien-être sur le site d'Ecospace.
28. **01 décembre 2023** : Passation d'une convention avec l'association Kangaworld Maison de Prévention Santé et bien être du Pays de Bray, pour la mise à disposition à titre gracieux de locaux de la structure Ecospace, pour l'organisation d'actions de bien être sur le site d'Ecospace.
29. **01 décembre 2023** : Octroi d'une aide financière à un agent de la collectivité, pour l'achat d'un vélo permettant d'effectuer des déplacements domicile-travail. Le montant maximum de l'aide accordé s'élève à 199.50 euros TTC.
30. **01 décembre 2023** : Octroi d'une aide financière à un agent de la collectivité, pour l'achat d'une trottinette électrique permettant d'effectuer des déplacements domicile-travail. Le montant maximum de l'aide accordé s'élève à 150.00 euros TTC.

31. **01 décembre 2023** : Octroi d'une aide financière à un agent de la collectivité pour l'achat d'un vélo électrique permettant d'effectuer des déplacements domicile-travail. Le montant maximum de l'aide accordé s'élève à 250.00 euros TTC.
32. **01 décembre 2023** : Passation d'une convention avec l'association Elixir, pour la mise à disposition à titre gracieux de locaux de la structure Ecospace, pour l'organisation d'actions de bien-être sur le site d'Ecospace.
33. **04 décembre 2023** : Passation d'un contrat avec l'association Sofia, pour l'organisation d'une animation musicale, veillée lecture souvenir à la maison du projet Saint-Lucien – Malice. Le montant de la prestation s'élève à 1 550.00 euros TTC.
34. **04 décembre 2023** : Modification n°2 du marché de travaux de restructuration du Quadrilatère avec la société EOS Construction SAS – lot 2 – clos couvert / second euvre / finitions – notifié le 27 mars 2023. Considérant qu'il est indispensable de procéder à des travaux supplémentaires représentant un montant en plus-value de 16 050.28 euros HT, portant le montant du marché à 3 331 754.62 euros TTC.
35. **05 décembre 2023** : Passation d'une convention avec Sébastien Biniek et Lucile Bataille, pour une commande de création graphique et scénographique en lien avec les actions de médiation des publics, pour le centre d'art le Quadrilatère. Le montant de la prestation s'élève à 14 000.00 euros TTC.
36. **05 décembre 2023** : Passation d'une convention avec ANTAI pour le renouvellement de la mise en œuvre du forfait post-stationnement, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2026.
37. **07 décembre 2023** : Passation d'un contrat avec l'association No-Mad production, pour la programmation artistique de l'édition 2024 du festival Malices et Merveilles. Le montant de la prestation s'élève à 5 860.00 euros TTC.
38. **07 décembre 2023** : Octroi d'une aide financière à un agent de la collectivité, pour l'achat d'une trottinette électrique permettant d'effectuer des déplacement domicile-travail. Le montant maximum de l'aide accordé s'élève à 150.00 euros TTC.
39. **07 décembre 2023** : Renouvellement du conventionnement du chantier d'insertion porté par la ville de Beauvais pour 3 années soit 2024, 2025 et 2026 avec les différents partenaires financiers pour en assurer le fonctionnement. Sont reconduits au tableau des effectifs les 7 postes avec 1 poste supplémentaire en cas d'absence prolongée en vue de respecter le taux d'équivalent temps plein.
40. **07 décembre 2023** : Passation d'un contrat avec la société Di'X, pour le contrat d'assistance et de maintenance des progiciels d'archivistique Avenio, pour le service des archives municipales. La redevance annuelle est de 1 550.00 euros HT.
41. **12 décembre 2023** : Passation d'un contrat de support, maintenance et prestations complémentaires du progiciel de gestion des aides versées avec la société MGDIS. Le contrat

prend effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an et pourra être reconduit trois fois de manière tacite. La redevance annuelle forfaitaire est de 8 478.00 euros HT.

42. **12 décembre 2023** : Passation d'une convention avec l'association Sportive Touristique et Culturelle des Administrations Financières de l'Oise (ATSCAF Oise), pour la mise à disposition à titre gracieux du centre Bruno METSU, dans le cadre d'une coupe nationale « inter finances de football ».
43. **14 décembre 2023** : Sollicitation d'une subvention d'un montant de 8 936.00 euros auprès du Département de l'Oise, au titre de la dépose de la verrière (baie 5) : Arbre de Jessé situé au sein de l'église paroissiale Saint-Etienne. Le coût global de l'opération s'élève à 35 774.20 euros TTC.
44. **14 décembre 2023** : Passation d'un contrat avec Stéphanie MANSY, artiste plasticienne, pour mener une résidence d'étude et de développement préalables à la mise en production d'une prochaine exposition à l'occasion de la réouverture du centre d'art. Le montant de la prestation s'élève à 2 500.00 euros TTC.
45. **14 décembre 2023** : Passation d'une convention avec La Ligue de l'Enseignement Fédération de l'Oise, pour la participation d'un agent de la collectivité à la formation « brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur ». Le montant de la formation s'élève à 490.00 euros TTC.
46. **14 décembre 2023** : Passation d'une convention avec la ligue de l'enseignement pour la participation d'un agent de la collectivité à la formation « BAFA approfondissement ». Le montant de la formation s'élève à 370.00 euros TTC.
47. **14 décembre 2023** : Passation d'une convention avec le Forum Français pour la sécurité Urbaine, pour la participation d'un agent de la collectivité à la formation « Renforcer le partenariat Villes – Justice au sein des politiques locales de sécurité ». Le montant de la formation s'élève à 450.00 euros TTC.
48. **14 décembre 2023** : Passation d'une convention avec Cefirh SAS, pour la participation d'un agent de la collectivité à la formation « Excel visual Basic ». Le montant de la formation s'élève à 1 560.00 euros TTC.
49. **22 décembre 2023** : Passation d'un marché de travaux de réfection du mur d'enceinte du cimetière rue des Capucins avec les sociétés suivantes :
 - Lot 1 : Gros œuvre – société Thomann Hanry – 349 052.99 euros TTC
 - Lot 2 – couverture – société Palmas – 25 109.64 euros TTCLa durée totale du marché est de 5 mois dont 1 mois de période de préparation de chantier et 2 semaines d'OPR, à compter de la date de réception de l'ordre de service de démarrage.
50. **27 décembre 2023** : Modification du marché n°2 avec le groupement d'entreprise BC Nord pour le marché de restructuration de la piscine Bellier. En cours d'étude de nouveaux ajustements ont été apportés sur la nature des travaux qui impactent les honoraires d'étude et d'exécution ainsi que le coût des travaux, pour une plus-value cumulée avec la première modification, de 603 904.88 euros HT portant le montant du marché à 12 592 685.86 euros TTC.

51. **27 décembre 2023** : Modification n°1 du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un équipement dédié à l'accueil de loisirs et d'une restauration avec le groupement atelier Saint Georges. Considérant la nouvelle répartition des honoraires du groupement dont l'architecte mandataire est la société atelier Saint Georges pour un montant de 210 198.12 euros TTC.
52. **27 décembre 2023** : Renouvellement de l'adhésion à l'association Villes de France (VDF). Le montant annuel de cette adhésion est fixé à 6 413.66 euros (58 306 habitants représentant la population totale x 0.11 euros).
53. **27 décembre 2023** : Renouvellement de l'adhésion à l'association l'Union des Maires de l'Oise (UMO). Le montant annuel de cette adhésion est fixée à 13 537.99 euros.

Le conseil municipal a pris actes des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

M.LE MAIRE : Merci à vous et bonne soirée.

La séance est levée à 23H30
